

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. CLAUDE CORBO, président  
   M. CLAUDE FABIEN, commissaire  
   Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**PROPOSITION DE CHARTE MONTRÉLAISE  
DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 3

Séance tenue le 8 avril, 9 h  
Les Cours Mont-Royal  
1550, Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2004 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE PROMOTION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN : SONIA DESBIENS, SERGE POULIN, MARIE TURCOTTE .....	3
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL : ROGER CARON, PASQUALE GOMEZ .....	10
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA MARCHE ET LE RESPECT DES PIÉTONS : RENÉE JOYAL .....	20
CHEF DE DÉLÉGATION FEMMES, SOMMET DE MONTRÉAL : JOHANNE BOUCHARD .....	27
FERNANDO PERUS .....	33
SAINT-LOUIS MILE END, COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL : LOUISE MAINVILLE, CHARLES CÔTÉ .....	38
FRANCINE BRODEUR .....	48
JEAN SIMONEAU .....	54
COMITÉ ÉTHIQUE ET HABITAT : JEANNE GAGNON .....	59
MICHELINE MAILLOUX .....	67
LOUIS OTTINI .....	73
ALTERNATIVES : ÈVE GAUTHIER .....	89
COMITÉ DE CITOYENS DE MILTON PARC : LUCIA KOWALUK, JOSEPH BAKER .....	96
MEHDI GHAFOURI .....	105

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir!

Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

10

Je m'appelle Claude Corbo et je suis commissaire à temps partiel de l'Office de consultation publique de Montréal. À ma droite, Dr Myrna Lashley, professeure à la Faculté de psychologie du Cégep John Abbott et Me Claude Fabien, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, aussi commissaire à temps partiel de l'Office.

15

La rencontre se tient sous les auspices et dans les locaux de l'Office de consultation publique de Montréal. Cet Office, comme vous le savez, est régi par la Charte de la Ville de Montréal. Il a le mandat de tenir des consultations publiques et, évidemment, ces consultations sont destinées d'abord aux citoyens et aux citoyennes qui ont le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion, dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets.

20

Je vous rappelle que mes collègues commissaires et moi-même nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des commissaires de l'Office. Si vous avez la curiosité d'aller voir d'un petit peu plus près, vous pourrez prendre connaissance de ce Code à la table d'accueil ou, encore, sur le site Internet de l'Office.

25

Alors, cette consultation menée au sujet du projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités se déroule en deux parties. Une première partie est déjà terminée. Elle a donné lieu à cinq assemblées d'information. Nous sommes engagés maintenant dans la deuxième partie du processus de consultation qui vise à permettre aux citoyens de prendre position sur le projet.

30

Alors, notre commission entendra donc les opinions et les commentaires que vous voudrez bien formuler et la journée d'aujourd'hui sera consacrée, comme d'autres séances, à accueillir les personnes et les groupes qui ont des commentaires à faire sur ce projet, qui veulent formuler des suggestions pour l'améliorer.

35

Before proceeding any further, let me assure those of you who are more at ease in English, that you can express your point of view in English.

40

Précisons maintenant les procédures qui seront suivies. Nous entendrons d'abord, pendant un maximum de dix minutes, les personnes et les groupes qui sont déjà inscrits. Si des personnes ne sont pas inscrites, elles peuvent le faire au registre qui est à la table d'accueil et nous nous efforcerons de leur permettre de s'exprimer aujourd'hui.

45

J'inviterai donc les gens à intervenir dans l'ordre d'inscription, à être concis, à limiter leur intervention à dix minutes. Je vais signaler quand cinq minutes seront écoulées et je vais signaler quand il restera deux minutes à l'intervention, de manière à ce que nous puissions entendre toutes les personnes et tous les groupes qui se sont inscrits pour la journée d'aujourd'hui.

50

Après chaque présentation, mes collègues et moi-même pourrons poser des questions pour nous assurer d'avoir une bonne compréhension des opinions exprimées.

55

Une fois entendus les commentaires et les opinions de toutes les personnes et de tous les groupes inscrits, je lèverai l'assemblée et il sera possible au responsable du projet de présenter des rectifications, si besoin est.

60

L'assemblée d'aujourd'hui, comme toutes les séances de consultation, est enregistrée et l'enregistrement sera éventuellement accessible.

65

Au terme de ces assemblées au cours desquelles nous entendrons les citoyens et les citoyennes et les groupes, la commission fera rapport de ce qu'elle a entendu et de son analyse du projet à la lumière évidemment de l'information reçue et des opinions exprimées. Le président de l'Office de consultation publique de Montréal, dont je salue la présence parmi nous ce matin, Me Jean-François Viau, le président de l'Office va transmettre le rapport au comité exécutif de la Ville de Montréal et une quinzaine de jours plus tard, ce rapport sera rendu disponible. Les personnes intéressées à en obtenir copie peuvent laisser leur nom et leur adresse au responsable de la table d'accueil.

70

Je vous rappelle que le rapport que présente l'Office est consultatif et non décisionnel. Notre rôle, comme commissaires, et le rôle de l'Office est de faire en sorte que, d'une part, les citoyens et les citoyennes et les groupes soient bien informés des projets et, d'autre part, que ces personnes et ces groupes puissent faire valoir leur point de vue. Notre responsabilité est de faire en sorte que vos propos se rendent le plus fidèlement, le plus complètement possible aux autorités de la Ville de Montréal. Le projet de charte dont nous allons discuter aujourd'hui est un projet de la Ville de Montréal et il incombe au conseil municipal de se prononcer ultimement sur ce projet.

75

80

Plusieurs personnes nous assistent dans nos travaux aujourd'hui. Je vous présente d'abord à ma droite – donc à votre gauche – deux personnes qui agissent comme analystes, madame Marie-Claire Dumas et madame Lucie Ramezay. À la table d'accueil se trouve monsieur Gilles Gosselin et monsieur Serge Boissé est responsable de la sonorisation.

85

Alors, j'invite maintenant madame Sonia Desbiens, directrice générale du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain à prendre place à la table et à nous livrer les réflexions de son organisme. Mesdames et monsieur, soyez les bienvenus. Nous vous écoutons.

**M. SERGE POULIN :**

90

Bonjour à toute l'équipe et salutation à tous les membres du public aussi. Tout d'abord, je me présente. Mon nom est Serge Poulin. Je suis vice-président du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain. Je vous présente mes deux consoeurs, Sonia Desbiens, qui est la directrice du Regroupement des organismes de promotion du Montréal

95

métropolitain, ainsi que Marie Turcotte qui est membre d'un organisme – qui est membre du ROPMM – qui s'appelle Exaequo et qui est en même temps chef de délégation du Chantier 3.5 qui est accessibilité équité et diversité.

Alors, le Regroupement des organismes de promotion, c'est un organisme qui regroupe vingt-six organismes de base, qui a pour objectifs donc la promotion et la défense de droits des personnes qui ont une déficience physique et/ou sensorielle, ainsi que leur famille. Et, nous, nous avons abordé, en fait, notre avis de la charte par rapport à deux aspects, c'est-à-dire à l'aspect de la personne, parce que ce qu'on dit au ROPMM, c'est qu'une personne qui a une limitation fonctionnelle, c'est une personne avant toute chose, et ensuite, on l'a regardée du point de vue des personnes qui ont des limitations.

100

105

Disons que les personnes qui ont une limitation fonctionnelle représentent 19 % de la population montréalaise et, ça, ça n'ira pas en diminuant si on regarde tout ce qui a trait au vieillissement donc de la population. C'est clair que ce chiffre-là n'ira certes pas en diminuant.

110

Alors, dans un premier temps, madame Sonia Desbiens va nous présenter donc les commentaires d'ordre général sur notre avis par rapport à la charte et, ensuite, madame Turcotte va nous dresser, disons, un portrait des commentaires plus spécifiques. Alors, je passe la parole à madame Desbiens.

115

**Mme SONIA DESBIENS :**

Merci beaucoup. Comme Serge le mentionnait, je vais tout d'abord vous présenter un peu les commentaires d'ordre plus général. Tout d'abord, au niveau du ROPMM, on a trouvé l'initiative de la Charte montréalaise des droits et responsabilités très intéressante. Pour nous, c'est un outil en tout cas qui peut aider à faire reconnaître les droits de tous les citoyens de la Ville de Montréal. C'est aussi un projet novateur et on veut saluer la volonté de la Ville de mettre au premier plan la question des valeurs des droits et des responsabilités des citoyens.

120

Par contre, il y a certaines conditions pour nous qui sont fondamentales et qu'on voulait apporter à votre attention. Tout d'abord, une des conditions qu'on soulève dans notre avis, c'est la question du réel poids légal que va avoir cette charte-là. Pour nous, c'est important qu'elle soit encadrée dans une structure réglementaire et que ça demeure plus qu'un outil de référence. Qu'on puisse réellement au niveau de l'application voir que, oui, c'est un outil de référence, mais que ça peut aussi avoir des répercussions concrètes dans le quotidien des personnes sur le respect de leurs droits.

125

130

135 On constate, nous, en tout cas, dans notre milieu des personnes handicapées, que ce n'est pas parce qu'une personne a un droit, qu'il est nécessairement respecté et que la personne a nécessairement les moyens de l'exercer, ce droit-là. Et c'est pour ça que ça nous préoccupe beaucoup. On dit que, oui, c'est une initiative intéressante mais il faut réellement mettre tous les processus nécessaires, toute la réglementation nécessaire autour pour son application.

140 Deuxième condition. C'est certain que pour nous, on ne peut pas nier que, depuis la réorganisation municipale, les arrondissements de la Ville de Montréal ont de plus en plus de pouvoirs qui leur sont conférés et, dans ce sens-là, on pense que les arrondissements de la Ville de Montréal doivent eux aussi être liés à la Charte montréalaise, que les conseils d'arrondissement s'assurent, lorsqu'ils prennent des décisions, du respect des engagements qui sont contenus dans la charte.

145 On n'a pas senti en tout cas dans la lecture de la charte que les arrondissements ont été impliqués et associés aux travaux et, pour nous, en tout cas, on ne sait pas si ça a été fait, mais, pour nous, c'est vraiment une condition essentielle au succès d'une charte qui vise l'ensemble des acteurs de la Ville de Montréal.

150 Les principes et les valeurs de la charte. Bien, premièrement vous dire qu'on partage les valeurs et les principes qui sont contenus dans la charte. Par contre, on a peut-être quelques petits commentaires pour permettre de bonifier ce qui est écrit à l'intérieur de la charte.

155 Premièrement, lorsque la charte fait état des barrières que rencontrent plusieurs catégories de personnes par rapport, par exemple, à l'exclusion sociale et par rapport à la discrimination, c'est certain que ça prend tout son sens pour nous, pour les personnes qui vivent avec des limitations fonctionnelles. Tant qu'on ne mettra pas un frein aux barrières qu'elles rencontrent, tant au niveau des attitudes, au niveau de la discrimination, des comportements des autres dans la société, de tolérance et de respect de la différence, bien, tant que tout ça ne sera pas là, il va y avoir de la discrimination reliée aux incapacités. Et, ça, c'est quelque chose qu'on ne retrouve pas nécessairement explicitement dans la charte, mais on aimerait qui y figure, parce que c'est aussi un type de discrimination très important.

165 Bon, dans la charte, on retrouve la question de l'exclusion sociale. On voudrait qu'on retrouve parmi les valeurs le contraire qui est donc l'inclusion sociale. Que la Ville mette au premier plan cette valeur-là qui doit être un objectif à atteindre par tous et toutes. Tout le monde doit se sentir concerné par l'inclusion de tous les citoyens dont les personnes qui vivent avec des limitations fonctionnelles.

170 Un autre élément qu'on voudrait porter à votre attention, c'est la question d'accessibilité universelle, qui est un peu notre dada au sein du Regroupement. On n'a pas retrouvé dans la charte que l'accessibilité universelle avait été identifiée comme un principe, une valeur reconnue. Pour nous, ça serait très important que l'accessibilité universelle y figure pour assurer à tous et à toutes les mêmes chances de pouvoir accéder, que ce soit aux bâtiments, à tout ce qui est

175

l'environnement, à tout ce qui est programme, services municipaux, tout ce qui est aussi communication, information de nature publique.

180 L'accessibilité universelle, c'est quelque chose qu'il faut regarder dans une perspective globale, qui ne touche pas juste les personnes handicapées, qui touche tout le monde et qui concerne tout le monde.

185 Alors, nous, on recommande que l'accessibilité universelle figure parmi les principes et valeurs de la charte, puis que toutes les fois qu'il est question d'accessibilité dans la charte, on s'assure, on mentionne que cette accessibilité-là doit être universelle.

190 On voudrait aussi attirer votre attention sur la question des droits et des responsabilités. On s'est questionnés au début. On s'est dit: pourquoi avoir mis les deux notions dans un même document? On n'était pas certains. On avait certaines préoccupations par rapport à ça.

195 Entre autres, un des éléments qu'on veut mentionner, c'est qu'une personne ne devrait jamais être privée d'un droit parce qu'elle n'a pas eu les moyens d'assumer une responsabilité. Souvent, les personnes qui vivent avec une déficience, elles n'ont pas toujours les moyens de pouvoir assumer leurs responsabilités pour diverses raisons et ça prend souvent des mesures d'accommodement.

200 Donc, il faut prévoir que toutes les mesures d'accommodement soient présentes pour que la personne puisse assumer sa responsabilité, puis qu'elle ne soit pas privée d'un droit parce qu'elle a de la difficulté à assumer sa responsabilité.

205 Enfin, avant de donner la parole à Marie, au niveau de la portée et de la mise en oeuvre de la charte, on se questionnait sur les limites de la charte. On parle dans certains articles de limite raisonnable. On parle aussi que lorsqu'il est question de ressources budgétaires, que, bon, il y va y avoir des limites à ce niveau-là.

210 Donc, pour nous, c'est clair que si on veut que cette charte-là soit appliquée, même si on est conscients que les ressources financières de la Ville ne sont pas illimitées, on pense qu'il va falloir qu'il y ait des ressources financières qui soient prévues pour assurer vraiment l'application de cette charte-là.

215 Également, l'adoption de la charte, pour faire un lien avec – deux minutes en tout? Ça passe vite! Alors, pour faire un lien avec tout à l'heure, je pense qu'il va falloir que l'adoption de la charte soit également pensée au niveau des conseils d'arrondissement. Et, pour donner la parole à Marie, au niveau des pouvoirs de l'ombudsman, on trouve ça intéressant qu'on ait prévu cette mesure-là mais, par contre, on pense que d'avoir seulement un pouvoir moral et ne pas avoir de pouvoir d'imposer une recommandation, ça peut créer des problématiques.

Donc, je laisse la parole à Marie.

220 **Mme MARIE TURCOTTE :**

Moi, je vais vous parler plus spécifiquement de qu'est-ce que ça implique l'accessibilité universelle en donnant des exemples précis.

225 Au niveau de la participation des citoyens aux affaires de la Ville, nous, ce qu'on dit, c'est que lorsqu'il y a des informations, qu'elles soient verbales ou écrites, elles se doivent d'être accessibles aussi et d'être en média substitut, c'est-à-dire de la retrouver en format cassette, langage des signes du Québec pour la déficience auditive ou bien donc en braille, en cassette audio, etc.

230 Aussi, ce qu'on dit, pour que ces gens puissent participer, il faut que, où ont lieu les consultations publiques, les lieux soient universellement accessibles et aussi qu'il y ait des mesures d'accommodement. Comme, ce matin, on a dix minutes pour exposer. Une chance qu'on n'a pas de problème d'élocution. Si quelqu'un avait un problème d'élocution, il faudrait peut-être ajuster le délai pour que la personne puisse s'exprimer au même titre que les autres citoyens.

240 Ce qu'on dit, c'est que, nous, on a ajouté une dimension de sensibiliser et former le personnel de la Ville à la diversité de la population montréalaise et leurs besoins spécifiques. Exemple: on sait que le personnel, il y a aussi dans l'accessibilité universelle toute la mention de l'accès humain. Puis on dit que les gens peuvent ressentir un malaise quand ils arrivent pour desservir une personne handicapée, parce qu'ils ne savent pas trop comment faire, ils se sentent démunis, et la sensibilisation et la formation visent justement à outiller les gens pour éliminer cet obstacle-là et ce malaise.

245 Au niveau des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, nous, ce qu'on dit, on parle dans ces droits-là, l'accès au logement convenable et abordable. Nous, on a rentré la notion d'accessibilité universelle.

250 Aussi, au niveau du transport, ce n'est pas tout qu'il soit à coût abordable mais, aussi, il faut qu'il soit universellement accessible. Je fais référence entre autres au transport (inaudible).

255 En ce qui concerne les lieux publics, qui sont ouverts au public, qui sont sous la responsabilité municipale, nous, ce qu'on dit, on entend par bâtiment, par espace vert, par réseau piétonnier, on dit qu'il doit être universellement accessible.

C'était, je crois, l'ensemble des dimensions sur lesquelles je voulais attirer votre attention. Je vais passer la parole à Serge qui, lui, va faire la conclusion.

**M. SERGE POULIN :**

260

Alors, on va y aller avec un conclusion brève. Je pense qu'on n'a plus beaucoup de temps, en fait. Alors, tout simplement pour dire que nous, en tout cas, au Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain, je pense que mes consoeurs l'ont mentionné, on salue la venue de cette charte-là. Cependant, ce qu'on dit, c'est qu'il va falloir y inclure des principes, des concepts qui vont permettre l'inclusion sociale des personnes qui vivent avec une limitation fonctionnelle. C'est bref comme conclusion?

265

**Mme SONIA DESBIENS :**

270

Merci beaucoup de votre écoute.

**LE PRÉSIDENT :**

275

Merci, mesdames, monsieur. Questions? Docteure Lashley.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

280

Bonjour! Vous avez mentionné le mot \*tolérance+. Il y a des gens qui disent que le mot \*tolérance+, ce n'est pas un bon mot. Ce n'est pas approprié. Ce n'est pas acceptable. Que pensez-vous de cela? Est-ce qu'on devrait utiliser le mot \*tolérant+ ou non?

**Mme SONIA DESBIENS :**

285

On ne s'est jamais vraiment questionnés sur cet aspect-là, mais nous, on parle beaucoup de respect de la différence, plus que de tolérance. C'est beaucoup dans ces termes-là que... puis c'est pour ça que j'ai insisté en disant, oui, on parle de tolérance, mais on devrait aussi parler de respect de la différence. Je trouve que ça rejoint peut-être plus... Parce que de tolérer, tu tolères quelque chose, mais est-ce que tu acceptes que ce soit quelqu'un qui fasse partie de la communauté avec toi. Donc, je pense qu'il faut dépasser un peu plus.

290

295

Quand on parle d'inclusion sociale, c'est vraiment de croire au potentiel des personnes, de croire qu'elles peuvent s'impliquer, qu'elles peuvent contribuer à la vie, à la société. Donc, dans ce sens-là, nous, c'est sûr qu'on utilise davantage des objectifs d'inclusion sociale, de respect de la différence. D'accepter que tous peuvent contribuer. De ne pas axer juste sur les différences et les incapacités, puis les aspects qui pourraient être plus négatifs, mais d'axer sur le potentiel et la capacité, puis ce que les personnes peuvent apporter, peu importe leur origine, leurs incapacités, peu importe leur sexe, peu importe... voilà.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

300

Plusieurs ont parlé du fait qu'on devrait trouver une manière de mettre tous les documents accessibles à tout le monde. Je suis bien d'accord avec ça, mais j'ai une question. Qu'est-ce qu'on fait pour les gens qui sont analphabètes?

305

**Mme SONIA DESBIENS :**

310

Je pense qu'au niveau des personnes analphabètes, ça rejoint d'ailleurs -- bon, on n'est pas spécialisés au niveau des personnes analphabètes, mais il y a beaucoup de personnes handicapées qui sont analphabètes. Quand on pense, par exemple, à des personnes sourdes de naissance. Il y en a qui apprennent à lire, mais ce n'est pas tout le monde, parce qu'ils apprennent leur langage, qui est un langage signé.

315

Il y a également au niveau de la déficience intellectuelle beaucoup de personnes analphabètes. Certaines apprennent à lire, mais ce n'est pas tout le monde.

320

Sauf qu'il existe quand même des mesures qui peuvent être développées pour permettre à ces personnes-là, dans leur façon d'interagir puis de communiquer avec les autres -- dans le fond, c'est d'adapter les moyens de communication. Par exemple, pour une personne qui a une déficience intellectuelle qui ne peut pas lire du tout, on parle de pictogrammes qui peuvent être des choses possibles. Il y a aussi toute la question du langage simplifié qui permet d'enlever dans un texte toutes les phrases, tous les mots qui ne sont pas nécessairement utiles à une compréhension.

325

Donc, il y a toutes sortes de moyens qui existent. Puis quand on parle aux personnes sourdes, il y a, par exemple, un vidéo en langage des signes qui permet aux personnes très bien d'avoir l'information. Ils ne sont pas obligés de l'avoir par écrit, mais en autant qu'ils puissent l'obtenir d'une autre façon.

330

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Merci.

335

**LE PRÉSIDENT :**

Maître Fabien.

340

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Alors, j'ai compris que vous aimeriez que les mots, que l'expression apparaisse en toutes lettres: accessibilité universelle. Est-ce que dans d'autres règlements municipaux à ce jour, ce terme-là est apparu?

**Mme MARIE TURCOTTE :**

345 En juin 2002, la Ville de Montréal a tenu un Sommet. Puis ce Sommet-là avait pour but  
d'établir entre la Ville de Montréal, ses partenaires et la société civile, des consensus sur qu'est-  
ce que la Ville pourrait faire avec ses partenaires pour rendre sa ville davantage accessible à ses  
citoyens – accessible, je le dis de façon très large – qu'est-ce qu'elle pourrait faire de plus pour  
améliorer ses services qu'elle donne à ses citoyens.

350

Et l'accessibilité universelle a fait l'objet de consensus. Et depuis ce temps-là, la Ville de  
Montréal, parce qu'il y a des suivis, il y a l'an 1 qui a été réalisé, on s'apprête à mettre en oeuvre  
l'an 2, et il y a des budgets qui sont alloués pour réaliser différents projets qui visent justement  
l'accessibilité universelle. Mais c'est une orientation, une décision qui s'est prise lors du Sommet  
355 et qui se poursuit.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Est-ce qu'il y a des règlements municipaux présentement en vigueur qui y contribuent?  
360 Comme, par exemple, est-ce que c'est en vertu d'un règlement municipal que la construction des  
trottoirs veut que sur les coins, il y ait le trottoir qui descende à égalité de la chaussée?

**Mme MARIE TURCOTTE :**

365 Oui. Il y a des choses. La Ville fait déjà des choses qui favorisent la participation de ses  
citoyens ayant des limitations. Entre autres, comme les \*bateaux+ pavés des débarcadères. Il y  
a certaines choses. Mais l'accessibilité universelle, c'est un concept quand même qui est  
relativement nouveau, O.K.?

370

Je vais prendre l'exemple au niveau de la construction d'un bâtiment. La Ville va appliquer  
le Code de construction. Mais le Code de construction fait surtout référence aux besoins des  
personnes ayant une déficience motrice. Malheureusement, les besoins en déficience sensorielle  
entre autres ne figurent pas, ne sont pas répondus par le biais du Code. Et l'accessibilité  
universelle se veut un concept pour répondre à l'ensemble des besoins de la population, y  
375 compris les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Et, là, on répond aux besoins entre  
autres de la déficience sensorielle.

Mais c'est aussi dépasser la notion du béton et des clous. C'est beau pouvoir rentrer dans  
un bâtiment, exemple dans un édifice de loisirs, mais si la personne à l'accueil est mal à l'aise,  
380 puis elle n'est pas capable de bien te desservir, elle fait semblant de te comprendre, admettons  
que j'aurais un problème d'élocution, elle fait semblant de me comprendre, là j'ai un problème.  
Oui, je suis rentrée, mais j'ai pas encore l'information, le service dont j'ai besoin. Ça, c'est une  
deuxième étape.

385

La troisième étape, c'est d'avoir accès au service. Je vais vous donner l'exemple. La Ville  
de Montréal organise à chaque été des camps de jour pour les enfants. Mais il y a des enfants qui

ont une déficience, qui, pour participer à ces camps de jour là, ont besoin d'un accompagnateur. C'est une mesure d'accommodement. Si l'enfant n'a pas ça, bien, là, il ne peut pas avoir accès au camp de jour comme les autres enfants montréalais. Ça fait que le fait, mettons, que la Ville contribue à l'accompagnement de loisirs, ça vient éliminer cette barrière-là et ça fait en sorte que l'enfant a accès au camp de jour, comme tout enfant montréalais. C'est très large l'accessibilité universelle.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Ça me renseigne, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

D'autres questions?

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Non. Ça va. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Poulin, madame Desbiens, madame Turcotte, nous vous remercions beaucoup de cette présentation.

**Mme SONIA DESBIENS :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant monsieur Roger Caron, secrétaire de la Société de développement communautaire de Montréal à prendre place et à nous faire part des observations de votre organisme. Sans doute voulez-vous nous présenter la personne qui vous accompagne, monsieur Caron?

**M. ROGER CARON :**

Oui. Bonjour, madame la commissaire, messieurs les commissaires. Mon nom est Roger Caron et je vous présente monsieur Pasquale Gomez qui est également membre de la SodecM, qui va assister avec moi aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. ROGER CARON :**

435 Alors, au nom de la SodecM, je voudrais d'abord vous remercier de nous donner  
l'occasion de présenter les points de vue de notre organisme. Juste pour vous présenter  
brièvement, la SodecM, c'est un organisme communautaire qui est fondé il y a une dizaine  
d'années, qui s'occupe à Montréal de toutes les questions de la vie urbaine, de la place du  
citoyen dans la ville pour améliorer évidemment la qualité de vie à Montréal. Une des valeurs  
fondamentales de notre groupe, c'est le développement durable et la démocratie, la vie  
440 démocratique.

Vu la mission de notre groupe, la SodecM accorde énormément d'importance à l'initiative  
de la Charte montréalaise présentée par la Ville. D'ailleurs, notre groupe est intervenu à quelques  
reprises avant même l'initiative municipale en faveur d'une telle initiative qui existe, soit dit en  
445 passant, déjà en Europe. La Ville l'a reconnue. Il y a la Charte européenne qui est signée par  
plusieurs villes d'Europe et qui avait même été présentée dans les élections antérieures par des  
partis politiques.

La raison d'être fondamentale pour notre groupe de cette charte, c'est le développement  
450 de la vie démocratique à Montréal. Au-delà des droits et responsabilités qui y sont énoncés, pour  
notre groupe, la proposition de charte, c'est quelque chose qui met en évidence, noir sur blanc,  
les droits et responsabilités rattachés à la notion de citoyenneté, à l'état de citoyen.

Dans notre mémoire que vous avez sûrement entre les mains, on explique en détail  
455 toutes ces questions-là. Je vais passer en revue rapidement ces questions-là ici.

Nous allons d'abord discuter un petit peu de la raison d'être de la charte, comme j'ai  
mentionné. Pour nous, la démocratie, évidemment, c'est une valeur fondamentale de notre  
société, et la démocratie, par définition, ça repose sur l'engagement des citoyens.  
460

Et notre constat à la SodecM, c'est que, malheureusement, cet engagement est faible à  
Montréal, en général, à part les élections et les participations à certains groupes, c'est-à-dire des  
organismes communautaires ou de présentation dans des assemblées de quartier. On trouve que  
la vie démocratique à Montréal pourrait être renforcée et que la charte serait un instrument  
465 important pour ça.

Essentiellement, cette charte, en plus de tous les droits qui pourraient être exercés, c'est  
un exercice pour la Ville de promouvoir la notion de citoyenneté et tout ce que ça implique. La Ville  
a une responsabilité, en plus de ses responsabilités administratives, de gérer les biens et  
470 d'administrer la chose municipale, la Ville a une responsabilité d'éducation civique, des  
promotions des valeurs civiques et la charte est une occasion excellente pour faire ça.

Certains s'interrogent peut-être pourquoi une autre charte? On a déjà une Charte  
canadienne, on a une Charte québécoise, il y a beaucoup d'instruments internationaux qui

475 prévoient toute une série de droits de la personne. Pour la SodecM, la charte municipale doit être  
vue toujours dans le contexte de la citoyenneté. La plupart des chartes qui existent actuellement  
visent les personnes individus. On protège des droits individuels contre toutes sortes de maux,  
que ce soit la discrimination, l'arbitraire de l'État, etc.

480 La charte de Montréal met en valeur ces droits-là, mais sous la lumière de la citoyenneté.  
C'est un ensemble cohérent qui définit ce que ça représente dans une Ville d'être citoyen. C'est-  
à-dire, en l'absence de ces droits-là et en l'absence de l'exercice de ces responsabilités, on ne  
peut pas être citoyens dans une ville. Alors, dans ce sens-là, la Charte montréalaise innove, et  
même s'il y a un certain chevauchement avec des droits qui peuvent être prévus dans d'autres  
485 instruments, si on regarde la Charte montréalaise dans son ensemble, c'est clair que ça  
s'adresse aux citoyens, aux personnes citoyens et non pas simplement les personnes individus.

On a quelques exemples dans la charte où on parle, par exemple, du droit à la sécurité  
physique. Évidemment, ce droit-là est reconnu dans à peu près tous les instruments qu'on  
490 connaît. Mais on précise dans la Charte montréalaise qu'il participe avec l'administration  
municipale à un effort collectif à contrer la violence, les incivilités et les crimes haineux, et ainsi  
assurer la jouissance d'un tel droit. Alors, on voit ici que le contexte, c'est dans un domaine de la  
vie civique aussi, la sécurité physique.

495 On dit aussi que la Ville, dans un éditorial qui a paru après l'annonce publique de la charte  
en décembre, que la Ville devrait s'occuper plutôt de nids-de-poule que de faire de la théorie.  
Nous, on considère que cette charte est loin d'être théorique dans la mesure où elle préconise les  
valeurs civiques et que, comme je l'ai dit tout à l'heure, un des rôles importants de la Ville, un des  
rôles essentiels, c'est de faire la promotion de ces valeurs-là.

500 Pour ce qui est de la crainte de certains que l'énumération de droits imposerait à la Ville un  
fardeau peut-être trop lourd au niveau juridique ou financier, on répond que l'expérience de la  
Charte québécoise et canadienne, à notre connaissance, ça n'a pas entraîné d'augmentation  
importante des frais. Évidemment, il y a eu des poursuites ou des choses comme ça qui ont été  
505 intentées, mais, en général, ça a plus eu une valeur pédagogique pour notre société. C'est des  
valeurs que les gens invoquent à l'occasion devant les tribunaux mais, avant tout, c'est une  
question de consensus social.

Et que c'est certain que la Ville de Montréal devra faire attention dans la mise en oeuvre de  
510 la charte. Les services juridiques devront examiner attentivement les effets financiers de  
l'application de la charte, mais il ne faut pas non plus que ça reste lettre morte ou juste une  
déclaration théorique.

L'idée de faire appel à l'ombudsman, à un protecteur du citoyen, citoyenne, nous, on  
515 trouve que c'est une bonne idée, mais que cette question-là de l'application de la portée juridique  
de la charte devrait être poussée davantage.

520 Mais la question importante, c'est que la Ville doit prendre ce dossier-là et, au-delà de l'adoption d'un règlement ou d'une résolution, la Ville doit s'assurer que la charte ait une pérennité, c'est-à-dire qu'elle existe, qu'elle devienne permanente. Et la seule façon juridique de faire ça, c'est qu'un jour, elle soit incorporée à la Charte de la Ville de Montréal, c'est-à-dire une loi de l'Assemblée nationale.

525 On trouve que l'exercice actuel de consultation publique est très important mais qu'il va falloir poursuivre ce processus une fois la charte adoptée par la Ville. Que le débat public continue sur le contenu de la charte et, à l'application, on va voir ce que ça donne, ce que les gens voient d'important ou de moins important ou de choses à ajouter.

530 Et, dans un avenir rapproché, la Ville devrait prendre l'initiative de présenter une requête à l'Assemblée nationale du Québec pour que la charte devienne partie de la Charte de la Ville de Montréal, un peu comme la constitution canadienne renferme la Charte canadienne des droits et libertés, une partie importante de sa loi constitutive.

535 Donc, en général, la SodecM, encore une fois, juge très importante cette initiative. Il faut que la Ville prenne sa responsabilité après les consultations actuelles pour que ça ne demeure pas lettre morte, que ce soit un instrument vivant, appliqué, et qu'on arrive à mener les Montréalais et les Montréalaises à se considérer comme citoyens de la Ville. Que la Ville joue son rôle d'éducation civique par cette charte et que la charte devienne un lieu de dialogue public autour de ces questions-là. On a déjà eu quelques avis dans cette présente consultation, ça doit  
540 continuer. Et il faut surtout que l'administration prenne sa responsabilité à ce niveau-là.

545 Quelques commentaires au niveau des arrondissements. Je reviens un peu en arrière. Mais, effectivement, comme on l'a mentionné tout à l'heure, il faut que les arrondissements soient partie prenante. Ce sont des organes importants de la Ville. Actuellement, il n'y a pas de mention des arrondissements mais la SodecM juge que les arrondissements doivent également être partie prenante à la charte et liés par elle.

550 Donc, il va y avoir lieu, je crois, de poursuivre les consultations et les débats publics au niveau des arrondissements.

555 Et, dernier petit détail aussi. La SodecM trouve que la version anglaise de la charte devrait être améliorée, la qualité de la langue, pour que tous les Montréalais anglophones aussi se reconnaissent pleinement dans ce document. J'ai terminé ma brève présentation. Évidemment, la plupart des autres recommandations sont dans notre mémoire. Je serais ravi de répondre à vos questions, si vous en avez.

**LE PRÉSIDENT :**

560 Merci, monsieur Caron. Docteur Lashley?

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Bonjour!

565 **M. ROGER CARON :**

Bonjour!

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

570

Plusieurs ont parlé du mot \*charte+. Pensez-vous que le mot \*charte+, c'est un bon mot pour ce document?

**M. ROGER CARON :**

575

Oui. Dans la mesure où une charte, c'est une déclaration solennelle qui doit regrouper, qui doit être, disons, à un niveau supérieur de la plupart des autres documents qui concernent peut-être la vie de tous les jours, les préoccupations quotidiennes. Le mot \*charte+, c'est certain qu'on l'utilise au niveau fédéral, au niveau du Québec. Mais dans la mesure où c'est la charte des citoyens et citoyennes de Montréal, je pense que ce mot-là est tout à fait juste pour qualifier l'importance du document.

580

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

585

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Maître Fabien.

590

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Je suis heureux que vous mentionniez votre préoccupation par rapport à la version anglaise de la charte. Vous êtes le premier à le faire. Et ça me semble important que ce soit bien, bien à point. Et si vous avez des suggestions précises à faire là-dessus, vous n'hésitez pas à les transmettre au secrétariat.

595

**M. ROGER CARON :**

600

D'accord.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

605

Ça ne dispensera pas d'autres experts de se pencher sur la qualité de la traduction, mais ça peut toujours contribuer.

**M. ROGER CARON :**

610

Oui.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

615

Merci. Ma question, c'est sur le volet responsabilité des citoyens. Et ce qui me frappe, c'est le concept d'écologie sociale et d'écologie urbaine dont votre organisme semble faire la promotion. Ça me semble un concept extrêmement riche, extrêmement porteur.

Maintenant, l'écologie urbaine dépend probablement directement du comportement des citoyens, de la civilité.

620

**M. ROGER CARON :**

Oui.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

625

C'est sûr que les institutions ont leur rôle à jouer, mais le comportement des citoyens joue un rôle déterminant. Est-ce que vous croyez que le volet \*responsabilité des citoyens+, tel qu'il est traité dans la charte, est-ce que ça vous paraît suffisant? Ou est-ce que vous auriez aimé que ce soit un peu plus?

630

**M. ROGER CARON :**

635

Pour le contenu – vous soulevez une très bonne question, professeur Fabien – c'est que cette question de responsabilité, c'est nouveau. On a souvent hésité à utiliser ça, à inscrire ça dans les documents de ce type. Il y a eu des régimes totalitaires même qui ont inscrit des dispositions semblables et c'était souvent invoqué à l'encontre des gens.

640

C'est certain que dans notre monde d'aujourd'hui, on est habitué de parler toujours de droit, mais la notion de citoyenneté et l'écologie sociale que vous mentionnez, ça repose aussi sur une question de responsabilité personnelle et collective.

645

Nous croyons effectivement que ce volet-là pourrait être développé davantage. C'est beaucoup une question d'éducation. Notre groupe, d'ailleurs, on s'occupe de ça activement depuis une dizaine d'années, par toutes sortes d'ateliers ou d'activités de formation. Et ça nous ferait plaisir, à la SodecM, d'examiner davantage cette question-là. Mais il y a sans doute lieu de

regarder aussi. Et dans un même document où on invoque des droits qui peuvent être invoqués, disons, devant l'ombudsman, c'est certain qu'il va falloir regarder attentivement la place des responsabilités dans un tel document. Mais on croit quand même que les deux vont de paire. C'est deux choses complémentaires. Mais il y a certainement encore de la réflexion à faire là-dessus.

650

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

J'ai une question plus pointue sur le vocabulaire.

655

**M. ROGER CARON :**

Oui.

660

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Il y en a qui nous ont fait observer que \*responsabilité+ n'était peut-être pas le terme idéal. Que mieux aurait valu parler de \*devoir+. Alors, avez-vous un avis à exprimer là-dessus entre \*devoir+ et \*responsabilité+?

665

**M. ROGER CARON :**

Je préfère le mot responsabilité. Là, je vous répons, je n'ai pas vraiment analysé la question attentivement, mais je crois que la responsabilité, c'est vraiment de ça qu'il s'agit. Un devoir, c'est quelque chose qui a peut-être un sens plus moral. Dans notre vocabulaire, dans notre culture, on a souvent associé à ça \*on doit faire quelque chose.+ La responsabilité, pour moi, c'est vraiment quelque chose qui touche l'état de personne dans une collectivité. Et je préfère ou je crois que notre groupe préférerait responsabilité au mot \*devoir+.

670

675

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

680

Monsieur Caron, vous avez, dans votre mémoire, dit que la charte devrait être éventuellement enchâssée sous forme d'amendement à la loi qui définit la Ville de Montréal.

**M. ROGER CARON :**

685

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

690 Pourquoi ne pas faire ça tout de suite?

**M. ROGER CARON :**

695 La SodecM, on croit que la charte a une telle importance, qu'il va falloir qu'il y ait un véritable consensus. Et je ne veux pas dire que l'exercice actuel n'est pas nécessaire et très souhaitable. C'est que les choses, pour que la Ville ait l'autorité, la légitimité pour se rendre à Québec, puis demander: \*Écoutez, nous, on veut ça comme changement à la Charte de la Ville de Montréal+, il va falloir que la Ville imagine une façon de dire: \*Voilà. Nous, on arrive, c'est pas juste après quelques semaines de consultation, c'est vraiment ça que les Montréalais veulent.+  
700

Et, nous, on croit que ça donnerait une plus grande légitimité à cette question-là pour demander. Parce qu'une fois que c'est dans la charte, évidemment, c'est très important. On ne fait pas ça à la légère. Et, nous, pour l'instant, le contenu de la charte, on trouve ça satisfaisant.  
705 C'est déjà énorme par rapport à ce qui existe actuellement, c'est-à-dire à peu près rien dans la Charte de la Ville de Montréal. C'est très sec, c'est très administratif. C'est des partages de frais, de pouvoirs. Il n'y a rien où on mentionne vraiment le rôle du citoyen, ce qui, nous, nous semble anormal.

710 Mais on croit que vu l'importance de ça, ça serait important qu'il y ait le consensus, qu'il y a plus de publicité autour de cette initiative-là, que les gens, les arrondissements entre autres, on connaît le contexte actuel, je pense que ça serait prématuré. Mais ça ne veut pas dire que la SodecM veut qu'on retarde indûment. On pense que les choses doivent avancer rapidement, avec diligence, mais sérieusement aussi, pour ne pas revenir en arrière ou se retrouver à Québec, puis dire: \*C'est quoi le consensus?+ Alors, l'administration municipale a une responsabilité à ce niveau-là.  
715

**LE PRÉSIDENT :**

720 Permettez-moi une autre question.

**M. ROGER CARON :**

725 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

730 Dans votre esprit, la Charte montréalaise doit-elle avoir un statut juridique qui permette aux citoyens de l'invoquer devant les tribunaux contre la Ville de Montréal?

**M. ROGER CARON :**

735 Cette question-là est très délicate. Les droits qui sont énoncés sont fondamentaux, par  
définition. Ils sont dans la charte. Le portée juridique de ces questions-là doit être étudiée.  
Évidemment, ceux qui paient en bout de ligne, c'est les contribuables, c'est la collectivité. Alors,  
il faut être très prudent. Et ce n'est pas pour diminuer l'importance des droits et responsabilités.  
On veut que ça devienne un instrument exécutoire. Ce n'est pas juste une déclaration, quelque  
chose qu'on encadre. Exécutoire.

740 Mais pour l'application immédiate, demain matin, devant les tribunaux, je crois qu'il reste  
des recherches à faire là-dessus. Mais ça ne veut pas dire pour autant que ce n'est pas quelque  
chose qui ne devrait pas éventuellement aller jusque là. D'où l'importance justement de poursuivre  
peut-être l'étude à ce niveau-là.

745 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pour être bien certain de la position de votre groupe...

**M. ROGER CARON :**

750 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

755 ... premièrement, il est clair pour vous que dans un avenir qui n'est pas celui des  
calendes grecques, la charte devrait être enchâssée dans la loi de la Ville de Montréal.

**M. ROGER CARON :**

760 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

765 Deuxièmement, il est clair dans votre esprit que la charte doit s'appliquer aux  
arrondissements.

**M. ROGER CARON :**

770 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

775 On va laisser passer la querelle actuelle, puis après ça, on l'applique. Troisièmement, pour vous, éventuellement, lors de son inclusion dans la loi de la Ville de Montréal, la charte pourrait être invoquée par des citoyens contre la Ville devant les tribunaux.

**M. ROGER CARON :**

780 Oui. Après, comme je vous dis, mûre réflexion et sans dénaturer l'importance du contenu, c'est certain qu'il faut regarder ça attentivement. Mais une fois qu'on s'entend, une fois qu'il y a un consensus, on dit: \*La Ville et les citoyens ont telles responsabilités, telles obligations juridiques+, oui.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

785 J'aurais une dernière question. Il y a des gens qui ont dit que la Ville ne devrait pas mettre la protection de la religion dans la charte. Parce que la religion, c'est une chose personnelle et pas une chose municipale. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

**M. ROGER CARON :**

790 La Ville, comme j'ai mentionné plus tôt, a une responsabilité fondamentale pour promouvoir la vie civique. Et, dans notre société, la vie civique ça comprend la cohabitation de personnes qui ont des fois différentes sur un territoire. Et dans la mesure où de l'intolérance – pour reprendre le terme, parce que là on parle d'intolérance – ou de discrimination religieuse nuit à la citoyenneté – et là, ce n'est plus considéré seulement que comme un droit individuel, mais un droit qui est rattaché à la citoyenneté – oui, la Ville a une responsabilité, a un rôle à jouer à ce niveau-là. Donc, oui, c'est pertinent d'avoir ça dans la charte.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

800 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

805 J'invite maintenant madame Renée Joyal au nom de l'Association pour la promotion de la marche et le respect des piétons à venir présenter l'opinion de son groupe. Bonjour, madame! Maître Fabien me fait remarquer que vous êtes professeure au Département de sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, que vous êtes donc une de mes collègues, 810 puisque j'appartiens à la même Université. Alors, je rends public le fait que nous avons le même employeur, au cas où ça pourrait être mal interprété. Alors, donc, madame Joyal, nous vous écoutons.

**Mme RENÉE JOYAL :**

815

Merci beaucoup. Alors, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, je vous dis d'abord quelques mots sur cette Association que je représente. Elle a été fondée à l'automne 2002. Elle compte actuellement une trentaine de membres. Son objectif principal est de promouvoir la marche sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de promenade, de marche sportive

820

ou utilitaire.

Nous croyons que chaque fois que la chose est possible, il est souhaitable de se déplacer à pied et nous sommes convaincus que Montréal constitue ou, en tout cas, pourrait constituer un milieu exceptionnel pour le développement de cette activité bienfaisante à tous points de vue. Et nous poussons très fort, en fait, pour la prise de mesures appropriées afin que les citoyens puissent s'y adonner en toute sécurité et tranquillité.

825

Ce projet de charte qui est présenté par la Ville de Montréal nous semble rejoindre plusieurs des objectifs de notre Association, notamment le respect de l'environnement, l'amélioration de la qualité de l'air, la convivialité entre les citoyens et la sécurité de leurs déplacements.

830

Nous avons noté en particulier les articles 11: Respect des droits d'autrui, 13: Promotion des valeurs civiques, 15: Usage sécuritaire des parcs et promotion du transport en commun, 19: accès piétonnier sécuritaire à son domicile, 20: lutte à l'incivilité, et 21: sécurité physique.

835

Alors, nous nous réjouissons grandement du fait que cette charte privilégie le déplacement par le transport en commun et par d'autres moyens que le véhicule privé. Cependant, nous considérons que le projet à l'étude ne met pas suffisamment l'accent sur la sécurité et la tranquillité des piétons.

840

Montréal est loin d'offrir actuellement les conditions essentielles au développement de la marche. Pourquoi? Les piétons sont constamment mis en danger par des conducteurs de voiture et de camion qui roulent beaucoup trop vite dans les rues de la Ville et qui ne respectent pas la réglementation en vigueur.

845

De plus, au cours des dernières années, nous avons noté une recrudescence importante d'infractions et de gestes incivils de la part de cyclistes qui font fi des règlements applicables à leur activité et qui ne se gênent pas pour rouler souvent à haute vitesse sur les trottoirs et dans les allées de parc. Il n'est donc pas étonnant que des personnes de plus en plus nombreuses, notamment les personnes âgées ou handicapées, hésitent à se déplacer à pied. Nous pensons aussi aux enfants qui encourent des risques toujours plus grands en raison de ces comportements irresponsables.

850

Au cours des années 1998 à 2002, 130 piétons ont trouvé la mort à la suite d'un impact avec un véhicule sur le territoire de l'île de Montréal. Cette statistique est dramatique en elle-même, mais elle ne tient pas compte des piétons gravement blessés, de ceux qui demeurent

855

860 handicapés ou qui souffrent de séquelles importantes à la suite de l'accident subit. Il n'existe  
actuellement pas de statistique, du moins au Service de police de la Ville de Montréal, concernant  
les blessures causées à des piétons par des cyclistes. Nous avons cependant eu connaissance  
d'accidents graves de ce type survenu ici ou ailleurs.

865 Nous vivons dans un monde stressant. Parmi les médicaments les plus souvent prescrits  
par les médecins, on retrouve les tranquillisants, les anxiolytiques et les somnifères. On sait de  
plus que nombre de maladies graves sont en grande partie causées par le stress. On sait aussi  
que la marche effectuée dans un environnement sain, sécuritaire et rassurant constitue l'un des  
meilleurs remèdes à ces maux. Qui plus est, ce remède est gratuit, écologique et facilement  
accessible. Son absorption est des plus agréable et ne crée pas de dépendance, sinon une  
bonne habitude et des occasions de rencontres et d'échange.

870 Le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités constitue une occasion sans  
pareille pour que, comme citoyens, nous prenions clairement partie pour un style de vie sain,  
équilibré, respectueux des autres et de l'environnement. Dans cet esprit, nous demandons à la  
commission d'inclure dans le projet de charte des dispositions plus précises favorisant le  
875 développement de la marche et affirmant le droit des piétons à des conditions de marche et de  
promenade paisibles et sécuritaires.

Alors, voilà en gros ce que notre Association désire faire valoir devant la commission.  
Alors, si vous avez des questions ou des commentaires...

880 **LE PRÉSIDENT :**

885 Merci, madame Joyal. Je vous signale que la commission comme telle n'a pas à inclure  
des choses. Notre objectif, c'est de faire en sorte que les témoignages qui nous sont déposés se  
rendent aux autorités municipales de Montréal qui, elles, ont les décisions à prendre. Je vous  
remercie de votre témoignage.

Docteur Lashley, avez-vous des questions? Maître Fabien?

890 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

895 Quelle forme concrètement ça pourrait prendre? Parce que le langage n'est pas facile à  
imaginer pour promouvoir un intérêt très légitime, très bien exposé, mais qui, sur le plan de la  
rédaction, n'est peut-être pas un exercice facile. Avez-vous des suggestions?

**Mme RENÉE JOYAL :**

900 Oui. Bien, en fait, je suis très consciente du fait qu'une charte énonce des principes  
généraux, qu'on ne peut pas entrer dans le détail d'une réglementation. Moi, ce que je conçois,  
c'est qu'à la suite de l'adoption de cette charte, la Ville de Montréal et les arrondissements  
voudront dans certains cas préciser leur réglementation pour rendre le tout conforme à la charte.

Mais présentement, même au niveau des principes, je trouve que la question de la sécurité et de la tranquillité des piétons ne ressort pas clairement.

905 Par exemple, dans la charte, on prend clairement parti pour les transports en commun, pour le développement des transports en commun. Je trouve qu'on devrait prendre parti aussi pour le développement de la marche. C'est-à-dire que, autant que possible, on encourage les citoyens à se déplacer par des moyens plus écologiques que la voiture privée. Alors, probablement que l'augmentation des coûts du pétrole va aider à réaliser cet objectif-là, mais ça  
910 serait dommage que ça soit uniquement un motif économique.

Je pense aussi qu'il faut une prise de conscience écologique et que les deux facteurs réunis pourront aider à ce que les gens marchent plus. Et tous les avantages sont de ce côté, il n'y a pas vraiment d'inconvénient. Surtout dans la mesure où on développe davantage les  
915 transports en commun.

Maintenant, bon, je pense que, par exemple à l'article 19, on parle d'un accès piétonnier sécuritaire à son domicile. C'est quelque chose d'assez précis mais très, très, très restreint. Alors, il y aurait certainement possibilité de dire, par exemple, qu'on favorise la marche et qu'on  
920 rappelle que, finalement, par exemple les trottoirs et les allées de parc sont réservés aux piétons.

Bon, je sais qu'il y a une réglementation qui dit que les bicyclettes, les motocyclettes, etc. sont interdites sur les trottoirs et dans les allées de parc. Je n'irai pas jusqu'à dire cela dans la  
925 charte. Mais dire simplement que les trottoirs et les allées de parc sont réservés aux piétons. Alors, ça, c'est une façon positive, finalement, d'exprimer la réglementation et ça dit vraiment ce que ça veut dire.

Alors, il y a énormément de... moi, j'ai beaucoup de personnes âgées entre autres qui m'appellent, sachant que je m'occupe de cette Association, pour me dire: \*On hésite beaucoup à sortir. Quand on voit arriver le printemps, on a hâte de sortir de chez nous, mais on a très, très peur de se faire frapper par une bicyclette sur le trottoir ou par une automobile.+ Il y a des passages piétonniers à certains endroits dans les rues qui sont loin d'être toujours respectés. À  
930 certains moments, c'est presque une opération kamikaze de se lancer sur un passage piéton.

935 Alors, c'est ça. C'est que si c'était plus présent dans la charte, je pense que ça serait un excellent moyen d'éducation. Ça inviterait peut-être la Ville et les arrondissements à préciser leur réglementation, et je pense que c'est un effort commun avec des mesures très diverses qui vont permettre d'améliorer la situation.

940

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

945 Mais vous êtes sans doute consciente qu'il y a un obstacle, qu'il y a un problème de rédaction, un problème technique à surmonter. Et si vous voulez promouvoir votre idée bien légitime de façon efficace, je ferais appel à votre grand talent littéraire et juridique, que j'ai le

bonheur de connaître, pour peut-être faire des suggestions de texte. Parce que vous savez, la difficulté, c'est qu'une charte ne peut pas aller dans le menu détail.

**Mme RENÉE JOYAL :**

950

Non. Non. Non.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

955

Il y a un niveau, il y a un équilibre à respecter, et puis vous connaissez à fond les problèmes de rédaction de texte juridique ou de texte législatif.

**Mme RENÉE JOYAL :**

960

Oui.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

965

Alors, peut-être que vous pourriez y aller de petites suggestions. Pas maintenant, à froid, mais vous pourriez peut-être dans les prochains jours acheminer vos suggestions au secrétariat.

**Mme RENÉE JOYAL :**

970

Je suis tout à fait prête à faire cela, monsieur le commissaire.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

C'est une invitation. C'est pour le bien commun.

975

**Mme RENÉE JOYAL :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

980

Mais je vais me faire un petit peu l'avocat du diable, madame Joyal. D'abord, comme on se croise dans les transports en commun, vous avez compris que je suis un adepte des transports en commun. Et il faut que je me rende à pied au transport en commun, la marche.

985

Cela étant, est-ce dans une charte de droits qu'est le lieu approprié de développer une politique d'encouragement à l'usage des transports en commun et des moyens écologiquement simples de locomotion et de déplacement, une politique qui pourrait être assortie d'un renforcement de la réglementation? Parce que je trouve qu'on étire la notion de charte de façon considérable.

990

**Mme RENÉE JOYAL :**

995

Bien, écoutez, c'est sûr qu'il y a des limites à ce qu'on peut dire dans une charte, mais on peut y trouver les éléments de base qui permettent ensuite d'orienter une politique ou une réglementation. Alors, on le dit clairement à un article de la charte qu'on favorise le transport en commun. Alors, on le dit. On ne dit pas exactement comment on va faire, qu'est-ce qu'on va faire. Ça, c'est peut-être plus l'objet d'une politique ou d'une réglementation.

1000

C'est la même chose pour la marche. On peut dire qu'on favorise les déplacements écologiques, notamment la marche. Mais peut-être que ce n'est pas le lieu dans la charte de dire exactement comment on va faire et quelle réglementation on va adopter. Mais je pense qu'on peut aller aussi loin que de dire qu'il y a certains espaces, comme, par exemple, les trottoirs et les allées de parc qui sont réservés aux piétons. Et ça, ça n'est pas en soi une réglementation. Une réglementation doit être beaucoup plus précise que ça, aller dans le détail. Mais, au moins, il y a là une base qui nous dit: \*Attention!+

1005

1010

Parce qu'il y a déjà... moi, je pense qu'il y a certains citoyens qui ne savent pas, par exemple, qu'il est interdit de rouler à bicyclette sur les trottoirs et les allées de parc. Alors, ça serait déjà un bon instrument d'éducation d'avoir la charte pour leur dire: \*Bien, voyez, regardez. Ce n'est pas compliqué. C'est ça.+

1015

Alors, moi, je pense que c'est tout à fait possible de le faire et ça fait partie justement d'une politique, non seulement en faveur des piétons, mais en faveur de la santé, en faveur de l'environnement, en faveur de la qualité de l'air, en faveur de la convivialité. Il me semble que c'est tout à fait pensable d'avoir ça en termes généraux dans une charte.

**LE PRÉSIDENT :**

1020

Bon, vous me donnez rétrospectivement mauvaise conscience parce que je suis de ces parents qui ont dit à leurs enfants: \*La bicyclette sur telle rue, roule donc sur le trottoir.+ Enfin, ils sont grands, c'est leur problème.

1025

Maintenant, permettez-moi tout de même une question dans le sillage de ce dont vous venez de traiter dans votre réponse. Et, là, je fais appel à votre qualité, non seulement de membre de l'Association, mais aussi de juriste. La charte, dans son état actuel – et cela a été très clairement expliqué dans les séances d'information que la commission a tenues – la charte, dans son état actuel, serait un règlement parmi d'autres règlements de la Ville de Montréal.

1030

Je vous pose donc deux questions, mais en espérant que vous ayez à l'esprit les recommandations que vous formulez sur l'importance de reconnaître la marche et les moyens de transport écologiques. Je vous pose donc deux questions.

Est-ce que cette charte devrait avoir un statut juridique autre qu'un simple règlement parmi les règlements de la Ville de Montréal? Est-ce qu'elle doit être enchâssée dans la loi de Montréal?

1035 Et, d'autre part, est-ce que la charte est un simple énoncé de bonnes intentions ou si ça donne droit, ça crée des droits que le citoyen peut invoquer devant un tribunal contre la Ville de Montréal? Toujours en rapport avec vos préoccupations sur le soutien et l'encouragement à la protection de la marche.

1040 **Mme RENÉE JOYAL :**

Oui. Écoutez, je n'ai pas examiné le projet de charte sous cet angle-là et, en juriste prudente donc, je vais m'abstenir de vous donner une réponse.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

On a compris que les juristes ne donnaient pas de réponse à froid-chaud.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

1050

Ni gratuites.

**LE PRÉSIDENT :**

1055

Ça, c'est vous qui le dites, maître Fabien.

**Mme RENÉE JOYAL :**

1060

Mais ce que je dirais, peut-être sans crainte de faire erreur, c'est que cette charte-là me semble, en tout cas, une base pour que les règlements de la Ville et les politiques puissent y trouver un fondement très précis. Alors, ça, je pense que je peux dire ça sans crainte de me tromper.

1065

L'autre chose aussi, c'est que, évidemment, le fait que cette charte-là existe, ça va peut-être changer quelque chose mais, en tout cas, ça n'empêchera pas les recours que, de toute façon, les citoyens avaient contre la Ville ou les arrondissements pour des fautes commises par la Ville ou les arrondissements. Mais dans ces recours-là, évidemment, je pense que la charte pourra servir de base d'interprétation.

1070

Je fais une analogie avec certains instruments internationaux qui n'ont pas une portée juridique entière mais que la Cour suprême du Canada entre autres a reconnus comme ayant valeur d'interprétation, parce que ce sont des documents fondamentaux qu'on peut appeler aussi des écrits de majesté et, donc, on peut au moins s'en servir pour argumenter et pour essayer d'interpréter certains droits et certaines responsabilités.

1075

Maintenant, je n'irai pas plus loin que ça, parce qu'il faudrait que je fasse une étude vraiment approfondie du statut et de la portée que pourrait avoir la charte.

**LE PRÉSIDENT :**

1080

Alors, je reviens à mon questionnement, mais en m'adressant à la représentante de l'Association. Est-ce que je comprends que, dans votre esprit, une telle charte devrait avoir, parmi les règlements de la Ville de Montréal, un statut un peu particulier? Est-ce qu'une telle charte ne devrait pas comporter aussi une disposition disant: \*Le conseil de Montréal s'engage à ce que ses prochains règlements soient conformes à cette charte.+

1085

**Mme RENÉE JOYAL :**

Je pense que c'est déjà dit quand on dit que la charte lie la Ville de Montréal, ses organismes et tout ça. Moi, en tout cas, je pense que cette charte-là ne sera pas simplement un écrit de plus qu'on range sur une tablette. Je pense que déjà c'est prévu que la charte lie la Ville de Montréal, de même que ses organismes et ses employés.

1090

Donc, à mon avis, si on veut être sérieux dans la portée qu'on donne à cette charte-là, il me semble – je fais encore une analogie avec les instruments internationaux – quand un État adhère ou ratifie un instrument international, il est lié par cet instrument, il a l'obligation d'aligner ses lois et sa réglementation sur les principes qui sont énoncés dans l'instrument. Il me semble que ça devrait être la même chose au minimum pour la Ville de Montréal.

1095

**LE PRÉSIDENT :**

1100

C'est bien. Merci.

Docteure Lashley.

1105

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Je voulais demander une question sur l'enchâssement. Vous avez déjà répondu. Merci beaucoup.

1110

**Mme RENÉE JOYAL :**

Merci.

1115

**LE PRÉSIDENT :**

Madame...

**Mme RENÉE JOYAL :**

1120

Merci infiniment pour votre écoute attentive et sympathique.

**LE PRÉSIDENT :**

1125

C'est nous qui vous remercions de votre disponibilité.

J'invite maintenant madame Johanne Bouchard, chef de délégation Femmes au Sommet de Montréal à venir prendre place. Soyez la bienvenue, madame Bouchard! Vous avez dix minutes. Je vous fais signe après cinq et je vous rappelle qu'il vous en reste deux en temps utile.

1130

Nous vous écoutons.

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1135

Bonjour! Tout d'abord, je voulais vous faire quelques mises en garde. Je ne suis pas une spécialiste de charte. J'ai tenu à déposer un mémoire parce que je voulais poser ce geste-là. Donc, je fais mes classes. Alors, je vais vous demander d'être...

**LE PRÉSIDENT :**

1140

Moi, non plus, je ne suis pas juriste. Docteure Lashley, non plus.

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1145

... indulgents et indulgente avec moi.

**L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.**

**LE PRÉSIDENT :**

1150

Merci, madame.

Docteure Lashley.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

1155

Bonjour, madame!

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1160

Bonjour!

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

1165 Vous avez dit qu'il faut avoir les choses distinctes dans la charte qui appartiennent aux femmes. Est-ce que vous pensez qu'il y a un risque si la Ville met des phrases particulières pour les femmes, qu'il y a un risque que les gens pensent de la discrimination inversée? Pensez-vous qu'il y a un risque?

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1170 En fait, quand je fais cette proposition-là, ma volonté à moi, c'est que, bon, la charte est un instrument qui doit refléter les citoyens en général. 52 % de la population sont des citoyennes. Donc, pour moi, il ne s'agit pas d'une question de discrimination, mais plus d'une question de justice et d'égalité et de reflet de ce qu'est la société en général.

1175

**LE PRÉSIDENT :**

Maître Fabien.

1180 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

1185 Votre mémoire insiste beaucoup sur des mesures sociales importantes, comme la gratuité de l'eau, la diminution des tarifs des transports, l'accès gratuit ou à un coût symbolique pour les sports et loisirs. Et je comprends que ce serait non seulement pour les femmes, mais que ce serait pour l'ensemble de la population.

1190 Alors, ces mesures visent à déplacer le financement de ces mesures, à partir des usagers vers d'autres sources de financement. Comment, si les usagers ne paient pas ou paient moins, avez-vous des suggestions constructives pour nous dire où trouver l'argent?

1190

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1195 Bien, je vous donnerais un exemple. En fait, la seule chose que je pourrais vous dire ce matin, moi, ce que je suggère, c'est d'essayer d'être imaginatifs dans notre approche, dans nos approches en tenant compte de ça.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Pouvez-vous nous aider à être imaginatifs?

1200

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1205 Bien, je ne peux pas vous aider ce matin, mais je lisais dans *Le Devoir* ce matin que l'Université de Sherbrooke, en fait que les étudiants à Sherbrooke n'auront plus à payer le transport en commun. Ça va être gratuit pour eux. Et ce que je lisais rapidement dans le journal,

1210 c'est que, en fait, c'est l'Université qui va déboursier les frais à la compagnie de transport. Et, l'Université, bon, naturellement, il faut qu'elle aille chercher l'argent en quelque part. Ce que j'ai cru comprendre, c'est qu'on voulait s'allier des commanditaires, c'est-à-dire des commanditaires qui prenaient en compte l'importance, qui ont les jeunes à coeur et donc, et je trouvais que, bon, pour ce que j'ai lu rapidement, je trouvais ça fort intéressant.

1215 Alors, je me disais, si on a cette préoccupation-là – et ce matin, je ne peux pas vous donner de façon de faire – à partir du moment où on a la préoccupation, bien, je pense qu'à partir de ce moment-là, on se donne aussi les moyens pour améliorer les conditions dans ce sens-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1220 Mais il y a de multiples moyens pour réduire les coûts du transport en commun. Qu'on taxe davantage l'essence.

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

Exact.

1225 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'on impose comme à Londres, en Grande-Bretagne, un tarif pour rentrer au centre-ville. Qu'on triple, qu'on quadruple le coût du stationnement au centre-ville. C'est des choses qu'on peut faire.

1230 Maintenant, je vous signale qu'en ce qui concerne les étudiants de l'Université de Sherbrooke, j'ai trouvé ça personnellement très sympathique, mais en attendant, ce sont vos taxes, madame, vos impôts et les miens qui assurent le transport gratuit aux étudiants à Sherbrooke. Parce que si l'Université paie, comme en gros les trois quarts des revenus des universités sont une subvention du gouvernement du Québec, on paie les trois quarts de la gracieuseté faite aux étudiants de Sherbrooke. C'est sympathique, mais les étudiants vont demander la même chose dans les universités montréalaises.

1235 **Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1240 Par exemple, ce que je voudrais répondre à ça, c'es que, oui, moi, je suis aussi une payeuse de taxes et j'en paie énormément comme vous tous. Par contre, je suis prête à payer des taxes, moi, pour permettre l'amélioration de conditions de vie, entre autres à des femmes qui sont en difficulté, que ce soit des femmes ou des hommes. Alors, moi, je suis prête, j'accepte de payer des taxes pour des projets de ce type-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Mais si on réduit les coûts du transport en commun, j'espère que ça va bénéficier à des vieillards comme moi, aussi.

Si mes collègues n'ont pas de question, j'aimerais ça, moi, revenir à votre mémoire, madame. À la page 2 de votre mémoire, l'avant-dernier paragraphe:

1255 *\*Dans le même ordre d'idée, le chapitre 5 portant sur la sécurité physique...+*

1260 J'aimerais ça que vous élaboriez un petit peu sur ce point, parce qu'on entend dans les journaux, c'était dans *Le Devoir* de ce matin aussi, que le Service de police de la Ville de Montréal a installé des caméras à l'intersection de Saint-Denis et de Maisonneuve, dans un quartier que je fréquente quotidiennement, pour assurer une plus efficace répression du commerce de certains substances.

Est-ce que c'est le genre de mesure proactive et préventive que vous aviez à l'esprit?

1265 **Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1270 En fait, moi, je me référais à la politique, à l'élaboration de la politique d'aménagement sécuritaire des lieux du point de vue des femmes. Il y a tout un concept qui est développé sur la question de la sécurité des femmes en ville. Donc, même la Ville de Montréal a travaillé là-dessus par le biais du bureau Femmes et Ville.

1275 Donc, quand j'abordais la question à ce niveau-là, pour moi, c'était que cette politique-là soit mise en place et qu'on la respecte dans les réaménagements et les aménagements futurs de la ville, en tenant compte des principes de cette politique-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1280 Bon, j'apprécie votre réponse. Je note votre référence à ce que vous avez appelé une politique. Est-ce que, dans le fond, beaucoup de questions que prétend traiter la charte ne relèvent pas en fait de politiques que l'on pourrait souhaiter voir développées par l'administration municipale de Montréal.

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1285 Pourriez-vous répéter? Je n'ai pas entendu.

**LE PRÉSIDENT :**

1290 La charte traite de toutes sortes de choses.

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

Oui.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Des lieux ou des locaux pour les réunions. Au dernier paragraphe de votre page 2, une plus grande sécurité, des sports et loisirs mieux adaptés. Bref, il y a toute une série de ce que vous identifiez vous-même comme étant des engagements dans la politique, dans la charte.

1300

Ma question est la suivante: une charte vise à garantir des droits à des citoyens et des citoyennes contre des autorités gouvernementales, des droits qui peuvent être invoqués devant les tribunaux.

1305

Est-ce que, au lieu d'avoir une charte des droits et responsabilités des citoyens, on ne devrait pas avoir plutôt un certain nombre de politiques plus développées de la Ville de Montréal?

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1310

Bien, je pense qu'on doit avoir les deux. Pour moi, c'est très important d'avoir une charte, parce que la charte, c'est pour moi comme un outil qui donne une vision d'ensemble, une vision générale de comment ou de vers où on devrait aller. Ça donne des indications très claires et c'est global. Alors que les règlements, si on parle de règlements, à ce moment-là, c'est parcellaire. Donc, pour moi, la charte est très, très importante.

1315

**LE PRÉSIDENT :**

Mais fouillons un peu la question, puis j'ai bien pris votre mise en garde du début, vous n'êtes pas juriste...

1320

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

Non.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

... et je ne vous questionne pas sur un terrain juridique. Je vous questionne sur un terrain de choix politiques. Il y a dans la charte proposée beaucoup de choses. Est-ce que la charte devrait avoir un statut tel que, si un citoyen n'a pas la sécurité ou une citoyenne n'a pas la sécurité que la charte promet, cette personne pourrait poursuivre la Ville de Montréal?

1330

Est-ce que la charte, c'est des engagements, des orientations, une philosophie de la vie en société, ou c'est l'énoncé de droit strict sur lequel moi ou vous pouvons nous appuyer pour traîner la Ville devant les tribunaux, puis se faire dédommager ou faire casser des règlements.

1335

C'est l'exemple de la charte canadienne. La charte canadienne ne promet rien. Elle dit juste: \*Madame, vous, vous avez tel droit, tel droit, tel droit, tel droit.+ Puis si une décision gouvernementale, si une loi ou un règlement vous paraissent à l'encontre de vos droits, vous pouvez poursuivre l'autorité et ultimement la Cour suprême, s'appuyant sur la charte, va dire:

1340

\*Cette loi-là viole la charte. On l'annule.+

Donc, dans votre esprit, la Charte montréalaise, est-ce que c'est un énoncé, une vision globale de grands principes de vie en société ou si c'est un ensemble de droits stricts qui pourront se plaider devant les tribunaux.

1345

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

Ça, je ne peux pas répondre. Je ne peux pas vous répondre à ça parce que je n'a pas réfléchi à cette question-là, de la façon dont vous me la présentez. Donc, je ne peux pas vous répondre.

1350

**LE PRÉSIDENT :**

Mais la raison pour laquelle je vous pose la question, ce n'est pas pour vous torturer, madame. C'est parce que dans le dernier paragraphe de votre mémoire, vous dites:

1355

*\*La charte doit être incluse dans la Charte de la Ville.+*

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

1360

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça veut dire que la charte, à ce moment-là, deviendrait une loi de l'Assemblée nationale...

1365

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

Oui.

1370

**LE PRÉSIDENT :**

... du Québec.

1375 **Mme JOHANNE BOUCHARD :**

Oui. Oui. Pour moi, il y avait une question de pérennité à l'intérieur de ça. C'est-à-dire, il y a une question d'assurer cette pérennité-là. Et c'est aussi de faire en sorte, quand il y a des changements qui sont apportés à cette charte-là, que ces changements-là soient publics, soient faits aux yeux de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

1380

**LE PRÉSIDENT :**

Bien. Nous vous remercions beaucoup, madame Bouchard.

1385

**Mme JOHANNE BOUCHARD :**

Merci.

1390 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai été informé que la personne prévue à ce moment-ci de notre horaire de la journée s'est désistée. Cependant, comme il y avait une période libre, il y a une personne qui a choisi, comme nous avons invité au début, à s'inscrire pour intervenir. Alors, j'invite donc monsieur Fernando Pérusse qui veut faire une intervention orale à venir prendre place. Nous vous

1395

**M. FERNANDO PERUS :**

Oui. Et je suis ici en tant que citoyen. Je suis un artisan du taxi. Je n'appartiens pas à aucune association de service.

1400

La raison pour laquelle je suis ici, c'est pour dénoncer l'espace public que la Ville de Montréal en ce moment est en train de privatiser de façon indirecte. Alors, je m'explique.

1405

La Loi sur la taxi – je m'excuse, je suis un peu nerveux – la Loi sur le taxi, quand ça convient au gouvernement, le taxi, c'est un transport public; quand ça ne convient pas, le taxi, c'est un transport privé.

Ce que je revendique – c'est une façon de parler, je ne peux pas revendiquer ça dans la charte des droits – mais ce que je demande, c'est que le taxi ait un espace réservé comme les autobus ont. C'est-à-dire que les autobus, ils ont un espace fixe pour un arrêt, pour reprendre. Le taxi, je ne demande pas des espaces pour prendre les passagers, mais il y a des postes ou des stands de taxis que, en ce moment, les hôtels sont en train d'éliminer. Et pourquoi ils sont en train de les éliminer? Parce qu'il y a des intérêts privés, il y a des associations de service qui se font la concurrence entre elles et ils font de la pression sur la Ville.

1415

1420 Je sais qu'en ce moment, ces postes de taxis dépendent des arrondissements. Alors, au centre-ville, je pense qu'il y a l'arrondissement Ville-Marie où je travaille personnellement, parce que je n'appartiens pas à aucune association, et je n'ai presque pas d'espace public pour garer, pour prendre les clients.

1425 Je vous donne un exemple. Le Queen Elizabeth vient de faire de la pression pour que la Ville élimine le stand public sur René-Lévesque. Alors, qu'est-ce qu'elle a fait? Elle a accepté un contrat d'une association de service qui – je veux les dénoncer, je ne nomme pas la compagnie – mais qui fait du \*blanchissement+ de l'argent, cette association de service fait du \*blanchissement+ de l'argent. Je pense qu'ils ont une action en Cour. Et la Ville vient de céder, elle donne l'espace derrière l'hôtel à cette compagnie, à cette association de service. Et, moi, que je suis un artisan de taxi, je travaille avec cet outil moi-même, je ne suis pas d'intermédiaire, je n'ai pas d'espace pour stationner.

1435 Alors, je veux revenir à ce que vous, messieurs les commissaires, vous avez posé des questions tout à l'heure à la dame qui a intervenu, il y a monsieur Caron. Et, moi, je pense que la charte, probablement une fois qu'elle sera adoptée, pourra peut-être probablement aider les citoyens dans ce cas, en recourant à la Ville, je ne sais pas. Je sais qu'en ce moment l'industrie du taxi, il n'y a aucun organisme qui puisse défendre ses intérêts, mais il y a probablement, une fois que la charte sera adoptée, un de ses articles qui pourra peut-être défendre les citoyens comme je le suis. Voilà. C'est un exposé. J'ai rien d'écrit. Probablement, je pourrais peut-être...

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous êtes enregistré.

1445 **M. FERNANDO PERUS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Vous avez été enregistré.

**M. FERNANDO PERUS :**

Oui, dernièrement, oui.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

1460 Non, non. Mais la séance d'aujourd'hui est enregistrée. Donc, nous avons votre témoignage.

**M. FERNANDO PERUS :**

Merci.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Alors, merci, monsieur Perus.

Est-ce que, docteur Lashley, vous avez des questions?

1470

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Il faut que je comprenne comme il faut. Vous voulez que la Ville mette une phrase dans la même section que le transport en commun qui attache les taxis. C'est ça?

1475

**M. FERNANDO PERUS :**

Oui, certainement. Parce que le règlement sur le transport en public, les autobus, ou probablement le métro, il y a pas trop de règlement. Il y a des choses qui sont intouchables, qui ne sont pas des places, des espaces. Tandis que pour le taxi...

1480

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Est-ce qu'il serait à la même place pour les gens qui font partie d'une association de taxis que...

1485

**M. FERNANDO PERUS :**

Oui, oui. Certainement. Quand je parle d'espace pour les taxis, il y a des endroits où il y a des taxis qui appartiennent à des associations et des taxis qui n'appartiennent pas à l'association. Et tous les deux...

1490

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Utilisent les mêmes endroits.

1495

**M. FERNANDO PERUS :**

... utilisent le même endroit. Sauf que, monsieur le commissaire, tout à l'heure, il parlait des droits spécifiques. Probablement, quand on parle de locaux, je ne sais pas, quelque part il y a dans les articles, il y a peut-être un endroit où on puisse introduire \*espace public+. Parce que par la fonction de transport, transport, espace public, quelque chose qui puisse être dans la charte, en ayant une relation avec le transport et l'espace public.

1500

1505 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1510

Monsieur Fabien?

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

1515

Je n'ai pas beaucoup réfléchi au problème, à l'organisation du taxi à Montréal. C'est vous qui êtes le spécialiste. Moi, j'y connais pas grand-chose. Mais, dans votre esprit, est-ce que le taxi fait partie des transports en commun?

**M. FERNANDO PERUS :**

1520

Pour moi, oui. La Loi sur le taxi le dit. Mais dans le cas, dans l'éthique du taxi, si un passager – et, moi, je suis d'accord avec le règlement – si un passager décide, si un chauffeur de taxi décide pour aller contre le règlement, disons que... bien, je peux vous donner la raison de la cigarette en ce moment. La Ville a interdit de fumer dans les autobus et dans le métro. Le gouvernement dit que le service de taxi, c'est un transport public. Vu que, moi, je ne peux pas refuser un client, il y a une certaine éthique, et que je ne peux pas, mais quand le client se plaint au bureau de taxi, comme une plainte à faire, le règlement dit que le client a loué un service privé. Alors, vous savez, l'ambiguïté existe dans la Loi sur le transport par taxi.

1525

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

1530

Oui. Mais, moi, je serais prêt à vous suivre quand vous dites que le taxi doit être considéré comme faisant partie de l'organisation des transports en commun. Je pense que vous avez raison.

1535

**M. FERNANDO PERUS :**

Non. Pour moi, c'est un service. Pour moi, je suis en faveur du transport en commun. Je suis pour ça. Je suis écologiste. Même s'il y a des règles qui doivent s'appliquer contre l'industrie du taxi, je ne vais pas défendre l'industrie du taxi.

1540

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Mais, enfin, il y a un intérêt...

1545

(texte manquant, changement de la cassette 1 à cassette 2)

... vous dites, en disant qu'il y a un intérêt public à l'accès au taxi. Et, dans la mesure où le taxi fait partie de l'organisation des transports en commun, le mot \*transport en commun+ se

1550 trouve déjà dans la charte dont l'adoption est proposée. Et puis je me demandais si vous pouviez, à ce moment-là, éventuellement saisir l'ombudsman de votre problème. Et je vois peut-être un point d'ancrage dans le projet de charte sur l'accès du public au transport en taxi. Et peut-être que l'ombudsman devrait essayer de vous aider éventuellement, si vous vous adressez à lui.

1555 **M. FERNANDO PERUS :**

Bien, ce qui arrive, c'est que la Ville est en train de mettre des parcomètres ou bien cède à la pression des compagnies, puis ils donnent un espace. Ils louent un stationnement et après, par le cellulaire, il y a beaucoup de corruption dans ça, vous savez, avec les portiers des hôtels et tout ça. Et, moi, je m'inscris contre toute corruption qui puisse y avoir dans l'industrie dans laquelle je travaille.

1560 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

1565 Ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

1570 Merci, monsieur Perus.

**M. FERNANDO PERUS :**

Merci beaucoup.

1575 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Bonne chance!

**LE PRÉSIDENT :**

1580 Nous accueillons maintenant madame Louise Mainville, commissaire Saint-Louis Mile End et monsieur Charles Côté, conseiller pédagogique à la Commission scolaire de Montréal. Madame et monsieur, soyez les bienvenus! Les intervenants disposent de dix minutes pour présenter leur mémoire. Je vous fais signe après cinq minutes, Je vous fais signe quand il reste  
1585 deux minutes et, après quoi, il y aura une période de questions, si les commissaires le souhaitent.

Alors, madame, nous vous écoutons.

1590 **Mme LOUISE MAINVILLE :**

Bonjour, messieurs, madame les commissaires! Ça me fait plaisir d'être ici et je dois vous dire d'entrée de jeu que c'est vraiment un appui qu'on vient porter au projet de charte et aussi un coup de chapeau, parce que je pense que dans son ensemble, ça correspond beaucoup à  
1595 notre façon de voir les choses.

Alors, je suis commissaire dans le quartier Saint-Louis Mile End depuis une dizaine d'années. Je suis membre aussi de l'exécutif et je suis présidente d'un comité qu'on a formé, qui s'appelle l'École communautaire. Donc, j'étais doublement intéressée à venir présenter ce coup  
1600 de chapeau.

Bon, d'entrée de jeu, je pense que vous savez tous probablement l'importance de la Commission scolaire de Montréal par rapport à l'échelle, par rapport à l'ensemble de la province. Et elle comprend notamment les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-  
1605 Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rosemont, La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Westmount. Alors, le territoire de la Commission scolaire...

**LE PRÉSIDENT :**

1610 Môme Westmount?

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

1615 Môme Westmount. Parce que souvent, il y a des portions de territoire qui sont découpées. Vous savez qu'on n'est pas parfaitement superposés au Québec dans toutes nos structures. C'est d'ailleurs une problématique importante. Enfin, disons que si on coordonnait tout ça, ça faciliterait, je pense, les choses à tout le monde, incluant bien sûr les territoires des CLSC. Donc, tout ça pour dire que le nôtre est découpé en vingt et un quartiers scolaires  
1620 électoraux.

**M. CHARLES CÔTÉ :**

1625 Je me permets d'ajouter que dans certains arrondissements, il y a trois, et dans un endroit il y a quatre (inaudible) scolaires.

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

1630 Par arrondissement. Donc, notre mission, bien sûr: instruire, socialiser, qualifier, je ne vous apprends rien, mais que la CSDM a pour mission d'assurer une formation de qualité, tout en tenant compte de la diversité culturelle et de la disparité économique de la population jeune et adulte que l'on dessert.

1635 En regard de la description, plusieurs écoles: 6 écoles primaires et secondaires; 33  
écoles secondaires; des adultes en formation, notamment dont plusieurs en francisation; de la  
formation professionnelle et des lieux de scolarisation à travers des écoles spéciales, des centres  
hospitaliers. Donc, on couvre une grande diversité de population et tout ça dans un contexte  
extrêmement multiethnique. Vous avez entre autres dans le document les quinze langues les plus  
1640 parlées à la Commission scolaire. Je pense qu'on en a recensé dans un document plus d'une  
cinquantaine même, je pense, de langues répertoriées, avec tout ce que ça implique aux  
services tant aux parents qu'aux élèves.

**M. CHARLES CÔTÉ :**

1645 (Inaudible).

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

1650 Oui, tout à fait.

**M. CHARLES CÔTÉ :**

C'était nouveau. Vous savez, il y a quinze ans, c'était (inaudible).

1655 **Mme LOUISE MAINVILLE :**

1660 Alors, l'intérêt dans le fond qu'on porte au projet et opinion sur l'ensemble, bon, ça  
s'inscrit, cette charte-là, pour nous, dans le contexte des déclarations universelles des droits de  
l'Homme. On parle au niveau du gouvernement canadien aussi.

Et on pense que l'article 1 de votre charte constitue un territoire et un espace de vie où doit  
être promues les valeurs de dignité de l'être humain, de tolérance, d'égalité et de paix.

1665 Même chose pour votre article 2 en ce qui concerne combattre la discrimination, la  
xénophobie, le racisme, sexisme, homophobie, la pauvreté et l'exclusion sociale. Nos écoles,  
nos directions d'écoles, nos enseignants vivent de façon quotidienne dans ce contexte-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1670 Je me permets de vous interrompre un instant, madame Mainville. Vous avez dit: \*votre  
projet+. Ce n'est pas le projet des commissaires. C'est important. C'est un projet de la Ville de  
Montréal et notre rôle à titre de commissaires est de faire en sorte que les personnes, les  
groupes, les institutions puissent s'exprimer, faire connaître leur vision auprès des promoteurs du  
projet.

1675

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

1680 Parfait. D'accord. Je vais me situer dans ce contexte-là. Notre Commission scolaire partage entièrement cette valeur qu'est la dignité humaine ainsi que la nécessité d'une vigilance constante pour la protéger et l'étendre. Nous sommes donc entièrement avec vous – avec vous, la proposition, bien sûr, pas avec vous trois – avec vous dans l'attente et le maintien de ce projet de Charte montréalaise, sachant que l'ensemble des lois et règlements municipaux y seront assujettis.

1685 Alors, on a des préoccupations communes énormes avec la Ville de Montréal, auxquelles vous appliqueriez cette charte. C'est aussi notre Montréal vu sous l'angle éducatif, bien sûr, en ce qui nous concerne. La population, la population de la Ville, la nôtre devrions-nous dire, possède des caractéristiques que nous connaissons bien. Ainsi, nous partageons le fait que la proposition de ménage qui est sous le seuil des faibles revenus compte pour 29 % de l'ensemble  
1690 de la population de la Ville et nous partageons également que le chômage des hommes se situe à 9,8 %, bon toutes les statistiques.

On aura compris que l'enfant qui arrive à l'école sans petit déjeuner se concentre difficilement. Que celui qui ressent le stress de ses parents à la recherche d'emploi aura plus de  
1695 difficulté à faire ses devoirs. Vos problématiques sont les nôtres et celles d'autres acteurs du milieu.

Alors, là, j'aimerais faire un petit peu des suggestions au niveau du document tel quel de la charte, qui pourraient s'insérer dans ça si les personnes qui la réviseront le jugent pertinent.  
1700 C'est sous toutes réserves, quelques propositions d'inclusion du milieu scolaire à travers ça. Vous m'avez arrêtée?

**LE PRÉSIDENT :**

1705 Cinq minutes.

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

1710 Ah! Il me reste cinq minutes, parfait. Je l'ai interprété comme une question. Alors, nous nous sommes bien sûr demandé, nous le mentionnons à titre d'exemple, s'il serait pertinent de nommer le milieu scolaire dans la Partie III, Portée, interprétation et mise en oeuvre.

Serait-il bon également de préciser, lorsque vous mentionnez différents engagements, que cela se fera en partenariat notamment avec le milieu scolaire. Donc, s'il y a moyen de faire  
1715 une inclusion. Ainsi, l'engagement du Chapitre 2, Vie économique et sociale, l'article 15, la partie engagements au point c):

1720           *\*c) à considérer, dans la mise en oeuvre des droits relatifs au logement et à un abri, les besoins particuliers des populations vulnérables, notamment ceux des familles, des personnes âgées et de celles atteintes d'un handicap physique ou mental;+*

          une proposition de faire une inclusion.

1725           Nous pensons, en effet, que vous pourriez le préciser, mais que c'est un aspect pour nous qui n'est pas important dans le contexte où on est en appui globalement avec le mémoire.

1730           Maintenant, j'entre un peu dans le vif du sujet de ce qui nous concerne le plus, entre autres à titre de présidente de l'École communautaire, un comité qui a été formé, qui vise à ouvrir nos bâtiments, tout ce qu'on a comme services dans nos écoles aux citoyens et, inversement, que les citoyens d'un quartier puissent profiter des structures, on partage des édifices pour le bien commun. Et je pense qu'on a des devoirs d'ouverture à faire de part et d'autre. Alors, le faire ensemble se situe dans ce contexte-là.

1735           Par contre, ça nous intéresse au plus haut point le suivi de ces propositions et leurs conséquences pour la Ville centre et pour les arrondissements qui nous concernent entre autres.

1740           Alors, réussira-t-on, par l'intermédiaire de cette charte, à s'influencer suffisamment pour qu'il y ait entre autres une neuvième semaine de service de garde l'été – on a toujours ce trou-là à combler – comme le sous-tend dans ses principes le Chapitre 2 sur la Vie économique et sociale. Que la sécurité physique traitée lors du Chapitre 5 puisse nous mener vers des corridors de sécurité aux abords des écoles. Ça se fait mais pas d'une façon systématique, pas également partout.

1745           La préoccupation environnementale tient compte du bruit et de la circulation automobile autour des écoles. J'ajouterais du bruit à l'intérieur de l'école aussi. À ce sujet, nous avons aussi un comité qui a été formé sur tout ce qui regarde l'environnement dans son grand angle.

1750           Alors, saurons-nous, comme le mentionne le document, Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle de la Ville, combler le manque de synergie entre les différents paliers de gouvernement en ce qui a trait, entre autres, aux bibliothèques?

1755           On parle aussi d'oeuvrer au niveau du patrimoine architectural. On est d'ailleurs en lien avec l'Université du Québec actuellement dans ce contexte-là. Des attentes culturelles, maintenant éducatives, des 24 % d'allophones montréalais qui représentent près de 50 %, comme le disait Charles tantôt, des élèves de nos classes. L'intégration des communautés culturelles est pour nous vraiment fondamentale, puis je pense qu'on devrait le faire ensemble.

1760           Ce manque prend une autre forme à notre niveau, mais ce n'est que le reflet d'une nécessité similaire de vigilance, à savoir que nous devons faciliter par tous les moyens une présence d'éléments allophones sur le conseil d'établissement scolaire et des organismes de

participation de parents. Donc, je pense qu'une action de concert créerait une synergie telle que nos objectifs communs seraient atteints.

1765 Maintenant, je suis Louise Mainville, je fais partie aussi, comme vous le savez, d'un mouvement politique à la Commission scolaire, le Mouvement pour une école moderne et ouverte, le MEMO. Et ce que j'ai de plus concret, parce que ça fait quand même quelques mois, quatre mois à peine que nous sommes en poste, fortement majoritaires à la Commission scolaire de Montréal, donc je vous ai apporté notre programme, notre plate-forme électorale dans ses grands principes où vous verrez, je pense, beaucoup de liens avec la présentation du projet de  
1770 Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville.

**LE PRÉSIDENT :**

1775 Merci, madame Mainville, de cette présentation.

Est-ce que les membres de la commission ont des questions? Docteure Lashley.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

1780 Bonjour, madame! Bonjour, monsieur!

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

1785 Bonjour!

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

1790 Vous parlez ici des problèmes d'apprentissage chez les enfants, d'intégration des nouveaux arrivants. Je sais que vous êtes avec la Commission scolaire. Je sais que l'éducation est très importante pour vous. Et on sait, nous tous, on sait qu'on dirait la face de la Ville de Montréal a changé. Et la diversité est là, ça va rester comme ça, on ne sait pas.

1795 Mais éducation, c'est une affaire de la province de Québec. C'est une affaire provinciale. Et quand vous parlez d'apprentissage, on sait pour l'éducation, il faut changer le curriculum, tout ça doit être changé, surtout que la face de la Ville a changé.

1800 Comment pourrait la charte vous aider dans ces efforts? Parce que je parle aussi de la réunification des familles. On sait de quoi on parle avec ça, les Philippins, les gens qui viennent des Antilles, avec tous les problèmes de la réunification de la famille. Comment la charte...

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

La charte de Montréal?

1805 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Oui. Comment ça peut vous aider avec ces problèmes? Parce que l'apprentissage, aussi, on sait que la vie sociale est directement attachée à la vie éducationnelle. Comment ça peut vous aider?

1810

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

1815 Bien, il y a un exemple très, très précis qui me vient en mémoire, qui nous est arrivé très, très, très récemment. Pour la première fois en éducation des adultes, il y a des enseignants qui nous ont envoyé une lettre en nous disant: \*Nous avons inscrit une personne totalement voilée.+ On parle de la burka. Et ça se présente pour la première fois ce phénomène.

1820 Dans le milieu, c'est sûr qu'il y a diverses réactions. Nous, comme Commission scolaire, on se dit: bon, il va falloir qu'on donne un cadre, une espèce de cadre logique à cette chose-là pour que nos gens qui sont dans les écoles et qui sont face à des situations de ne pas connaître en période d'examen, en période d'apprentissage, de même pas être certains, à la limite, que la personne sous le burka est toujours la même personne qui se présente à l'examen, c'est des questions très précises. Mais c'est ce genre de questions-là qui sont posées à la Commission scolaire de façon régulière. On a vu le kirpan et l'histoire du couteau par rapport aux armes et tout ça.

1825

1830 Donc, en ce sens-là, je pense que la Charte montréalaise pourrait, avec nous, nous donner un cadre, faire en sorte qu'on se donne ensemble, avec la Ville, un encadrement pour dire à nos écoles: \*Bien, voilà où est la limite.+ Parce que c'est facile de dire, on peut être flexibles, mais quand l'enseignant ou l'école est devant des situations comme ça, ils se sentent démunis. Et je pense que, autant la Commission scolaire que la Ville, on aurait à se donner un cadre et ce cadre-là pourrait émaner d'une Charte montréalaise. Je pense que pour nous ça pourrait être un outil important.

1835

Je ne sais pas si ça répond un peu à la question, mais c'est le premier exemple qui m'est venu en tête. Et tous les autres connexes dans les écoles.

1840 Au niveau du curriculum, par exemple, dans l'évaluation des élèves, un élève, est-ce qu'on peut s'assurer qu'il maîtrise bien la langue? Est-ce qu'on a des fonds suffisants pour être en mesure de franciser correctement cet enfant-là? On sait qu'on a des listes d'attente en francisation au niveau des adultes. Donc, on a comme responsabilité d'intégrer et d'accueillir les gens, mais au niveau des gouvernements, des fois, c'est plus difficile. Donc, la charte, pour nous, constitue un outil, un appui supplémentaire à nos revendications à Québec, je pense.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Côté?

**M. CHARLES CÔTÉ :**

1850

Madame, dans votre question, mettiez-vous de l'avant – j'ai cru comprendre mais je ne pas certain – la dimension réunification des familles?

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

1855

Oui, aussi. Parce que avec la réunification des familles, on sait que les enfants qui suivent leurs parents ici, il y a beaucoup de problèmes sociaux, beaucoup de problèmes psychologiques qui touchent à l'éducation. Parce que si les enfants, il a le deuil ou il a des problèmes, quand il arrive ici, il voit la mère depuis des années, peut-être il y a des nouveaux frères, des nouvelles soeurs, ça s'applique à l'éducation des enfants.

1860

**M. CHARLES CÔTÉ :**

C'est tout à fait vrai. Nous...

1865

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Je ne sais pas comment la charte...

1870

**M. CHARLES CÔTÉ :**

Je ne sais pas comment mettre les choses. Moi, comme conseiller pédagogique dans les écoles depuis fort longtemps, je vis ces situations. Je pense à l'École Petit Chapiteau, 85 % de Philippins, par exemple. Ou bien l'École des enfants du monde, 98 % allophones. Ce type de problématique-là se pose. On sent constamment, quand on leur donne un cadre d'expression, ne serait-ce qu'en arts plastiques et tout, comment il y a une nécessité de réunification familiale.

1875

Nous, c'est fortement à notre avantage strictement sur le plan éducatif que cela s'ouvre. Maintenant, dans le comment? On sait que la Commission scolaire n'a pas ce type de pouvoir, mais c'est réellement une préoccupation que nous avons. Ces familles divisées font en sorte que l'enfant manque de disponibilité affective. Pour l'école. Mais vous le savez.

1880

Alors, nous, ça nous préoccupe fortement aussi. Dans le comment? Je ne sais pas quelle sorte d'insertion.

1885

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

Un autre exemple intéressant justement à ce sujet-là, c'est que la Commission scolaire, dans le dernier mandat où j'étais en tout cas, avait décidé que les policiers, par exemple – la police de l'immigration, ça va jusque là – il n'était pas question que la police de l'immigration rentre dans les écoles venir chercher les enfants. Parce que vous savez que c'est souvent par les enfants qu'ils vont chercher les parents. Alors, quand la police de l'immigration débarque dans

1890

une école, c'est dehors qu'il faut gérer ces problématiques-là dans un contexte absolument abominable.

1895

Alors, est-ce que la charte, dans un contexte comme ça, ne pourrait pas nous donner un cadre pour dire: \*Défense même de les attendre à la porte, ces enfants-là.+

**LE PRÉSIDENT :**

1900

Mais, si vous permettez, madame Mainville, je ne vois pas vraiment... je suis conscient des problèmes particuliers que vit la CSDM qui est peut-être la commission scolaire au Québec qui est confrontée aux plus gros problèmes.

1905

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

(inaudible) English Montreal.

**LE PRÉSIDENT :**

1910

Oui, c'est ça. Vous avez donc des problèmes importants. Vous n'avez pas, évidemment, surabondance de ressources financières. Je comprends que vous soyez à la recherche de cadres qui peuvent vous aider à développer vos politiques mais, ma foi, il y a une Charte canadienne des droits et libertés, il y a une Charte québécoise des droits et libertés de la personne, il y a une Politique québécoise d'intégration des personnes venues de l'étranger, qui date de 1990. Avez-vous besoin de plus que ça?

1915

En quoi la Ville de Montréal peut-elle vous être utile, elle-même qui est prise avec ses problèmes financiers jusqu'aux cheveux? Elle ne peut pas vous aider financièrement.

1920

Et, est-ce que la charte, le projet de charte vous paraît apporter des notions, des concepts, une vision philosophique qui soit beaucoup plus que ce qu'on trouve déjà dans les chartes existantes.

1925

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

Par rapport aux autres, je ne pourrais pas vous dire. Par rapport à celle de Montréal, parce que je n'ai pas fait l'analyse de toutes les chartes avant de venir m'asseoir à cette table, par rapport à celle de Montréal c'est très, très en lien avec notre vision, notre mission éducative. Donc, pour nous, puis il y a une question de proximité aussi. Je veux bien qu'il y ait la Charte québécoise, mais vous savez, quand on parle avec des fonctionnaires de Québec, ce n'est pas tout à fait comme quand on est assis avec la Ville de Montréal, qui est un partenaire majeur de la Commission scolaire.

1930

1935

Ça fait que je vous répondrais que c'est une question pour nous de proximité. On a beaucoup de protocole, on a beaucoup de choses en commun. Puis c'est aussi dans le sens de

1940 dire: on va se donner à peu près le même cadre. Donc, on sent beaucoup plus... c'est comme si vous me disiez: \*Oui, même nous, en fin de compte, on pourrait s'élaborer un modèle de charte et tout ça.+

1945 Mais, pour nous, la Ville est un partenaire beaucoup plus proche que la Charte canadienne et la Charte québécoise qui, bien souvent, même au niveau interculturel, on ne sent pas qu'on a des appuis comme on pense qu'on pourrait en avoir à la Ville. Je trouve que ça se vit beaucoup à Montréal, cette situation-là.

1945 **M. CHARLES CÔTÉ :**

1950 On a les mêmes problèmes. S'il y a un problème dans le parc, le problème, la Ville est concernée directement, ne serait-ce que de l'ordre du comportement, mais l'école est directement touchée aussi. C'est dans l'immédiateté. C'est la raison pour laquelle c'est absolument capital pour nous ce genre de chose.

1955 Québec, on ne dira pas qu'il s'en fout, mais vous comprenez, c'est loin, Québec. Nous autres, on piétine dans les même plates-bandes, avec la même sorte de personnes. S'il y a une rue où il y a des gros problèmes d'eau, puis il y a une douzaine de maisons touchées, ils ont peut-être trois, quatre enfants de l'école de touchés. C'est ce genre de chose qui est capital.

1960 **LE PRÉSIDENT :**

Maître Fabien.

1965 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Je trouve vos préoccupations très intéressantes, très nobles, très instructives pour moi, mais comme mon président, j'essaie de faire le lien avec la tâche qui est devant nous aujourd'hui.

1970 Je comprends que vous avez une mission éducative qui est intense, qui est difficile, mais c'est essentiellement votre responsabilité. C'est votre mission à vous. Et il n'est pas question de la déplacer sur la tête de la Ville. Puis je sais que ce n'est pas ça que vous recherchez ou ce n'est pas le sens de votre discours ce matin.

1975 Mais j'ai compris que pour réaliser cette mission à ce point exigeante, vous avez besoin de la collaboration de la Ville. Et comme on est ici pas juste pour pourvoir à l'actuel, mais également pour créer des institutions ou des instruments juridiques qui vont nous servir longtemps, qui vont servir à nos successeurs, vous voudriez, j'imagine, que dans l'hypothèse où la Ville cesserait de collaborer ou ne fournirait pas spontanément à cause, je ne sais pas, moi, des élus en place à une autre époque fictive, ne voudrait pas fournir la collaboration que vous estimez nécessaire, sans doute votre intérêt, c'est qu'il y ait dans la charte des points d'ancrage qui vous permettraient de rappeler aux élus municipaux qu'ils ont un devoir de collaborer avec la grande

1980

mission éducative. Les gens que vous éduquez seront des futurs citoyens, alors il y a une espèce de partenariat nécessaire.

1985 Alors, ma question, c'est, est-ce que quand vous lisez la charte, est-ce que ce que vous y voyez comme point d'ancrage des devoirs de coopération de la Ville envers votre mission éducative, est-ce que c'est suffisant ou est-ce que vous aimeriez y voir plus ou autre chose?

1990 Et, là, je pense à des choses concrètes. Vous parliez tantôt du corridor de sécurité pour permettre aux enfants de ne pas se faire écraser entre la maison et... de mémoire, je pense qu'il y a mention dans la charte de la sécurité des piétons. Alors, ça pourrait inclure les écoliers qui circulent et puis ça pourrait servir même de base pour une revendication ou même une intervention auprès de l'ombudsman.

1995 Mais est-ce qu'il y a des éléments qui sont absents et que vous aimeriez y voir? Ou bien est-ce que ce que vous y trouvez dans l'assiette vous semble satisfaisant?

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

2000 Moi, ce que je vois dans l'assiette me semble satisfaisant. Vous savez, s'il n'y avait pas eu présentation d'une proposition de Charte montréalaise, je ne le sais pas, moi, comment la Ville s'enlignait par rapport à la xénophobie, par rapport à ceci, cela. Quand tu lis ça, tu es content de voir que la charte s'enlignait sur les mêmes valeurs que toi, dans le fond, comme gestionnaire de la Commission scolaire de Montréal.

2005 Puis, d'entrée de jeu, je vous l'ai dit. C'est un coup de chapeau. C'est un appui au modèle de charte. Donc, dans ce contexte-là, pour moi, c'est bravo! Justement, on a les mêmes valeurs que vous.

2010 Quant à la coopération, corridor sécuritaire, bibliothèques, tout ce qui est mentionné dans la charte, il y a déjà des projets existants entre la Ville et nous, mais c'est comme si ça les officialise, ça les encadre encore mieux. Dans le sens d'une collaboration, en disant: \*Yé! Ces gens-là ont à peu près les mêmes valeurs que nous+, on est contents dans ce contexte-là de le faire. Et, non, il ne m'est pas apparu d'un oubli majeur par rapport à ça, de venir vous le signifier.

2015 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

2020

Alors, madame la commissaire, monsieur Côté, nous vous remercions beaucoup de cette présentation. La Commission ajourne ses travaux à 12 h 45 aujourd'hui. Merci.

**Mme LOUISE MAINVILLE :**

2025

Merci.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

2030

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

2035

Mesdames et messieurs, bonjour. Je vous signale que la présentation des mémoires ou des commentaires doit durer au maximum dix minutes, suite à quoi les membres de la commission peuvent poser des questions aux personnes ayant présenté des observations.

2040

L'objectif de la commission n'est pas de débattre de la valeur des idées mises de l'avant par les personnes qui présentent un mémoire, bien que nous allons poser des questions pour essayer de bien comprendre et de pousser la compréhension jusqu'aux implications dernières, l'objectif de la commission est de vous permettre de vous exprimer et nous entendons refléter les présentations dans le rapport que nous adresserons à la Ville de Montréal, dont c'est la responsabilité de donner les suites qu'elle jugera appropriées à ce projet.

2045

Alors, dans l'ordre d'inscription pour cet après-midi, j'invite d'abord madame Francine Brodeur à venir prendre place à la table et à nous faire part de ses réflexions ou de ses suggestions. Et je vous informe, madame, après cinq minutes et à deux minutes de la fin, je vous indique le temps qu'il vous reste. Alors, nous vous accueillons avec plaisir, madame. Nous vous écoutons.

2050

**Mme FRANCINE BRODEUR :**

Bonjour, madame et messieurs.

2055

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Bonjour.

2060

**Mme FRANCINE BRODEUR :**

J'ai déjà participé au Sommet de Montréal en 2002 et pour moi l'environnement et le développement durable, c'est un ensemble de mesures techniques, administratives,

2065 économiques et sociales qui doivent permettre un développement harmonieux, rationnel et humain des agglomérations. C'est aussi la préservation de la qualité du milieu de vie résidentiel pour pouvoir vivre dans un environnement agréable, même sur les rues de quartier résidentiel qui jouxte un secteur industriel.

2070 Je m'explique. Je n'ai rien contre les enseignes publicitaires qui annoncent le produit ou le service de l'établissement. Ici, ce que je dénonce comme pollution visuelle, ce sont les panneaux publicitaires autoroutiers, qu'on nomme en anglais les *billboard*.

2075 Je m'explique. Sur Jean-Talon Ouest, au coin de Lucerne, il y a un chemin de croix et l'arrondissement Côte-des-Neiges a permis qu'un panneau publicitaire soit à cet endroit. Pour moi, c'est une nuisance visuelle. On peut compter sur les doigts d'une main les chemins de croix à Montréal. Donc, la question ne se pose pas, il ne devrait avoir aucun panneau publicitaire en arrière d'un chemin de croix.

2080 Sur Jean-Talon Ouest encore et aussi sur plusieurs édifices, les panneaux publicitaires sur les toits des immeubles sont une pollution visuelle. Ils dégradent l'environnement. Autant les soucoupes sur les maisons et les grosses soucoupes sur les édifices sont une nuisance visuelle. Autant les tempos, qui étaient permis pour les abris de garage, maintenant on en voit pour les entrées de maisons et même pour les galeries, c'est autant une nuisance visuelle.

2085 Je reste sur Jean-Talon Ouest, entre Canora et Dieppe, dans l'arrondissement Mont-Royal. De mon côté de rue, c'est résidentiel, tandis que l'autre côté de la rue c'est un secteur industriel. On a permis l'implantation de panneaux publicitaires, qui sont une pollution visuelle, devant nos maisons. Ce sont des arbres que l'on devrait avoir. Il doit y avoir moyen pour que les secteurs mixtes vivent en harmonie.

2090 Quand on sait que toute enseigne publicitaire est calculée par rapport à la superficie, à son emplacement, sa hauteur et la distance par rapport au niveau du trottoir, de la voie publique, aussi certains arrondissements ont interdit ces panneaux publicitaires, comme sur Sherbrooke ou sur boulevard René-Lévesque.

2095 Et quand on me répond à la Ville de Montréal que l'arrondissement Côte-des-Neiges cherche une nouvelle source de revenus, doit-on placarder la ville de panneaux publicitaires pour avoir de nouveaux revenus? Là, il y a un problème. Aussi bien permettre les panneaux publicitaires sur l'Oratoire Saint-Joseph ou sur les édifices municipaux.

2100 Ce sont des arbres et la nature qu'il faut privilégier, pas le contraire. On se doit de limiter les nuisances visuelles pour pouvoir vivre harmonieusement en ville. Tout doit être fait pour limiter toute nuisance visuelle.

2105 Voici mes réflexions à propos des nuisances visuelles.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

Est-ce que vous avez des questions, docteur Lashley?

2110

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Bon après-midi, madame.

2115

**Mme FRANCINE BRODEUR :**

Bonjour!

2120

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Je me demande est-ce qu'il y a un rôle pour la charte dans les affaires commerciales? Parce que je me dis, bon, la Ville, on paie les taxes – je n'entre pas dans un débat, je pose des questions pour bien comprendre – on paie les taxes. Si la Ville ne travaille pas avec les affaires commerciales pour avoir des *billboard*, comme vous avez dit en anglais, les panneaux, qu'est-ce qui va arriver chez les citoyens avec les taxes? Ils vont monter les taxes. Et aussi, est-ce qu'il y a un rôle pour la charte dans les affaires commerciales?

2125

Parce que si on dit qu'il y a la liberté d'avoir les affaires commerciales, est-ce qu'il y a un danger pour la charte? Je ne sais pas. Je pose la question. Je ne sais pas.

2130

**Mme FRANCINE BRODEUR :**

Mais pour moi, pour la charte, c'est l'environnement. Donc, c'est aussi bien en avoir sur tous les édifices ici au centre-ville. Côte-des-Neiges, c'est un arrondissement qu'il y a le plus de population à Montréal, 165 000. Donc, là, ils sont tout après commencer à placarder pour une nouvelle source de revenus. Il doit y avoir un autre moyen de trouver des sources de revenus, parce que ça côtoie autant le commercial et l'industriel et le résidentiel.

2135

Donc, si on veut que les gens restent à Montréal, vivent harmonieusement, ils doivent avoir (inaudible) pour privilégier, surtout ces panneaux-là que je... ils sont devant un parc. Donc, il y a certains endroits, comme le cap de la falaise Saint-Jacques, il n'y a pas le droit d'avoir de panneaux publicitaires, puis c'est correct ça.

2140

Mais vous allez dans le West Island, vous prenez la 20, vous ne voyez aucun panneau publicitaire. Oui, il y a des enseignes publicitaires, parce que c'est normal, il faut annoncer le produit, mais vous ne voyez aucun panneau publicitaire. Je suis allée à Boston, aucun panneau publicitaire.

2145

2150           Donc, la Ville de Montréal, où est-ce qu'on s'en va, si on commence tout à placarder pour dire une nouvelle source de revenus, à moins que l'arrondissement, la grande ville centre donne un peu plus de revenus, mais c'est une question que je trouvais qu'il y avait quelque chose qui ne fonctionnait pas là. Parce qu'une nouvelle source de revenus, c'est quoi le revenu, si on commence à placarder les édifices un peu partout. C'est aussi bien en mettre sur ma maison, un peu sur les maisons de tout le monde, puis c'est ça qui dégrade l'environnement, pour moi.

2155

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Est-ce que j'ai bien compris que vous voulez simplement abolir les placards dans les endroits résidentiels seulement. C'est ça?

2160

**Mme FRANCINE BRODEUR :**

2165           C'est ça. Il y a une manière de les poser à certains endroits. Comme il y a une place sur Jean-Talon, la compagnie, il a fallu qu'elle se limite à telle grandeur, telle grosseur de panneau. Mais qu'est-ce qui n'a pas d'allure, sur le même terrain ils ont permis un panneau publicitaire en *billboard*. Donc, lui, il faut qu'il se conforme par rapport à son édifice, mais la Ville donne un permis soi-disant parce que c'est plus commercial. Donc, c'est comme un non-sens.

2170

Des enseignes il y en a partout, de la publicité il y en a partout, mais il y a une manière de gérer ça pour que ce soit harmonieux, puis ça ne l'est pas à l'heure actuelle. Puis si on ne fait rien maintenant, ça va être quoi dans dix ans, dans vingt ans? Parce qu'un coup qu'ils sont implantés, c'est un peu dur de les enlever.

2175

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

J'ai une dernière question. Est-ce que ça s'applique aussi aux, comme on dit en anglais, graffitis, l'art sauvage?

2180

Parce que je sais pour des fois les commissaires scolaires, par exemple, ou bien les gens qui travaillent avec les jeunes disent: \*Écoutez, vous pouvez, faites les dessins sur le côté d'un édifice comme art.+ Est-ce que votre idée s'applique aussi aux graffitis comme ça ou est-ce que c'est seulement les placards?

2185

**Mme FRANCINE BRODEUR :**

Mais c'est les placards. Les graffitis, pour moi, c'est une pollution visuelle aussi. Mais là, qu'est-ce que je dénonce, c'est les placards, les enseignes, panneaux publicitaires autoroutiers, qui n'ont pas d'affaires en plein milieu urbain. Les graffitis, c'en est autant.

2190 **Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

D'accord, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2195

Maître Fabien.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

2200

Le problème que vous soulevez est réel, mais il a de multiples dimensions. Ma collègue l'a abordé sur l'angle de la liberté du commerce.

2205

L'angle sur lequel je le voyais, moi, c'est sur l'angle de l'esthétique. Je me demandais s'il y a moyen de légiférer sur l'esthétique. Mais je cherchais un point de rattachement entre votre problème et puis le projet de charte qu'on a devant nous. Et ce qui m'est venu à l'esprit, c'est à l'article 17 a):

2210

*\*La Ville s'engage à sauvegarder et à protéger le patrimoine culturel, historique, scientifique, architectural et naturel de la ville ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent.\**

2215

On a eu un intervenant qui est venu nous parler de la notion de patrimoine et qui est définie ailleurs dans d'autres documents de la Ville, et qui lui donne une portée très, très large, qui inclut l'esthétique visuelle de l'environnement dans lequel vivent les citoyens.

2220

Si cette interprétation-là prévaut, une interprétation très, très large du patrimoine qui pourrait protéger ou englober l'esthétique des vues que vous avez à partir de votre propriété, l'article 17 a) pourrait peut-être vous permettre de trouver secours auprès de l'ombudsman si jamais vous voulez faire une plainte en vertu de la charte.

Ma question, c'est: est-ce que vous trouvez que le texte est suffisant pour répondre à votre préoccupation ou est-ce que vous aimeriez y lire plus ou autre chose?

2225

**Mme FRANCINE BRODEUR :**

2230

J'ajouterais l'affichage visuel. Parce que le patrimoine, pour moi, c'est plutôt les édifices qui doivent être conformes à telle manière, pas faire un édifice à cinq étages à côté d'une maison à un étage. Mais l'affichage visuel, c'est... on parlait des graffitis. Mais là, on s'en tient aux panneaux publicitaires. Mais ça, c'est aussi important que si, en face d'une maison, ils vont mettre un dix étages puis ils n'en tiennent pas compte.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

2235 Oui. Remarquez bien que le langage de la charte ne prohibe rien ou ne défend rien. Généralement, c'est des règlements municipaux particuliers qui vont prohiber, défendre, contrôler. La charte prend un langage plutôt à l'inverse, va dire: \*sauvegarder et protéger+. Et le terme qui est utilisé, c'est \*le patrimoine+, patrimoine dans de multiples dimensions: culturelle, historique, scientifique, architecturale et naturelle. Peut-être que par...

2240 **Mme FRANCINE BRODEUR :**

Visuelle.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

2245 Alors vous aimeriez, vous, voir l'addition du mot \*visuelle+, mettons. D'accord, très bien, c'est noté.

**Mme FRANCINE BRODEUR :**

2250 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2255 D'autres questions?

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

2260 Non, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, madame Brodeur.

2265 **Mme FRANCINE BRODEUR :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2270 Merci.

J'invite maintenant monsieur Jean Simoneau à venir présenter ses commentaires, ses réflexions à la commission, en vous rappelant, monsieur Simoneau, que le temps alloué est de

2275 dix minutes. Je vous fais signe après cinq minutes et je vous rappelle à la fin qu'il reste deux minutes.

**M. JEAN SIMONEAU :**

2280 Premièrement, je m'excuse, je ne pensais pas que ça se déroulait de même. Alors, j'ai un mémoire écrit, que je vous invite à lire après, qui va probablement mieux expliquer ce que j'ai à dire, parce que je ne m'attendais pas à ça. Donc, ça va aller un peu vite pour essayer de ramener les affaires, parce que je parle de beaucoup de problèmes.

2285 D'abord, je dois dire que je ne veux pas que ça soit vu d'une façon destructive, mais j'ai essayé de mettre en parallèle les contradictions qu'on retrouve presque partout dans notre vie, puis qui sont des moyens de nous rendre la vie un peu plus pénible lorsqu'on n'a pas d'argent. Je veux surtout attirer l'attention sur le cas de la pauvreté. Mais je vais prendre les grandes lignes du mémoire et, après ça, si vous avez des questions...

2290 Premièrement, je dis que Montréal doit être une ville française. Qu'on le veuille ou non, c'est la loi provinciale et Montréal fait partie du Québec. Et Montréal étant la deuxième ville française en Amérique, c'est très important. Parce que vous savez que la façon de... la langue est toujours notre façon de penser et c'est ce qui fait qu'on est une société distincte, qu'on le veuille ou non, qu'on dépense des milliards ou non pour nous faire accroire le contraire. La chose qui arrive, c'est que là-dedans je parle cependant qu'il faut faire... ce n'est pas parce que Montréal est une ville française que ça doit être une ville raciste; bien au contraire.

2300 Je pose la question, une chose que je ne comprends pas et que moi, j'ai préconisée depuis des années, parce que ma façon de voir le tourisme à Montréal a été façonnée par un monsieur Réjean Beaudoin, qui est devenu aussi un agent très spécialisé dans le domaine au ministère du Tourisme, et une des idées que moi, j'avais et puis que je n'ai jamais compris qu'on ne le fasse pas, c'est que chaque quartier de Montréal, d'une façon particulière, on a des quartiers grecs, on a des quartiers italiens, pourquoi que dans chaque quartier on ne développe pas une façon de recevoir les gens, qui nous permettrait en venant à Montréal de faire le tour du monde en faisant le tour des quartiers.

2310 Par exemple, si tu t'en vas dans un quartier chinois, il pourrait avoir des choses en français et en anglais, mais on aurait tout ce qui se passe culturellement dans la section. On s'en va chez les Grecs, c'est la même chose; chez les Italiens, c'est la même chose. Donc, c'est une façon que je traite aussi un peu là-dedans.

2315 J'ai aussi parlé d'une autre chose. Je dis que Montréal doit être une ville neutre au niveau religieux. Quand on regarde ce qui se passe sur la terre actuellement, on s'aperçoit que fondamentalement presque toutes nos guerres sont dues à la façon dont on se fait ranger au niveau religieux. Remarquez bien, je crois en Dieu, je ne suis pas un athée, mais je souligne cependant que le fanatisme religieux, ça peut être la pire des calamités qui ne peut pas exister

dans aucune ville ou aucun pays. En tout cas, j'aborde le problème de ce côté-là. Plus particulièrement pour...

2320

J'aborde aussi le problème de la pauvreté. Parce que pour moi, le problème de la pauvreté, surtout le problème au niveau des malades mentaux légers, c'est un véritable enfer pour les familles qui sont prises avec des gens qui sont pris d'un problème mental qui n'est pas vraiment assez grave pour être internés, dans le sens qu'à un moment donné il peut y avoir de la consommation, il peut y avoir bien des choses qui amènent ces problèmes-là. Les familles qui essaient d'accompagner ces gens-là pour essayer de les ramener – je donne l'exemple de Vancouver où on parle de drogues dures et je parle aussi un petit peu du pot à la maison – c'est vraiment très long, c'est très difficile d'en sortir. Et je considère que c'est un problème extrêmement important maintenant, parce que c'est relié qu'on le veuille ou non avec le problème qu'on a au niveau de l'itinérance et tout ça.

2325

2330

Je me rappelle que, il y a trente ans – j'écris, je suis poète en même temps – il y a trente ans, on a fait des poèmes pour dénoncer cette situation, où, à un moment donné, on essayait de laver les rues pour le tourisme, au lieu d'arriver et de soigner le problème. Trente ans plus tard, le problème n'est pas bien, bien réglé et je pense que c'est une chose sur laquelle il faut s'attacher.

2335

J'ai aussi parlé de différence entre premièrement la légalisation, la libération au niveau sexuel. C'est une chose qui m'apparaît essentielle. J'invite les gens à lire Marcuse, qui en traite abondamment. Évidemment, je ne veux pas faire un... j'essaie de résumer les sujets. Il y en a tellement là-dedans. Ce que je dis, c'est que c'est un principe que les féminismes avaient énoncé: \*Tu es responsable, le seul responsable de ton corps.+ Et ça devrait être un point que l'on respecte comme la vie privée. Je dis là-dedans que lorsqu'on met trop de réglementation, on finit par se nuire au lieu d'aider.

2340

2345

Je donnais un exemple. On nous dit tout le temps que les personnes âgées – ce n'est pas parce que j'ai une barbe que je veux parler de personnes âgées nécessairement – que les personnes âgées devraient toutes avoir un petit animal pour être capable de leur tenir compagnie, parce qu'une très grande partie sont seules.

2350

Pourtant, on arrive avec une règle de la STCM, les autobus ou le métro, il n'y a pas tellement longtemps, où on nous dit: \*Dorénavant, si vous voulez avoir un petit animal, vous allez être obligés de le mettre en cage.+ Je ne sais pas si vous voyez le petit animal moyen en cage, mais en tout cas, c'est des foutus de problèmes. On est rendu que tu ne peux aller nulle part. C'est presque rendu aussi pire d'avoir un animal que d'avoir une cigarette. Pendant ce temps-là, on pollue la ville complètement avec les autos; mais ça, ça n'a pas d'importance, ça n'a pas d'effet secondaire, le pétrole.

2355

Mais c'est un peu les lignes sur lesquelles j'ai voulu parler. J'ai voulu aussi parler de tous les problèmes au niveau de la pauvreté. Je dis qu'en bas de 25 000 \$, tu devrais être considéré comme pauvre. Tu ne devrais plus avoir à payer d'impôt et de taxes, de retour d'impôt, pour pas

2360

payer d'impôt parce que tu vas travailler. C'est bien normal de travailler puis de payer de l'impôt selon ce que tu gagnes. Et quand vous vivez en bas de 25 000 \$, vous pouvez vous apercevoir que vous ne faites pas grand-chose.

2365

Je vais vous donner juste un exemple. Avant, c'était peut-être commercialement, tous les prix augmentent partout. On s'en va même, on dirait au niveau de la culture, on dit: \*Bon, bien, on a une culture de masse extraordinaire au Québec.+ Saviez-vous que ça coûte 37 \$ pour aller voir monsieur Béland? Si vous arrivez, puis vous être pris... Réal Béland, c'est un de nos humoristes, 37 \$. Vous allez voir une *game* de hockey, c'est 20 \$. Alors, vous avez quoi à part la télévision?

2370

Je me rappelle très bien, quand j'ai fait des travaux au niveau de sociologie, où on parlait très souvent de ce problème où, à un moment donné, la culture de masse devenait une culture de robotisation.

2375

Et je finis, en terminant, en parlant un peu plus de mon nombril, c'est-à-dire la vie d'écrivain. Je dis que les écrivains aussi, au Québec, sont condamnés à crever de faim et qu'il n'y a aucun moyen d'avoir de l'aide vraiment au point de vue individuel, à moins d'être une vedette de l'écriture. Ce qui fait qu'on est comme ceux qui travaillent, ils veulent tous qu'ils aient des diplômes universitaires pour avoir une job, mais quand ils ont le diplôme universitaire puis ils viennent pour avoir la job, on dit: \*Tu n'as pas de compétence.+ Ça fait que c'est ces contradictions-là que j'essaie de faire ressortir là-dedans.

2380

Mais je souligne en même temps que, étant donné que la production est très, très forte au Québec, on ne devrait peut-être pas avoir juste une bibliothèque de livres du système et avoir une bibliothèque des personnes qui ont fait des manuscrits qui ont été refusés. Et après un certain nombre d'écrits, on devrait, lorsque quelqu'un est reconnu comme écrivain, on devrait avoir comme société la décence de les faire vivre et non...

2385

2390

Je m'excuse. Si j'avais su, j'aurais arrangé ça autrement.

**LE PRÉSIDENT :**

2395

Vous n'avez pas à vous excuser, monsieur Simoneau. Je pense que vous avez très bien présenté ce qui paraît être la substance du document que vous avez, par ailleurs, déposé.

Est-ce qu'il y a des questions de la part des commissaires?

2400

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Pas maintenant.

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Pour ma part, monsieur Simoneau, en vous écoutant attentivement, je me suis demandé quelle était, par ailleurs, votre position en regard du projet de Charte de droits et responsabilités montréalaise, parce que c'est l'objet d'analyse auquel nous sommes préposés.

2410

Êtes-vous favorable à cette charte? Trouvez-vous qu'elle est suffisante? Est-ce que vous voulez y apporter des modifications? La trouvez-vous inutile?

**M. JEAN SIMONEAU :**

2415

Vous allez voir, dans le texte, je dis en autant qu'on n'arrive pas avec toujours des contradictions. Comme par exemple, je donnais l'exemple où on parle de l'âge, où on parle de tout ça, où on arrive toujours avec des programmes après, supposément positifs ou des contradictions à cause de l'âge, parce qu'ils sont plus jeunes, sur le plan de la sexualité ou des choses comme ça.

2420

Il est bien évident qu'une charte, c'est très bien, parce que ça permet de clarifier des choses, mais en autant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les propres règlements internes de la Ville de Montréal qui se passent. C'est pour ça que je parlais du chien, l'exemple.

2425

Il est évident que si tu fais une charte et qu'à un moment donné, il y a deux, trois autres éléments, et que ça se contredit à l'intérieur, et qu'on s'en sert pour la détourner, ça ne donnera pas grand-chose. Par contre, si on fait une charte pour vraiment permettre aux individus de pouvoir faire prévaloir leur point de vue et surtout les plus démunis, ceux qui n'ont pas le moyen de le faire, à ce moment-là, c'est bien évident, ça peut être extrêmement important.

2430

**LE PRÉSIDENT :**

Mais une charte, n'a-t-elle pas comme rôle de faire en sorte que les règlements s'accordent à elle et non pas l'inverse? Parce que vous évoquez des contradictions.

2435

**M. JEAN SIMONEAU :**

2440

Non, non, je suis d'accord qu'habituellement, le charte normalement devrait être la loi d'entre les lois, sur laquelle on se base et qui devient finale. Mais à l'intérieur de tout ça, il peut quand même y avoir des contradictions, des fois.

**LE PRÉSIDENT :**

2445

Mais s'il y a des contradictions entre... sortons de l'exemple montréalais. Si...

**M. JEAN SIMONEAU :**

2450 Je veux dire, les règlements de la Ville ou les règlements d'une institution de la Ville doivent se conformer à la charte autant que les autres et non pas arriver puis avoir ses propres règlements qui peuvent arriver puis contredire.

2455 Ce qui arrive dans notre système, très souvent, c'est le manque de communication entre les différents moyens. Je vais vous donner un exemple. Si vous arrivez... j'étais avec une personne récemment, elle a perdu ses cartes. Elle était perdue, puis elle a perdu ses cartes. Ça fait trois, quatre fois que ça arrive. À chaque fois, c'est au bien-être social à Montréal, il faut qu'encore que tu reposes les mêmes choses, il faut que tu redemandes des cartes. Et même si tu veux avoir ton numéro d'assurance sociale, on te demande deux preuves comme de quoi tu es bien la même personne. Je veux dire, à un moment donné, c'est à n'en plus sortir juste...

2460 **LE PRÉSIDENT :**

Mais permettez-moi, monsieur Simoneau, de vous ramener sur le terrain de la charte. Est-ce que je comprends que, selon vous, l'adoption d'une Charte montréalaise des droits et libertés devrait mettre en place un règlement qui ait préséance sur les autres règlements de la Ville, un règlement auquel tout futur règlement de la Ville devrait s'accorder?

2465

**M. JEAN SIMONEAU :**

Je suis bien d'accord.

2470

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, ça, c'est votre position.

2475

**M. JEAN SIMONEAU :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2480

D'accord.

**M. JEAN SIMONEAU :**

2485

Comme, à un moment donné, je donnais un exemple de la circulation, je dis: \*Pourquoi on n'aurait pas une circulation à Montréal comme dans l'Ouest canadien?+ Allez comme piéton dans Montréal, vous allez vous apercevoir que c'est assez épouvantable très souvent. On tourne à gauche, on tourne à droite. Du moment que la lumière est verte, c'est toi qui passes le premier.

2490 Allez dans l'Ouest, essayez de mettre le pied sur un pavé, même si la lumière n'est même pas conforme, vous allez peut-être repayer l'amende parce que vous n'avez pas respecté le règlement, mais je peux vous garantir qu'il n'y aura pas un automobiliste qui va s'avancer contre vous. C'est un beau côté de l'Ouest canadien, ça.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. D'autres questions de la part des commissaires?

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

2500

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2505

Ça va?

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Ça va.

2510

**LE PRÉSIDENT :**

Merci bien, monsieur Simoneau, de cette présentation.

2515

**M. JEAN SIMONEAU :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2520

Alors, j'invite maintenant madame Jeanne Gagnon, écrivaine et responsable du Comité Éthique et Habitat. Pour avoir été là depuis le matin, madame Gagnon, vous savez que la discipline est de dix minutes et je vous fais signe après cinq minutes. Alors, nous vous écoutons, madame.

2525

**Mme JEANNE GAGNON :**

2530

Juste une observation avant de commencer. J'espère que (inaudible) n'est pas déjà parti. Juste pour dire que je m'attendais à une audience et évidemment je trouve ça décevant dans une période de débat comme on vit actuellement. Et puis moi, j'ai été informée de façon informelle (inaudible) parce que je réalisais que ça n'a pas été diffusé d'une large façon et je trouve ça déplorable dans une période de débat comme celle-là où effectivement... mais l'information est sortie dans les annonces du quartier. C'est tout.

2535 Je voudrais maintenant signaler qu'il m'importait beaucoup d'être ici aujourd'hui, du fait  
que je travaille sur des modèles d'ateliers qui permettent de travailler l'éthique. J'ai vu dans la  
charte un espace qui développe la citoyenneté, responsabilité, vision de l'homme citoyen, de la  
femme citoyenne en devenir. Et bien, on peut dire en devenir à l'intérieur d'une société  
microcosme comme, par exemple, la cité, et on peut aller encore beaucoup plus près du citoyen,  
2540 c'est-à-dire dans son habitat.

Alors, le mémoire est présenté de façon justement à faire ressortir l'éthique citoyenne. Et  
puis à partir de la page 8, j'ai donné des amendements, c'est-à-dire des amendements qui  
viennent intégrer à ce citoyen, à cette citoyenne dans son habitat des moyens de les rendre plus  
2545 responsables, d'une façon à regarder des valeurs fondamentales, des valeurs qui sont par-delà  
les religions et en favorisant le consensus, tout en favorisant des liens interculturels.

Les amendements que j'ai proposés sont des stratégies évidemment où la Ville de  
Montréal y trouverait son compte, comme, évidemment, même les structures administratives  
2550 comme les tribunaux. Parce que j'ai eu conscience que les tribunaux comme la Régie du  
logement, elles sont inaptes à régler certains problèmes. Alors, ces modèles justement de  
comité éthique pourraient intervenir avec le temps dans des noyaux habitats, que ce soit dans les  
HLM, que ce soit dans les logements privés, mais faire ressortir chez le citoyen, chez la  
citoyenne le besoin de se donner des paliers, des ponts pour établir un discours éthique entre  
2555 nous, entre individus.

Alors, je l'ai mis déjà en page 2. Je vais y aller rapidement, juste pour vous dire que c'est  
évident que si vous regardez le monde, vous voyez que les humains sont extrêmement en fragilité  
autour des modèles de violence, toujours prêts à répondre à la violence par la violence. Et puis  
2560 les guerres à travers le monde nous le prouvent.

Alors, le présent mémoire justement, c'est de rendre visible une façon concrète à travers  
des structures, et je pense au milieu féministe, en tout cas le noyau, le milieu féministe, de façon  
à rendre visible des violences en dehors du viol, en dehors d'autres modèles de violence qui sont  
2565 défendus par les féministes, pour que dans l'espace dans la cité démocratique, on voit davantage  
multiples violences.

Et la finalité de tout ça, c'est d'amener justement le monde des féministes à voir les autres  
violences et à se doter d'outils comme, par exemple, une semaine de non-violence chaque année  
2570 pour ramener en évidence les moyens éthiques de régler les violences dans l'espace  
démocratique de la cité, que ce soit dans l'habitat, que ce soit à divers endroits. Parce que  
lorsqu'on se rassemblera autour de l'antiviolence, on pourra justement développer le discours  
éthique.

2575 Alors, durant mes années de militantisme, j'ai situé l'impuissance du pouvoir juridique  
Régie du logement, quant à la capacité de régler, de pacifier des lieux et des liens, et je réalisais  
qu'il y avait besoin de ponts. Et ces ponts, c'est avec le temps que, évidemment, même si j'ai fait

2580 des recommandations à la Régie du logement par des écrits, je réalisais que les ponts sont  
comme quelque chose de bien faisable dans l'immédiat. Mais je pense que ça veut dire que dans  
la cité, si on développe la confiance citoyenne et que la confiance citoyenne s'approprie dans son  
univers immédiat des moyens de noyauter pour établir un discours éthique, ça veut dire que les  
moyens de structure, qui sont de la jurisprudence, pourraient eux aussi évidemment établir des  
noyaux, des ponts à longue échéance pour les endroits difficilement pacifiables. Donc, ce sont  
des choses comme celle-là.

2585  
Donc, évidemment, parmi les féministes, c'est un peu difficile de faire reconnaître, en  
dehors de certaines violences comme, par exemple, les violences maritales ou du viol, qu'il y a  
d'autres violences. Mais ça, ce discours-là, je l'ai tenu avec force et à bout de bras depuis  
quelques années.

2590  
Je me rappelle de la dernière rencontre de décembre, où, par exemple, on sait que  
viendront des moments comme, par exemple, l'assemblée générale de 2004, où j'aurai l'appui de  
certaines personnes effectivement pour demander à Québec d'établir des jalons pour aller vers  
une semaine de non-violence, qui permettrait à tous les organismes qui font la non-violence de se  
doter justement de moyens en vue d'instituer le modèle de discours éthique qui peut s'établir à  
2595 différents degrés chez le citoyen dans son habitat privé, chez les citoyens HLM, où on vit, par  
exemple, toutes sortes de choses au niveau des violences sauvages. Et puis on voit des  
personnes âgées qui meurent dans la solitude. Et on entend dire dans les HLM, ça ne donne rien  
de s'impliquer.

2600  
Alors, démocratiser et rendre concret ce qu'on appelle l'apport du citoyen, de la  
citoyenne, pour qu'ils se prennent en charge et puis qu'ils soient capables de se reconnaître dans  
un devenir.

2605  
Alors, disons que moi, c'est ce qui m'importe vraiment depuis 95 parce que j'avais été  
confrontée à des violences non pacifiables, et puis j'ai réalisé effectivement mon impuissance et  
c'est là que j'ai voulu aider d'autres personnes. Évidemment, par la plume, j'avais les moyens de  
faire entendre ce que j'avais à en dire en dehors des tribunaux. Ce qui voulait dire donc que j'en  
suis revenue lorsque j'ai vu que la Ville de Montréal avait envie de se doter d'une charte.

2610  
Pour moi, ça devenait un étendard où je mettais les idéaux, mes idéaux comme  
citoyenne, et ces idéaux évidemment à travers des structures qui permettent à ce moment-là, on  
défend des points. On défend des points. Je les défendrai chez les féministes, je les défendrai  
dans différents noyaux. Mais la Ville y participe à l'intérieur de quelque chose qui m'importe, c'est-  
à-dire l'habitat, les HLM, le développement des parcs HLM, l'éthique dans ces milieux.

2615  
Et puis voilà, c'est un peu ce que, ensuite, on retrouve dans ce que j'ai amené comme  
amendements. Donc, vous retrouvez constamment l'espace éthique qui va permettre justement  
de développer la confiance citoyenne autour du vouloir vivre ensemble à partir du noyau habitat.

2620  
Voilà, c'est ce que j'avais à dire.

**LE PRÉSIDENT :**

2625           Merci, madame Gagnon, de votre présentation.

Est-ce qu'il y a des questions? Oui, docteur Lashley, s'il vous plaît.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

2630

J'aimerais bien comprendre. Quand vous parlez de la violence, j'ai l'impression que vous avez parlé de toutes sortes de violence: la violence physique, la violence psychologique. Laissons à part la violence psychologique pour le moment.

2635

On parle de la violence physique. Est-ce que ce n'est pas le domaine des policiers? Parce que je pense qu'il y a dans les devoirs des policiers de travailler avec la violence, les gens qui commettent la violence, n'est-ce pas?

2640

Je ne comprends pas comment la charte peut vous aider dans cette question de violence éthique dans la vie privée des gens. Mais je comprends dans les HLM jusqu'à un certain point. Mais dans la vie privée des hommes, je ne comprends pas.

**Mme JEANNE GAGNON :**

2645

Voici. C'est que, évidemment, c'est difficile à imaginer comment on peut travailler justement jusque dans la vie privée des gens. Mais plus le temps nous amène à évoluer comme société, on sait que les lois nous suivent à l'intérieur de nos espaces privés, si on peut dire, du comportement avec les autres.

2650

Et de la façon – là, à ce moment-là, vous m'avez dit de ne pas toucher à la violence psychologique – de la façon justement de s'approprier l'espace peut passer jusqu'à la violence physique, que ce soit dans les logements privés, que ce soit dans les logements HLM, et où on défonce des murs quelques fois, où on va faire des menaces par des modèles de gestes qui sont déjà des provocations.

2655

2660

C'est dans la façon de développer les comités éthiques, moi, je les vois comme nécessaires. Et je crois que c'est un langage qui va devoir se développer avec le temps. Je ne saurais dire jusqu'à maintenant comment on va le développer, mais il y a des stratégies un peu, si on peut dire, par exemple, de ne pas répondre à la violence par la violence – c'est quelque chose que j'ai beaucoup, beaucoup énoncé dans les ateliers – et de développer une façon d'aller vers les modèles, c'est-à-dire les structures, que ce soit la Régie ou, par exemple, les milieux communautaires, de façon à faire sentir que nous ne sommes pas isolés comme femme ou comme homme; mais j'ai travaillé seulement avec des femmes.

2665 Mais j'insiste, je fais une parenthèse, je parle au nom des femmes et des hommes. Mais  
moi, je l'ai développé pour les femmes. Alors, quand elles vont s'afficher, autrement dit, dans  
leur résistance, ce n'est pas une résistance de femmes qui résistent pour agresser, mais dans un  
modèle où il y a une possibilité de dialogue qui s'établit autour de structures qui sont déjà là, qui  
peuvent nous apporter des outils.

2670 Maintenant, à ces structures manquent des ponts. Les ponts, ça pourrait être  
évidemment... moi, j'ai pensé et je l'ai déjà recommandé à la Régie du logement déjà il y a trois  
ans, quatre ans, par un écrit où je donnais mes énoncés à la présidente de la Régie du logement  
par rapport à certains ponts justement qui pourraient, douze mois après l'énoncé d'un jugement  
2675 par le tribunal de la Régie, faire en sorte qu'il y ait un pont pour que les agresseurs et l'agressé  
reviennent pour tenir compte des recommandations que la Régie aurait faites, pour voir si on a  
fait. Justement parce que trop rapidement et s'il y a un dénoncé par le tribunal donnant...  
l'agresseur, à cause du fait du parjure, réussit à sortir blanc comme neige, alors à ce moment-là,  
donc, on renvoie la personne victime à son isolement.

2680 Donc, les mécanismes, c'est la même chose pour les femmes, elles ont beaucoup,  
beaucoup travaillé sur les violences envers les femmes et sur les violences maritales, mais il y a  
quelque chose, on le sait, avec le temps, qui nous demande de s'ajuster. Ça, c'est quelque  
chose, moi, au niveau des ponts, tranquillement, tranquillement je sais que je peux y arriver  
2685 avec d'autres. Parce que je ne saurais être la science éthique. C'est ça que je veux justement  
dire.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

2690 Quand vous parlez d'éthique, vous ne parlez pas de déontologie. C'est ça que j'aimerais  
savoir. Parce que disons dans les HLM, il y a des gens qui sont des professionnels, qui  
travaillent dedans, ils ont leur propre Code de déontologie qui vient de l'Office des professions --  
pas qui vient de l'Office des profession, qui est enregistré avec l'Office des professions.

2695 Quand vous parlez d'un comité d'éthique, vous parlez, si je comprends bien, de comités  
qui vont travailler à l'intérieur des hébergements dans la façon que se déroulent des règlements  
dedans, comment les gens sont traités, mais pas le Code de déontologie des professionnels.  
Parce que là, c'est une autre affaire.

2700 Parce que les gens qui sont des professionnels peuvent faire partie du comité d'éthique, si  
je vous comprends bien. Mais le Code de déontologie, c'est la façon qu'ils font leur profession et  
c'est un code qui est là pour la protection du public, mais n'est pas... Vous comprenez ce que je  
veux dire?

2705 **Mme JEANNE GAGNON :**

Je comprends.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

2710

Est-ce que c'est ça le comité d'éthique?

**Mme JEANNE GAGNON :**

2715

Oui.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

2720

Ce n'est pas la même chose que le Code de déontologie.

**Mme JEANNE GAGNON :**

2725

Je vais vous répondre sur ce point, c'est-à-dire en faisant le parallèle, évidemment en montrant que les codes de déontologie, souvent, lorsqu'ils sont... et on pense, par exemple, pensons en médecine, la déontologie médicale évidemment jusqu'à aujourd'hui, beaucoup plus jusqu'à il y a cinq ans peut-être, était tellement gérée par le milieu médical qu'on ne savait pas à quel point était lésé le citoyen, si on peut dire.

2730

Alors, cela dit, la déontologie à l'intérieur des HLM, c'est la même chose pour moi. C'est qu'il faut qu'il soit introduit des moyens éthiques où ce comité éthique justement pourrait s'allier quelques personnes de la déontologie du HLM, mais où les citoyens participent vraiment. Mais évidemment, les valeurs seraient à définir. C'est ces valeurs qu'il faut définir à l'intérieur d'un modèle éthique qui ferait qu'on ne dit pas n'importe quoi lorsqu'on parle d'éthique. Justement, c'est à définir et puis pour ne pas qu'il y ait un rapport de force nouveau qui s'instaure.

2735

Parce que dans les HLM, vous savez, c'est justement... je ramène toujours à l'aspect de cette implication citoyenne. Dans les HLM, si vous lisez les journaux, je ne suis pas des HLM, mais comme je travaille dans les habitats, je connais, si vous lisez les journaux, ça paraît idéal. Mais lorsque vous fouillez un peu, ce n'est pas idéal. Alors, cela dit, on cache. Ce qui est publié est beau. Il faut que la citoyenne ou le citoyen soit présent, qu'ils développent, qu'ils sentent qu'ils avancent comme des citoyens en train de débattre autour de problèmes sociaux.

2740

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

2745

Merci, madame.

**LE PRÉSIDENT :**

Maître Fabien.

2750

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui. Vous suggérez la mise en place d'un comité éthique habitat. Quelle serait la mission de ce comité?

2755

**Mme JEANNE GAGNON :**

Bien, pour moi, la mission première, d'abord, d'une part, il faudrait définir des grandes règles d'éthique autour du citoyen, de la citoyenne, qui dans une société est le premier noyau qui va définir l'humain de demain. Alors, ça veut dire que, évidemment, on parle à ce moment-là large.

2760

Si je veux devenir un citoyen qui répond à l'autre dans un espace démocratique, en dehors de toute violence, je dois développer déjà chez moi des capacités de transiger avec l'autre de façon humaine, capable de reconnaître la différence. Et le mot \*différence+, tout à l'heure, justement, on a dit ce matin le mot \*intolérance+, etc. Je n'aime pas beaucoup ce mot non plus, parce qu'il faut être reconnaissant de la différence de l'autre, mais se reconnaître dans des valeurs fondamentales, autour de valeurs que nous voulons défendre ensemble.

2765

2770

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui. Mais généralement, quand on crée un comité, c'est pour résoudre des problèmes concrets. Et parfois, l'illustration par le problème concret peut aider à la promotion de l'idée générale. Est-ce que vous auriez un problème concret que vous pourriez cibler pour aider à comprendre la proposition générale?

2775

**Mme JEANNE GAGNON :**

Bien, un problème concret, par exemple, les gens qui vont aller défoncer des murs, qui vont, par exemple, dans les HLM, ou encore des gens, par exemple... il y a des choses qui sont aussi très subtiles, qui ne sont pas prouvables au niveau des lois, là, si on peut dire. Comme, par exemple, des gens utilisent des armes d'agression non prouvables, qu'on appelle les armes légères. C'est toutes des choses qui évoluent avec le temps. Donc, il faut que l'information passe.

2780

2785

Ensuite, des lois à l'intérieur d'un immeuble qui soit géré par les citoyens et citoyennes. Par exemple, il y a des noyaux de rencontres dans les HLM, puis ces noyaux de rencontres, évidemment, pourraient permettre de faire avancer des choses qui sont autour. La sollicitation, par exemple, qui vient de l'extérieur, où on laisse rentrer des gens qui s'autorisent à aller frapper

2790 à chacune des portes pour offrir des produits et puis ensuite les gens, qui sont des passants, vont vraiment agresser verbalement les citoyens qui ne veulent pas acheter.

2795 Donc, tout ça pour vous dire, il y a des mécanismes comme cela qui font que si les citoyens et citoyennes sont dans l'espace pour prendre des décisions, il y aura des affiches conséquentes aux décisions qui seront prises. Les gens auront le sentiment de participer à l'évolution. Et puis en dehors de toute violence verbale, ne pas avoir besoin de se disculper d'avoir été grossière ou grossier, ils ne l'ont pas été, parce qu'il y aura des mécanismes de compréhension. Les affichages aux portes pour dire: nous ne tolérons pas que nos locataires soient agressés par un solliciteur public. Juste des choses comme celles-là. Je vous donne les  
2800 premières.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

2805 Mais je comprends que ce ne sont pas des problèmes que vous vivez personnellement, actuellement.

**Mme JEANNE GAGNON :**

2810 Non.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Vous en témoignez pour d'autres personnes que vous fréquentez.

2815 **Mme JEANNE GAGNON :**

(inaudible), mais j'ai vécu la violence déjà et puis j'ai compris que j'avais les moyens, moi, par la plume de faire rabattre cette violence. Mais j'ai compris qu'il faut travailler là-dessus. Parce que si j'ai été très loin des violences des femmes, envers les femmes autrefois, c'est comme si je  
2820 me rapprochais des violences des femmes maintenant par un autre biais, par ce que je n'avais pas vécu.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

2825 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2830 D'autres questions, docteur Lashley?

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Non. Merci beaucoup, madame, pour votre témoignage.

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, nous vous remercions beaucoup de votre témoignage.

2840 Est-ce que monsieur Simon Laroche s'est présenté? Non? Non plus évidemment que monsieur Louis Ottoni? Bon, alors, ces personnes se sont inscrites, on leur a assigné un horaire. On va leur permettre éventuellement d'intervenir, mais elles ne sont pas disponibles.

Alors, donc, madame Micheline Mailloux. Si vous êtes prête, madame?

2845 **Mme MICHELINE MAILLOUX :**

Oui, je suis prête. Je voulais vérifier, parce que j'étais arrivée en retard.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Si vous êtes prête, madame, la commission va vous accueillir avec plaisir. Je vous rappelle que vous avez dix minutes de présentation. Je vous fais signe quand il vous en reste cinq et quand il vous en reste deux.

2855 **Mme MICHELINE MAILLOUX :**

Oui.

2860 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons, madame.

2865 **Mme MICHELINE MAILLOUX :**

Bonjour. Bien, avant de... moi, je suis venue pour poser une question à monsieur Patenaude. Mais avant, moi, je voudrais justement peut-être donner un ou deux exemples concernant ce que madame Gagnon parlait tout à l'heure en ce qui concerne la violence physique qui devient très subtile aussi. Je vais vous donner deux exemples. Parce que moi, ça fait huit ans que je vis dans des HLM.

2870

En premier, j'étais avec des familles. Et là, j'ai vécu à deux reprises, deux fois j'ai failli vivre de la violence physique en ce qui concerne... j'étais avec les familles. Et puis parce que je demandais souvent... en tout cas, j'ai eu beaucoup, beaucoup de problèmes, puis ça a atteint ma santé. En ce qui concerne la violence physique à deux reprises que j'ai failli vivre, ça concernait un père de famille, parce que je demandais, une entre bien des fois, qu'on ait la tranquillité le soir et la nuit, l'été dans la cour. C'était l'enfer. Nos droits ne sont pas reconnus, les personnes seules en HLM.

2875

2880 Et puis aussi concernant un problème de prostitution, j'ai vécu aussi... j'ai failli me faire frapper deux fois par cette jeune femme qui vivait de prostitution, deux fois que j'ai failli vivre ça, parce qu'elle m'agressait. Quand elle me voyait sur la rue ou dans la cour, quand j'avais soit à revenir ou à arriver chez moi, elle, elle cherchait... elle s'en venait vers moi comme ça, puis...

2885 Ça, c'est deux modèles, deux exemples que je peux vous donner. Il y en aura d'autres qui vont suivre dans mes témoignages bientôt. Puis ils sont tellement subtils. Le territoire, c'est parce que ce qui est dangereux par rapport à la violence physique, c'est qu'on joue beaucoup sur notre vulnérabilité et ça peut être de jour comme ça peut être de nuit aussi. Encore récemment, en fin de semaine.

2890 Et puis là où j'habite maintenant avec les personnes de 55 ans et plus, il y a... récemment, ce que j'ai vécu par quelqu'un qui faisait du colportage aux portes – comment a-t-il rentré ou ont-ils rentré, on ne le sait pas – et puis j'ai été agressée verbalement, parce que monsieur frappait et je n'ai pas aimé de la manière qu'il frappait dans ma porte. Moi, c'est trop fort, ça. Et puis c'est dans son comportement verbal, dans ses attitudes et qui insiste pour qu'on achète des choses. Et j'ai vécu des injures parce que, moi, j'ai dit que je n'étais pas intéressée, 2895 puis que je l'ai prié de ne plus jamais revenir. Ça fait trois fois à chaque année qu'il revient quand même à ma porte et puis qui revient dans l'immeuble.

2900 Et puis aussi, il y a une dame qui habite au-dessus de moi. Elle, ça fait neuf ans qu'elle habite là. Et la voisine immédiate, c'est une dame. L'été passé, elle a menacé d'un couteau la dame qui est à côté d'elle, parce qu'elle envahit son espace vital jour et nuit par les bruits, la radio, les téléphones et elle traîne des meubles dans les murs. Elle fait ça. Et moi, je suis en bas, là, et on entend ça autour. On est dérangés. C'est ce qui fait que quand on parle au niveau du danger de la violence physique, effectivement, il y a quelque chose là qui est dangereux. Et 2905 puis à force d'avoir les nerfs usés, là, on le sent, ça peut entraîner de la violence physique.

2910 Et la violence psychologique, bien, c'est que nos droits ne sont pas reconnus et c'est la loi du plus fort dans ces endroits-là. C'est la loi du plus fort. Et puis il y a une loi du silence qui règne, parce que les personnes plus vulnérables ont peur des représailles, parce que plus tu as peur, plus les personnes qui prennent le contrôle, ils jouent là-dessus. Alors, ça atteint la santé.

2915 Moi, je n'ai pas l'intention de vieillir en étant vulnérable et de vivre comme ça dans... je n'ai pas cette intention-là. Puis les autres personnes se plaignent. Ils viennent me voir, mais ils ont peur, ils n'osent pas parler. Et quand c'est le temps de parler, bien, ils ne le font pas, ils ont peur. Puis moi, la nuit, bien, des fois ça va jusqu'à 4 h, 5 h du matin, les bruits. Quand la personne...

2920 Mon voisin, on est chambre à chambre. Ce n'est pas isolé du tout, du tout. Il ne tient pas compte. Ça fait quatre fois que je lui fais des plaintes. Il ne tient pas compte. Il fait ce qu'il veut. Lui, il fait ce qu'il veut dans son logement qu'il dit, il dit: \*Tu ne m'empêches pas de vivre+, mais c'est qu'il ne respecte pas le droit des autres. Il ne respecte pas la tranquillité à laquelle on a droit.

Et comme on dit, en quelque part, il est écrit: \*Le logement, c'est inviolable+, mais il y a des gens qui font ce qu'ils veulent puis ils ne tiennent pas compte de ça.

2925           Alors, grosso modo, c'est... j'apporterai des témoignages bientôt d'ailleurs sur ça, à ce sujet-là justement.

**LE PRÉSIDENT :**

2930           Merci, madame.

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

2935           Je travaille en atelier, moi, justement avec madame Gagnon en ce qui concerne l'éthique et l'habitat. Je vais en avoir à dire, parce que j'ai beaucoup de... il y a beaucoup de choses que j'ai vécues. Puis les autres personnes qui n'osent pas parler, ils ont peur. Alors, moi, je vais le faire. Alors, pour ça, c'est...

2940           Je vais m'arrêter là. Et puis moi, ce que je veux poser comme question, bon, c'est une question que je veux demander à monsieur Patenaude, qui concerne la soirée d'information du 16 mars qui avait lieu au sous-sol de l'église de Castelnau. Et monsieur Patenaude, il disait qu'ici, par rapport à la charte, il y a un règlement des citoyens et des citoyennes, en ce qui concerne le modèle qu'il a pris sur différentes villes européennes, nous, il disait qu'ici, le comité aussi dans lequel il est, c'est que les gens aussi se sont permis de mettre des avantages, ont mis des  
2945           avantages à la charte en question, qui est comparable à ce modèle inspiré de l'Europe. Et moi, je voudrais demander à monsieur Patenaude: c'est quelle place qu'occupe ce modèle et puis qu'y a-t-il de plus d'ajouté qui se veut comparable?

2950           Je termine en lui demandant de me donner deux ou trois exemples, par exemple, à ces avantages. Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2955           Merci, madame. Écoutez, nous sommes dans une période où nous entendons des mémoires, des commentaires, des recommandations sur le projet de charte. La séance à laquelle vous avez fait allusion était dans la première partie de notre démarche, la période d'information.

2960           Alors, comme monsieur Patenaude est ici, je vais l'inviter à vous répondre privéement. Mais la séance d'aujourd'hui est consacrée non pas à l'information comme telle mais à la présentation de mémoires et d'opinions.

2965           Cela étant, s'il y a des choses que vous souhaitez dire suite à votre témoignage sur le projet de charte, dont vous avez eu le texte, c'est le temps de les dire.

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

Pour l'instant, pour le moment, je m'arrête ici. Je n'aurais pas d'autre chose pour aujourd'hui.

2970

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que docteur Lashley ou monsieur Fabien, vous avez des questions?

2975

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui.

2980

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

J'aimerais poser une question à madame. Premièrement, il faut que je dise que l'histoire que vous avez partagée avec nous, ça me touche énormément. J'aimerais savoir, madame, si vous pensez que si la Ville, par la charte, si la charte est installée pour les citoyens, avec la position qu'ils ont dit qu'ils vont créer pour l'ombudsman, pensez-vous que cette charte vous aiderait dans votre vie quotidienne, les choses que...

2985

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

Dans une meilleure qualité de vie, dans le respect des droits des citoyens.

2990

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Oui. Est-ce que ça va vous aider?

2995

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

Oui, oui. C'est pour ça d'ailleurs que je participe à ces ateliers avec madame Gagnon et avec d'autres. C'est pour ça. Oui, j'y crois.

3000

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

Comme ça, vous voulez dire que vous êtes pour la charte.

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

3005

Oui, oui, bien, dans ce sens-là. Moi, j'ai pas... oui, je suis pour la charte, en autant qu'on peut justement faire valoir nos droits. Oui, effectivement, je le suis.

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

3010

Merci, madame.

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

3015

Je vous en prie.

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Maître Fabien.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3025

Oui. Pour comprendre la portée de votre mémoire, je comprends que le HLM dans lequel vous vivez, il est de la compétence de la Ville de Montréal.

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

3030

Oui, monsieur.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3035

C'est la Ville qui en est propriétaire et puis qui l'administre. Est-ce que vous avez sur place un interlocuteur de la Ville? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est en charge de l'organisation ou de la gestion des lieux?

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

3040

Ça me fait plaisir de répondre à votre question justement, monsieur.

3045

Moi, comme je disais tout à l'heure, ça fait huit ans que je vis dans le... là, c'est le deuxième HLM. Et pendant huit ans au premier où j'étais avec les familles, d'abord je ne pensais pas que je serais avec des familles, et j'ai fait beaucoup de démarches tant au niveau de l'Office municipal. J'ai même demandé, on a mis un comité sur pied. C'était dans le but de justement qu'on prenne en considération au niveau des problèmes en question, lesquels on parle ici aujourd'hui. Mais ça n'a pas donné de résultat concret comme problématique qu'on vivait, par rapport aux problèmes qu'on vivait.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3050 Mais plus clairement, est-ce qu'il y a un concierge dans votre immeuble?

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

3055 Nous n'avons pas de concierge, mais ce n'est pas ça qui règle le problème.

3060 Au premier HLM, finalement, avec certaines démarches, un message que j'avais laissé à la Fédération des locataires d'habitations loyer modique du Québec, ils défendaient supposément nos droits, ce que ça a donné comme résultat, qu'on peut dire, en partie ça a réglé le problème en mettant une gardienne surveillante sur place. Mais le problème est au niveau de la mixité déficiente.

3065 Au niveau de la mixité déficiente, comme, par exemple, les gens qui ne sont pas intéressés à... eux autres, ils paient... il y a des gens qui aimeraient avoir une meilleure qualité de vie, mais par rapport à des HLM, on n'est pas suffisamment nombreux. Il y a des associations, mais ça s'arrêtent les activités de bingo et de jeux de cartes et peut-être de faire des fleurs ou des choses comme ça. Ça, c'est valable. Mais le problème de fond, l'Office municipal puis les groupes d'associations de locataires ne peuvent pas... le problème de fond, c'est au niveau de la mixité déficiente.

3070 Et c'est là qu'il faut qu'on travaille, puis que moi, je veux m'impliquer pour dans le code de l'éthique, à ce niveau-là, mais aussi de proposer des choses justement qui auraient... comme à long terme, qui donneraient des résultats à long terme au niveau de l'éthique, au niveau de s'offrir une meilleure qualité de vie comme citoyenne. Mais comme tel, à l'Office municipal, ça ne touche pas les problèmes de fond. Ça ne touche pas.

3075 Moi, je n'ai pas toujours eu l'impression que j'étais écoutée, que j'étais entendue comme d'autres locataires, lorsqu'on allait dans la salle de réunion. Puis là où je suis dans le moment, quand il y a des gens qui se sont... je suis allée à une rencontre, en trois ans, qui avait eu lieu. Et je vais être brève. Les gens qui se plaignent justement du bruit, que l'espace vital est envahi, 3080 puis qu'ils sont dérangés la nuit, tout ça, et quand des locataires que j'entends, pas des locataires, mais des employés de l'Office qui disent: \*Ah! que voulez-vous, on ne peut rien y faire+, ils ne règlent pas.

3085 Moi, il y a une personne qui me connaît bien, là, à l'Office, puis elle va intervenir verbalement auprès de tel ou tel locataire, comme, par exemple, mon voisin. Mais le règlement comme tel, il y a des carences là. Ce n'est pas... les interventions qu'ils font, ce n'est pas suffisant pour... ça ne règle pas le problème. Ce n'est pas suffisant. Il y a des carences.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3090 Très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

3095           Ça va? D'autres questions?

**Mme MICHELINE MAILLOUX :**

3100           Ça va?

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

              Merci de votre témoignage, oui.

3105           **LE PRÉSIDENT :**

              Merci, madame, de votre témoignage.

**Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

3110           Merci, madame.

**LE PRÉSIDENT :**

3115           J'ai été informé que monsieur Louis Ottoni est arrivé. Nous sommes prêts à vous entendre, monsieur. Unless perhaps you would like me to welcome you in English. Would you prefer speaking in English?

**MR. LOUIS OTTONI :**

3120           Yes.

**THE CHAIRMAN :**

3125           Well, you may do so, sir. You have ten minutes for your presentation. I will mention that five minutes have elapsed by flashing my hands. And when you have two minutes left, I will also inform you.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3130           Okay.

**THE CHAIRMAN :**

3135           So, please go ahead.

**MR. LOUIS OTTONI :**

Well, I think I've sent in a letter.

3140

**THE CHAIRMAN :**

Yes.

3145

**MR. LOUIS OTTONI :**

And, I mean, I can go through it, but I think the letter itself is self-explanatory. It's about the Charter. It's about the English, there's nothing in that Charter at all. And with the merger of all the different municipalities, and especially municipalities of the West Island which are mostly English, and to better reflect now the duality of the languages spoken in Montreal, I think that it should be reflected in the Charter.

3150

Also, I've been working on this. I'm also a director for Saint-Laurent, the Montreal Alliance Quebec. And we've been working on this, it's over a year, even before they started talking about it. And we started to reflect on ... we had the old copy. The old copy and the new copy, actually they still have the same dates on it, the year, but there's changes in the one that they sent me. I mean they just changed four, five words from the front to the back (inaudible) I mean that's not ...

3155

And then while working on it, while we were doing the research, we found out that the English language, it's an historic language in Quebec and it's also recognized by the Canadian Constitution as an official language throughout Canada. Also, the Canadian Constitution recognizes English as the official language in the National Assembly of Quebec and in the courts of Quebec.

3160

And then since the City of Montreal recognizes the contribution of the cultural heritage of the English-speaking community and wishes to ensure that all Montreal citizens benefit from this heritage and legacy, therefore it is desirable to guarantee the use of the English language as well as the French language in the institutions of the City of Montreal.

3165

It is also important to ensure that the civil services and the public services in the City of Montreal of today to reflect this existing linguistic duality.

3170

so, to fully and better reflect this, be it resolved that the enlarged City of Montreal recognizes the important of the English language for the future of the City of Montreal and its increased inhabitants and that this recognition be fully reflected in the proposed Montreal Charter of Rights and responsibilities.

3175

3180 And that's where ... we were working on and I found out about this, you know, and I brought my papers in with the six different paragraphs that we wanted... we were working on and I got to be here (inaudible).

**THE CHAIRMAN :**

3185 Thank you. Thank you, sir. I will now ask the members of the Commission if they have questions. Doctor Lashley?

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3190 Okay. Good afternoon, sir.

**MR. LOUIS OTTONI :**

Good afternoon.

3195 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

How would you like to see this placed in the Charter? How would this work?

3200 **MR. LOUIS OTTONI :**

Okay. I believe that years ago, at the beginning, there used actually to be more English than French in the City of Montreal and it used to be reflected in there. I think it's only over maybe 30, 35 years that the Charter has been changed. Because originally Montreal was mostly English.

3205 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3210 I don't want to get into a debate with you. I'm just trying to understand. I mean we all know that Quebec is a French-speaking province that has been so designated. Montreal is a French city.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3215 Like I said, this came in only after ...

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

I understand, but it is the fact.

3220 **MR. LOUIS OTTONI :**

That's right.

3225 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

It is a fact.

3230 **MR. LOUIS OTTONI :**

Yes.

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3235 Again, I'm not entering into a debate. I'm just trying to set up my question for you, sir. Obviously the City is aware of the fact of English and has obviously stated quite clearly, the president has stated at the beginning of each meeting, and as you are being accorded, sir, the right to present your brief in English, the right to speak to us in English. I obviously am English-speaking.

3240 So, given that and given the facts as they exist, I understand your - I think, in French, \*préoccupation+ - your concerns. So, I'm asking you how can we as Commissioners, when we write the report, how can we reflect your concerns? Because we are your voice at the City. It's not our Charter. How can we best reflect what you are telling us? So, how would you see the Charter working with the area which you have outlined for us, which you say is a duality? How  
3245 could we report that, sir?

**MR. LOUIS OTTONI :**

3250 Well, like I said, in a workplace, often you call and you only get in French, you won't get in English at all. They're only French-speaking. They're only... a lot of them don't even understand English at all.

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3255 Okay, okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3260 They will say ... either they will shut the phone or they will say, \*Well, get somebody else.+ But I think that they should have, you know ... and like for us to, English-speaking to be able to work also in there, it's pretty hard too, because you get in there, it's sort of like a group that's there and there's no way they're going to want anybody else in there.

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3265

Forgive me for interrupting, sir. I understand what you're saying. I just want to understand. Obviously, you've read the Charter.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3270

Uh-huh.

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3275

So, I'd like to know where and how you would like to see this reflected in in the Charter. That's what I'm asking you.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3280

Well, there should be a mention in it that Montreal is not only in French, it's French and English, you know? Because when they go to the high courts and everything, they say it is. You know, the same for the children and the thing, but it's a different... they don't practice. You know, they say something, but then they don't do it.

3285

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3290

You know, they go to (inaudible) and they say things. They say one thing, but then they don't follow it up.

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3295

Thank you.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3300

Okay?

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3305

Thank you, sir.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fabien?

3310 We're not through, sir.

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

We're not through, sir.

3315

**THE CHAIRMAN :**

Sir, we're not through, we're not through.

3320 **MR. LOUIS OTTONI :**

No?

**THE CHAIRMAN :**

3325

We still have questions. Monsieur Fabien will now ask his questions.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3330 Yes.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3335 We heard quite a few times up to now the opposite comment or criticism about the fact that the project of a Charter didn't mention the French language or the fact that Montreal was officially a French city. And we heard people insisting, you know, that it would be put in plain clear language that it is a French city.

3340 Now, we hear your comments that you would like to see something mentioned about, you know, the place of the English language in the City of Montreal. And you mentioned that, 30 years ago, things were different, you know. English was prevailing in Montreal.

3345 Now, as you probably know, you know, many things have changed in the past 30 years, in the recent history of Canada, Quebec and the City of Montreal. We are now living within the framework of Bill 101 which is a provincial law.

Wouldn't you think that, you know, considering that it is a very complex and delicate question and it's also a problem that there's an evolution that we're living through, wouldn't you think that it would be wise to avoid totally this kind of debate or this question and leave the project

3350 as it is with no mention whatsoever, no reference whatsoever of any language, be it French or English?

**MR. LOUIS OTTONI :**

3355 No. Now, you have all the other municipalities and they are mostly all English-speaking.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Yes.

3360

**MR. LOUIS OTTONI :**

3365 And it's not only the English. The French also want it and they don't understand why. We get along so well the French, the English whether or not ... even in Saint-Laurent ... I live in Saint-Laurent which is not a bilingual city.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Yes.

3370

**MR. LOUIS OTTONI :**

3375 But we get everything bilingual there. Everything, anything you want, you get, it's bilingual because it reflects the duality of it.

And in the West Island, it's mostly all English. If you leave the Charter the way it is now, what's going to happen to the English people? They're going to lose their status too? I don't think so.

3380 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

So, you would like to see ...

**MR. LOUIS OTTONI :**

3385

In Montreal before, it was more.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3390 Yes. So, you insist that there should be in the Charter a provision dealing explicitly with the place of the English language.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3395 Yes. It doesn't reflect the West Island at all.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3400 Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

All the different municipalities, you know, Westmount and ... it doesn't reflect them.

3405 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3410 You know? And that's why I think it's the time right now to do it.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3415 Uh-huh, uh-huh.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3420 You know?

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

I have a second question.

3425 **THE CHAIRMAN :**

Please go ahead, sir.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3430 Did you have a chance to have a look at the English version of the project of Charter?

**MR. LOUIS OTTONI :**

3435 Well ...

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Is it the English text that you have before you?

3440

**MR. LOUIS OTTONI :**

Yes, yes, I know. You see, this is mine.

3445

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Yes. And it's the ...

**MR. LOUIS OTTONI :**

3450

The one that I was working on.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3455

Okay. And is it in French or in English?

**MR. LOUIS OTTONI :**

Oh! French and English.

3460

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

You have both texts?

3465

**MR. LOUIS OTTONI :**

Yes.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3470

Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3475

I only asked for the English.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3480

The English, okay. When you read it ...

**MR. LOUIS OTTONI :**

Yes.

3485 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

... do you feel that it is written in good and proper English?

3490 **MR. LOUIS OTTONI :**

Oh! The English is okay, but there's no mention at all ... I mean the translation...

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3495 Okay. No, I was just checking with you whether you have any comments to make on the quality of the English text, because we heard complaints that the wording was so and so and it didn't sound properly English.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3500

No.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3505 So, I wanted to have your advice on that.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3510 No, that part is okay. The only thing is sort of trying to avoid what the real (inaudible).

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Okay. That, I understood. Okay.

3515 **MR. LOUIS OTTONI :**

The rest of it... it's sort of just keep going around. And like I said, they're both dated the same.

3520 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3525

The one that they sent me is different from the one which we obtained. And this is the one I was working on, it's over... it's about a year. Yes, it's ...

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3530

And in the previous text, was there any mention of the language issue?

**MR. LOUIS OTTONI :**

3535

No.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3540

No?

**MR. LOUIS OTTONI :**

It's the same thing like this ...

3545

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3550

... except that this one has paragraphs wording five, six words, instead of being at the front of the sentence, it's at the end of the sentence.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3555

Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3560

But it's the same thing.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3565

And it doesn't deal at all with the language issue.

**MR. LOUIS OTTONI :**

No, it doesn't deal with English or ...

3570 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Okay, okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3575

And this is why I think at a time now with, you know, the bigger city, the mega city, it should reflect, you know, the English of the West Island.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3580

Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3585

And there's nothing in it.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

You were clear on that, yes.

3590

**MR. LOUIS OTTONI :**

I simply say, they want to upgrade it, I think that this is the time to do it.

3595 **MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Okay.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3600

You know?

**THE CHAIRMAN :**

3605

Doctor Lashley?

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3610 Do you think that there is the danger that if a phrase were put into the Charter talking about the rights of English as a language or its people, those who speak it, do you think you run risk of open up a debate and taking us to a place where it could become extraordinarily difficult? We're in a place of comparative peace right now and I'm wondering if you want to go down that road again.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3615 Well, there will always be a group of radicals, you know? And if we're going to let a minority of people control us, you know, I don't think that's democracy at all. I think that the majority of people should make up their minds and they should do it regardless of what will happen. You know, they will always do it, you know?

3620 We have problems too. They come to our places, they fireballs, you know? We have meetings and... it's crazy, you know? They just don't want us. It's unbelievable what's...

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3625 What do you mean they fireball you? I don't understand.

**MR. LOUIS OTTONI :**

3630 Well, about a year ago, we had a meeting there and they found out where it was and, sure enough, we had to move it, because they had destroyed part of it, the broken windows and everything, you know? And our headquarters too down there, you know? We try to get it accross but we're not only working for the English world, we're working both places. You see instead of the others, they only think of themselves. In our case, we work together, anybody, and they  
3635 come to us.

I've got here a bunch of signatures of people on this thing. Anybody is stopped on the road, they say, \*Oh yeah, sure.+ He says, \*Why not? Why is it there?+ I say, \*Because they don't know about the Charter.+ And they sign. And they're from all over, it's not that they're just  
3640 from one place.

**THE CHAIRMAN :**

3645 But just let me ask a question, sir. A certain number of people in Montreal, since the merger was decided by the National Assembly, have voiced concerns, as you've done yourself, as to the recognition of English as a language in the greater City of Montreal. So, we have there a matter which can be discussed.

3650 My question is simply this, can you solve through the proposed Charter a problem which is... if it a problem, because some people believe it is not a problem. Can you solve through the

Charter an issue which is in fact tied to the legislation of the National Assembly establishing the merger of cities on the Island of Montreal?

**MR. LOUIS OTTONI :**

3655

Well, it's not a solution, but it's the beginning. You have to start somewhere. And if you start with the Charter, then from there, you could proceed, you know? Whether it's in the workplace, you know, whether it's the thing, you have to start somewhere. And I think the best place to start it, I think, could be there.

3660

**THE CHAIRMAN :**

Fine, thank you.

3665

**MR. LOUIS OTTONI :**

You know?

**THE CHAIRMAN :**

3670

Other questions?

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3675

No, I'm good, thank you.

**THE CHAIRMAN :**

3680

Well, Mr. Ottoni, we thank you for your presentation and your kind patience with our questions. Thank you and have a good day.

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

3685

Thank you.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Excuse me, sir. You have a petition in your hands? You have a list of signatures?

3690

**MR. LOUIS OTTONI :**

Yes, I have a bunch of them.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3695

Yes? How many signatures do you have on your petition?

**MR. LOUIS OTTONI :**

3700

Oh! There's hundreds here.

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Yes.

3705

**MR. LOUIS OTTONI :**

And I have a lot of sheets.

3710

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

Would you like to leave a photocopy for our benefit?

**MR. LOUIS OTTONI :**

3715

Well, I don't have doubles.

**MR. CLAUDE FABIEN, Commissioner :**

3720

Well, maybe at the back table, you can check if a copy can be made and that it could be tabled in support of ... Oui?

**Mme MARIE-CLAIRE DUMAS :**

3725

On ne met pas les noms sur le site Internet. On va juste mentionner que la Commission a tant de noms.

**MME MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

3730

Oui, oui, qui ont signé.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Effectivement.

3735

**Mme MARIE-CLAIRE DUMAS :**

On peut prendre la photocopie, mais ça ne sera pas sur ...

3740 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

C'est deux choses distinctes.

3745 **MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

What she said is that they'll take the copy. They won't put the names of the people on the Internet site. They'll just write that so many people have signed it, because there's an issue of confidentiality.

3750 **THE CHAIRMAN :**

Thank you, sir, for your cooperation.

3755 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Le nombre de signatures.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je crois comprendre que monsieur Simon Laroche, qui devait témoigner à 13 h 45, n'est pas arrivé. Je crois comprendre que madame Ève Gauthier, qui doit être ici à 15 h 05, n'est évidemment pas arrivée. Donc, la commission suspend ses travaux. Nous reprendrons quand soit monsieur Laroche arrivera, soit, selon l'horaire régulier, quand madame Gauthier sera disponible. Alors, nous suspendons à 14 h 14.

3765

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

3770

**LE PRÉSIDENT :**

Selon notre horaire, il est prévu que nous accueillons à 15 h 05, donc à l'instant même, madame Ève Gauthier, chargée de vie associative à Alternatives. Madame Gauthier, venez prendre place, s'il vous plaît.

3775

Je vous signale que dix minutes sont allouées aux personnes pour présenter et je vous fais signe après cinq minutes et je vous ferai signe quand il en reste de deux. Après quoi, il y a

3780 une période de questions de la part des commissaires. Alors, madame Gauthier, nous vous écoutons.

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

3785 Peut-être commençons en disant, bon, qu'Alternatives a à coeur les questions de démocratie participative. C'est un dossier qu'on suit depuis plusieurs années. Entre autres, on est très intéressés par l'expérience brésilienne qui est, selon nous, assez inspirante. Et dans ce sens-là, on trouvait particulièrement intéressant et même historique l'initiative de la charte de Montréal.

3790 Donc, on a peut-être quelques remarques, quelques ajouts qui visent un peu à préciser certains points ou à approfondir la portée de la charte.

3795 Donc, premièrement, au niveau même du nom de l'appellation de la charte, on croit qu'il serait important que le mot \*citoyens+ y soit indiqué afin de vraiment démontrer à qui s'adresse cette charte-là, quelle est sa portée et vraiment mettre de l'avant la notion de citoyenneté, donc de participation des citoyens aux affaires de la Ville. Donc, on proposerait un nom comme la Charte montréalaise des citoyens... attendez, la Charte montréalaise... voyons, excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

3800 Des droits des citoyennes et citoyens.

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

3805 Oui, voilà, merci. Donc, la Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens de Montréal.

3810 Donc, une autre préoccupation qu'on avait, c'était la préséance de la charte sur les règlements de la Ville. Donc, afin de s'assurer que la charte ait vraiment préséance, on aurait aimé que ça soit précisé, donc un règlement qui entrerait en contradiction soit subordonné à la charte, et non le contraire. Donc, on propose un amendement tel que, en cas de conflit entre des dispositions de la charte et celles d'autres règlements, que la charte ait préséance.

3815 Deuxièmement, ça ne nous semblait pas évident si la charte s'appliquait au niveau des arrondissements. Donc, c'est assez clair que ça s'applique au niveau de la ville-centre, mais on aimerait qu'il y ait une précision quant à l'application dans tous les arrondissements. Parce que si ce n'est pas le cas, il y aurait certains arrondissements où les citoyens seraient visés par la charte, d'autres où ils ne seraient pas visés. Puis d'autant plus qu'avec les nouvelles responsabilités que les arrondissements ont, ça nous apparaît très important.

3820 On a noté, au niveau de certains droits et responsabilités énoncés pour la Ville, certains manquent de précision. Par exemple, comme pour le transport en commun, on aimerait que

3825 l'engagement de la Ville soit précisé davantage. Par exemple, à l'article 15 g), qu'on précise que la Ville a l'engagement de fournir des services de transport en commun à la population, à la mesure des besoins en la matière.

3830 La même chose pour les parcs et les espaces verts. Donc, on aimerait que soit précisé l'engagement de la Ville à fournir suffisamment de parcs de loisirs et d'équipements collectifs pour la pleine jouissance des citoyens.

3835 Le même genre de précision pour ce qui est de la tenue d'événements publics. Alternatives organise régulièrement toutes sortes d'événements publics, que ce soit des conférences ou même des événements dans des parcs. Donc, on aimerait que soit précisé l'engagement de la Ville à collaborer avec les ONG, en ce qui nous concerne, les groupes communautaires et les citoyens, pour fournir des lieux et des équipements pour la tenue d'événements publics.

3840 On a ajouté peut-être que soit indiqué le droit de manifestation. Et le point majeur aussi en ce qui nous concerne, ce serait que la présente charte soit incluse dans la charte de la Ville. Donc, on demande qu'elle soit enchâssée dans la charte de la Ville, parce qu'il nous apparaît inquiétant pour la pérennité de la charte, si ce n'était pas le cas.

3845 Et de la même façon, on aimerait que soit précisé l'engagement de la Ville à faire la promotion de la charte auprès de son personnel, des fonctionnaires, mais aussi auprès des citoyens de Montréal. Donc, il y a vraiment une campagne de publicité, d'éducation, sur la charte.

3850 Donc, c'était les principaux points en ce qui nous concerne. Donc, je dirais que les trois principaux, l'emphase, pour nous, est vraiment mise sur le fait que la charte soit enchâssée dans la Charte de la Ville; le nom de la charte, qu'on précise le mot \*citoyen+; et la préséance. Pour nous, c'est vraiment les trois points majeurs.

**LE PRÉSIDENT :**

3855 Merci, madame Gauthier, de cette présentation claire et concise. J'invite maintenant les commissaires à vous questionner, s'il y a lieu. Docteure Lashley.

**Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

3860 Bonjour, madame.

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

3865 Bonjour.

**Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

J'ai deux questions, s'il vous plaît. Vous avez parlé du transport en commun à la mesure de leurs besoins. Pouvez-vous élaborer, s'il vous plaît, sur le à *la mesure de leurs besoins*?

3870

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

Bien, en fait, je ne sais pas comment ça pourrait être explicité très précisément dans la charte, mais, bon, il y a plusieurs demandes, plusieurs pressions de la part des citoyens pour qu'il y ait plus de transport en commun. On a noté une baisse du service depuis plusieurs années en ce qui a trait au temps d'attente, etc., donc pour qu'il y ait un confort meilleur et un service plus adéquat.

3875

**Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

3880

Et quand vous avez parlé de parcs de loisirs et d'équipements, est-ce que c'est des équipements spécifiques? Est-ce que c'est des équipements gratuits pour jouer comme au basket-ball, au shuffleboard? De quoi vous parlez à ce moment-là?

3885

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

Bien, encore une fois, selon les demandes qui sont émises par les citoyens. Et ça rejoint aussi la notion que la charte s'applique dans les arrondissements, parce que je pense que c'est là où on est plus en mesure de prendre connaissance des désirs et des besoins des citoyens et citoyennes; donc, que ça réponde à ce qui va être demandé.

3890

Donc, pour notre part, entre autres, c'est le fait de promouvoir les espaces verts déjà en place, de s'assurer de leur conservation et des équipements nécessaires selon les demandes et les besoins.

3895

**Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Et c'est gratuit aux citoyens?

3900

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

Oui, accessibles.

**Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

3905

Accessibles. Pour n'importe quel sport ou est-ce que c'est des sports spécifiques?

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

3910 Bien, nous, on ne précise pas, en ce qui nous concerne, de sports spécifiques. C'est plus ou moins notre domaine, notre champ d'action. Mais ce qu'on précise, c'est que ce soit selon les demandes et les besoins des citoyens et citoyennes.

**Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

3915

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3920

Maître Fabien.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3925 Oui. Vous parlez du droit de manifester que vous aimeriez voir reconnu explicitement. Le projet de charte n'est pas isolé dans l'univers des lois. Il y a la Charte constitutionnelle et puis il y a également la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

3930

Oui, c'est (inaudible)

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3935 C'est-à-dire, pas énoncé comme ça, c'est énoncé sous l'étiquette de la liberté d'expression, puis la liberté d'expression a été clairement interprétée et appliquée par les tribunaux comme incluant la liberté de manifester, le droit de manifester.

Est-ce que ça ne suffit pas de s'en remettre, à ce moment-là, à la Charte des droits et des libertés du Québec?

3940

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

Bon, en matière de droits, vous êtes plus connaissant que moi, assurément. Donc, si effectivement la Charte des droits et libertés du Québec a préséance, oui, ça peut suffire, mais...

3945

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Mais elle le garantit déjà. Non, mais c'est votre point de vue qui m'intéresse. Ce n'est pas tellement le point de vue juridique. C'est une considération parmi d'autres.

3950

C'est que peut-être vous pouvez avoir une motivation particulière d'insister pour que ce soit répété. Si vous craignez, je ne sais pas, moi, c'est peut-être que des expériences ou votre observation vous a amenée à penser que ce droit-là n'était pas suffisamment reconnu ou respecté dans le concret de l'administration de la Ville.

3955

Avez-vous des appréhensions de ce côté-là?

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

3960

Oui, bien, effectivement, au cours des, je dirais, deux dernières années, on a noté que ce droit était souvent bafoué, au sens où il y a eu plusieurs manifestations complètement pacifiques où il y a eu plusieurs arrestations, bon, peut-être qui ont eu l'appellation de préventives ou...

3965

Donc, on a trouvé que c'était souvent un abus et que le droit de manifester était souvent, donc, bafoué. Alors, on pensait que ça pouvait être une bonne occasion de l'inclure. Tout comme ce qui est, bon, la question du droit au logement, qui était explicité dans la charte, donc qu'on croyait que ça pouvait être une occasion, oui, et que c'était important de le mentionner.

3970

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui. Bien, ça, c'est original.

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

3975

Oui.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

3980

Oui, parce qu'on ne retrouve pas ça dans la charte québécoise.

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

Non, actuellement, c'est ça. Donc, nous, c'est notre (inaudible).

3985

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui. Les manifestations ou les événements que vous organisez dans les espaces publics, est-ce que vous avez de la difficulté à obtenir la collaboration de la Ville ou ça se passe comment?

3990

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

3995 Oui. On a parfois eu de la difficulté, c'est pour ça qu'on le précise. Par exemple, l'automne dernier, on a organisé un événement qui s'appelait *La foire des alternatives*, qui était organisée par une coalition d'organismes communautaires et qui faisaient la tenue de kiosques sur, bon, des alternatives écologiques, etc., et ça a été très difficile d'obtenir les autorisations pour utiliser les parcs. Finalement, après plusieurs négociations, on a réussi à tenir ça au square Berri, avec plusieurs limitations, donc pas le droit d'avoir des bannières des organisations, des choses comme ça.

4000 Donc, voilà, c'est une des raisons pour laquelle on aimerait que ça soit précisé.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4005 Très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

4010 Quand, maître Fabien, vous dites que le droit est une considération parmi d'autres, vous faites preuve d'une modestie qui n'est pas trop fréquente chez les juristes.

4015 Je comprends que vous souhaitez que la charte soit éventuellement incluse dans la Charte de la Ville, qui est une loi de l'Assemblée nationale. Vous êtes consciente que dès lors que l'on fait ça, deux conséquences découlent. La première, c'est qu'on ne peut pas ajouter ou retrancher des droits comme on l'entend; il faut passer par le consentement de l'Assemblée nationale. La deuxième, c'est que des citoyens ou des citoyennes pourraient sans doute tabler ou s'inspirer ou invoquer des articles de la charte pour poursuivre la Ville si elle ne livre pas la marchandise.

4020 C'est bien ce que vous recherchez?

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

4025 Oui. Nous, on cherche avant tout que la charte soit protégée, donc qu'elle ne soit pas éventuellement tablettée par une autre administration. Donc, pour nous, c'est ce qui est le plus important, quitte à ce qu'une des conséquences soit qu'on ne puisse pas l'amender aussi facilement. Donc, pour sa protection et sa pérennité d'abord, nous, le plus important, c'est qu'elle soit enchâssée dans la Charte de la Ville.

4030 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, est-ce que vous pensez que les nombreux droits qui sont énoncés dans ce projet de charte peuvent devenir, si la charte est enchâssée dans un texte de l'Assemblée nationale du Québec, ils vont acquérir un statut juridique différent.

4035

C'est beau dire aux gens: \*La Ville s'engage à ci, à ça, à ci, à ça, puis on vous donne le droit de poursuivre+, mais si la Ville n'est pas capable de suivre, qu'est-ce qu'on fait?

4040

Par exemple, on veut augmenter le nombre de services offerts aux citoyens, ce avec quoi je suis d'accord comme citoyen, mais il faut que ça se paie, ça. Donc, la Ville, ce qu'elle va nous donner d'une main, elle va nous le prendre de l'autre en augmentant la taxation. Vous êtes consciente de ce genre de risque?

4045

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

Bien, nous, on espère que si on met sur pied une charte, c'est parce qu'elle va avoir une portée. Donc, ce n'est pas une simple déclaration, c'est une charte. Oui, on espère qu'elle ait un poids et une portée pour les citoyens et citoyennes de Montréal.

4050

**LE PRÉSIDENT :**

C'est beau. Est-ce qu'il y a d'autres questions, docteure Lashley?

4055

**Mme MYRNA LASHLEY, commissaire :**

Non.

4060

**LE PRÉSIDENT :**

Maître Fabien?

4065

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Non.

4070

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va? Madame Gauthier, merci beaucoup de vous être rendue disponible pour cette présentation.

4075

**Mme ÈVE GAUTHIER :**

Merci.

**THE CHAIRMAN :**

(texte manquant, changement de la cassette 1 à cassette 2)

It could be in English. Would you rather have it in English?

4080

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

Thank you very much, yes, I would.

4085

**THE CHAIRMAN :**

Okay. Ten minutes.

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

4090

I know.

**THE CHAIRMAN :**

4095

I flash five minutes and I flash when there's two minutes. Please go ahead.

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

4100

That's fine, okay. We will be brief. I don't think we have anything to say beyond ten minutes this time.

4105

Just a word of who the Milton Park Citizens Committee is. It's over 35 years old. It was founded in 1968 around the whole development of the Milton Park area when it was going to be destroyed and they subsequently built La Cité and there are all the coops. That was the first phase of the committee.

4110

It was dormant for several years and it was revived several times, each time when people in the general neighborhood, which is the whole area east of McGill University, perceived a threat to neighborhood life. It was the committee that revived the use of the old Strathearn School into a community and intercultural center and that came to a sad demise, that's a long story, but that was closed. It still sort of functions, but the community no longer has anything to do with it. But for about eight years, it was the organization that was instrumental in trying to create a community and cultural in the Strathearn School, the old Strathearn School. And then it was dormant again for a while.

4115

4120

And this time it's been revived over the proposed changes to the Pine Park interchange. In fact, the Pine Park interchange will be demolished and reconstructed along simpler lines and that's all something that we agree with. There has been a problem of whether or not they were going to be demolishing some buildings on the land, some of the land that was freed up south of Pine. And for that, the community really organized itself. So, that's its latest life, the Milton Park Citizens Committee.

4125 And in general, the Committee is as always... and I'll just read these few things. We are  
dedicated to education, citizen participation, control and common public action to improve the  
ecology of neighborhood life, housing, public transportation and the reduction of traffic - I'm  
reading quickly here - neighborhood economic development, cultural activities in all forms,  
educational opportunities for all people and neighborhood life in general and so forth. And that was  
why we revived the committee in order to become involved now in this latest attempt to save some  
of the coops. And, indeed, we've just recently received a letter from our two City counsellors  
4130 assuring us that nothing is going to be demolished before their public hearings and without our  
consent.

4135 So, Joseph Baker is also an active member. He has a few words to say and then I have  
just something at the end.

**M. JOSEPH BAKER :**

4140 Merci. Je me présente comme résidant du secteur de Milton Parc. Je suis architecte et je  
suis professeur de longue date. J'ai une longue association avec le comité de Milton Parc, parce  
que lors de ces grandes démolitions proposées par la compagnie Concordi il y a des années, j'ai  
ouvert un atelier sur l'avenue Parc avec mes étudiants pour aider le côté citoyens à cet époque-là.

4145 Alors, depuis ce moment-là, il y avait beaucoup de projets de rénovation urbaine qui ont  
été proposés, résisté par les citoyens partout à Montréal. Et, heureusement, en l'an 2000, il y  
avait eu des audiences publiques menées par monsieur Gérald Tremblay sur les questions  
d'urbanisme et le processus de consultation. Alors, ce document est devenu presque ma bible et  
j'y crois.

4150 Dans le cas présent de l'échangeur Pine Park, il me semble que les recommandations de  
la Commission Tremblay ont été mises de côté et ...

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

4155 No, no, I'm just fanning. It's hot in here.

**M. JOSEPH BAKER :**

4160 De nombreuses personnes ont assisté à ces audiences publiques, une centaine, je crois,  
représentant des groupes et des individus. Et le rapport qui est sorti par monsieur Tremblay est le  
résultat de leur travail qui a donné un grand espoir pour l'avenir. Et j'ai décidé de vous lire  
quelques petits paragraphes de ce document pour expliquer pourquoi on a mis tellement d'espoir  
là-dedans. Alors:

4165 *\*De nouveaux dispositifs d'étude des projets et les instances de participation et de  
consultations publiques.\**

Ils ont dit:

4170 *\*Que, dans la procédure d'étude des projets, tous les promoteurs privés, communautaires ou publics soient traités sur le même pied. +*

Ça, c'est très important.

4175 *\*Que les gouvernements supérieurs et la Ville de Montréal soumettent leurs projets à la même procédure d'analyse et de consultation publique que celle prévue par les promoteurs privés et communautaires. +*

4180 C'est la procédure qui aurait dû être suivie dans le cas de Pine Park. Mais qu'est-ce qu'il est arrivé? Le 14 janvier, les édiles de la Ville, madame Fotopulos, Prescott et les deux autres membres, sont arrivés à la séance d'information publique, épaulés par 14 personnes, toutes portant des \*badges+, des fonctionnaires, et ils ont sorti un projet qui, ils ont dit, a été approuvé par le comité exécutif et le conseil ce jour même. Alors, il me semble qu'il y a quelque chose qui accroche là, parce qu'on est supposés de présenter un projet de cet ordre selon ces conditions.

4185 Et les conditions importantes ici sont les suivantes. Il y a trois catégories de projets annoncés par le rapport Tremblay: les projets courants qui exigent aucun changement au plan directeur; les projets intermédiaires, les programmes de développement et les projets de zonage comportant des dérogations, et caetera; et les programmes particuliers d'urbanisme. Et aussi, troisième catégorie, les grands projets, les projets dont l'ampleur et l'investissement sont importants, les projets d'intérêt métropolitain ou national en vertu de leur caractère unique.

4190 Alors, l'échangeur parc Pine tombe soit dans la deuxième ou la troisième catégorie. Donc, ils seront obligés de tenir des audiences publiques sur ce projet, mais cette occasion a été manquée.

4195 On sait qu'il y a un Office de consultation publique et j'ai noté dans le document de la Ville de Montréal que l'Office de consultation publique, c'est un organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux. Alors, ça, c'est très important, parce que ça oblige la Ville de présenter ses projets à un groupe indépendant, ce qui n'est pas cas.

4200 Alors, maintenant, ce projet procède. Il y aura la démolition de l'échangeur. Tout le monde est en faveur. Mais dans les plans présentés, il y avait des bâtiments proposés sur les espaces vacants libérés par la démolition des bâtiments existants, les coopératives d'habitation. Alors, c'est inacceptable aux gens de Milton Parc, et ils ont reçu des assurances qu'il n'y aura pas de démolition, mais rien de cela est inscrit dans les plans. Et, encore, il n'y a pas d'audiences publiques, le projet procède et nous sommes... c'est en pleine contradiction avec le rapport Tremblay.

4210 Alors, pour la Charte montréalaise, qu'est-ce qu'on peut ajouter? Moi, je dirais que les recommandations du rapport Tremblay soient inscrites dans la charte de la Ville et que la

référence soit faite dans la Charte montréalaise, dans les deux choses, la Charte de la Ville et la Charte montréalaise sur la démocratie.

4215 Que le droit de demander à l'Office de consultation publique de Montréal de tenir des consultations publiques soit accordé aux groupes de citoyens touchés par les modifications au plan d'urbanisme sans mandat du conseil municipal, du comité exécutif. Et ça, ce n'est pas clair, parce que dans l'énoncé dans les documents de la Ville sur l'Office, l'OCPM, c'est écrit que:

4220 *\*L'Office peut recevoir ses mandats du conseil municipal ou du comité exécutif. Toutefois, avec ou sans mandat, l'Office pourra tenir des consultations publiques sur les modifications et les révisions du plan d'urbanisme. +*

4225 Alors, on aimerait voir ça bien énoncé, clair une fois pour toutes dans les documents de la Charte de la Ville et Charte de Montréal aussi.

**THE CHAIRMAN :**

To conclude?

4230 **MRS. LUCIA KOWALUK :**

4235 Yes, and to conclude yes. And then there's simply one other thing that we would like to suggest and that is that the Charter, this proposed Charter being part of the Charter of Montreal so that it can't be changed when there's a change of government, so that it be inscribed in the same way that other charter of rights are inscribed in our society.

**THE CHAIRMAN :**

4240 Thank you. Merci.

Doctor Lashley, any questions?

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

4245 Not right now.

**THE CHAIRMAN :**

4250 Monsieur Fabien, questions?

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Non, ça va.

4255 **THE CHAIRMAN :**

That was a very clear presentation. I understand that the substance of your statement is, on the one hand, the proposed Charter should be embedded or inscribed into the law of Montreal, the Charter of Montreal, which means that changes will only be possible with the compliance of the Assemblée Nationale du Québec.

4260

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

Right.

4265

**THE CHAIRMAN :**

This is less a risk in your view than the possibility of seeing successive different majorities of the municipal council change the Charter.

4270

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

Yes, yes.

4275 **THE CHAIRMAN :**

Secondly, may I ask what is your opinion on the relations between the Charter and the boroughs of Montreal? Should the boroughs be subject to the Charter?

4280 **MRS. LUCIA KOWALUK :**

Yes, yes, I think so. As a matter of fact, that was one of the notes and I didn't look at my notes. But when we discussed it, yes, yes, that all of the boroughs should be subject to the same.

4285

Obviously, these are principles. I mean we have the United Nations Charter, we have a national charter. They're not followed, we all know that they're not followed all the time everywhere.

4290 **THE CHAIRMAN :**

Well, I (inaudible) take issue with that statement, because the Charter of Rights in the Canadian Constitution has a very important effect on Canadian life.

4295 **MRS. LUCIA KOWALUK :**

I didn't say that it didn't. It has a tremendous effect. All I meant was that it's not perfect. We know that there are times when it's not followed.

4300 But once you state something in principle, first of all, it's there in law for people to appeal to it. Second of all, it becomes part of the culture. It becomes something that people accept and say, \*Yes, this is the way our society runs and this is the way we want it to run.+

4305 **THE CHAIRMAN :**

Yes.

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

4310 I was sort of referring to the question that you asked earlier to. That was why, I guess.

**M. JOSEPH BAKER :**

4315 Il semble très pertinent aussi de noter que dans le rapport Tremblay, il parlait de:

*\*Dans l'hypothèse de la création d'une nouvelle ville regroupant les municipalités de l'île de Montréal, de s'assurer que ces recommandations soient mutatis mutandis transférées dans la nouvelle structure.+*

4320 Ça veut dire que tout ce qu'on propose pour Montréal s'applique à la nouvelle Ville de Montréal.

**THE CHAIRMAN :**

4325 Listen, I'm not challenging your point of view. I'm just trying to make sure that it's clearly expressed and that we reach the ultimate basis of your position.

4330 Now, do I understand well your position in that if the proposed Charter was introduced into the official Charter of Montreal, then citizens could argue or could sue the City of Montreal on the basis of rights granted by the proposed Charter? Is that your point of view?

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

4335 I'm not sure. I'm afraid that I'm going to get into something that I'm not an expert in. But I think what happens with the Canadian Charter is that people, based upon items in the Canadian Charter, do. I don't know if you would use the word \*sue+, but they ...

**THE CHAIRMAN :**

4340 Challenge?

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

4345 ... they challenge, they bring forward cases usually as groups of individuals and say,  
\*You know, our Charter rights are not being fulfilled.+ And I would see the same thing working in  
the (inaudible).

**THE CHAIRMAN :**

4350 This is not a judicial discussion, it's a political choice.

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

4355 Yes, exactly.

**THE CHAIRMAN :**

4360 You would like to see the Charter of Montreal in a position similar to that of the Canadian  
Charter, that is on issues involving Montreal, citizens could sue, or challenge, or appeal  
decisions by Montreal authorities on the basis of the Montreal Charter.

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

4365 Of course, of course, yes.

**THE CHAIRMAN :**

Because it's not necessarily understood the same way by everyone.

4370 **MRS. LUCIA KOWALUK :**

Oh! Okay. Well, no, I think that that's how... we discussed this, that was our  
understanding of it.

4375 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Fabien?

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4380

Oui. Je cherchais la disposition qui parle de consultation publique pour faire le lien avec votre intervention. Et puis à l'article 13 b), ça dit:

4385 *\*La Ville de Montréal s'engage: à garantir le caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet;+*

Est-ce que j'ai bien compris votre point de vue, c'est que cette disponibilité-là pour vous n'est pas suffisante. Vous voulez que, en plus, la charte dise que, dans certains cas, la Ville est obligée ou doit procéder à des consultations.

4390

**M. JOSEPH BAKER :**

Oui, absolument, et aussi donner le droit aux citoyens de demander cette consultation. Je pense que, ça, c'était...

4395

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui.

4400

**M. JOSEPH BAKER :**

Jusqu'à date, on comprend que c'est la Ville.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4405

C'est la Ville qui décide de l'opportunité, oui, effectivement. Très bien. Et vous dites que, dans le rapport Tremblay, il y a des balises qui pourraient être utiles à cet effet-là, qu'il y a déjà l'esquisse de cas où il est indiqué de procéder à une telle consultation publique.

4410

**M. JOSEPH BAKER :**

Oui. Je l'ai dit, il y a trois catégories de projets...

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4415

D'accord.

**M. JOSEPH BAKER :**

4420

... du plus petit aux projets majeurs. Et dans les deux catégories, 2 et 3, c'est obligatoire.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui.

4425

**M. JOSEPH BAKER :**

Mais ils ont passé à côté de ça dans cette situation.

4430

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Très bien. O.K., c'est clair, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4435

Madame, monsieur, thank you very much for your presentation.

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

4440

Thank you.

**M. JOSEPH BAKER :**

Merci.

4445

**MRS. MYRNA E. LASHLEY, Commissioner :**

Thank you. Merci.

4450

**MRS. LUCIA KOWALUK :**

Is it useful for me to leave this paper?

**THE CHAIRMAN :**

4455

You can put whatever you find suitable on the record. So, if you leave the paper, it will be on the record.

**LE PRÉSIDENT :**

4460

Nous devons accueillir à 15 h 45, monsieur Francisco-Josee Callato. Il n'est pas ici.

Donc, à 15 h 36, nous suspendons jusqu'à l'arrivée de la prochaine personne devant intervenir.

4465

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

## REPRISE DE LA SÉANCE

4470 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mehdi Ghafouri. Votre présentation dure dix minutes. Je vous fais signe après cinq minutes, je vous fais signe quand il reste deux minutes, et votre présentation peut être suivie de questions de la part des commissaires. Nous vous écoutons.

4475

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4480

Merci, monsieur le président. J'espère que je ne répète pas les autres intervenants, je n'avais pas l'occasion d'assister à toutes les séances de consultation publique. Mais j'aimerais quand même commencer par vous remercier de m'avoir donné cette occasion de pratiquer pour la première fois le droit que m'accorde l'article 12 de la charte que vous proposez, de participer à cette consultation publique; aussi féliciter la Ville de Montréal pour son initiative de donner à Montréal une Charte des droits et responsabilités.

4485

J'avais commencé à préparer une intervention écrite, mais besoin de quelques mises à jour et corrections. Donc, je vais travailler là-dessus et je vais vous faire parvenir d'ici deux ou trois jours le texte complet et corrigé.

4490

Mais pour passer aux points précis de mes interventions, je l'ai divisé dans deux parties. Dans la première, il y a quelques commentaires sur l'ensemble de documents. Et dans le deuxième, je vais apporter plutôt quelques commentaires sur l'aspect de développement culturel, culture et patrimoine, dans lequel je suis plus impliqué et travaille professionnellement.

4495

Au niveau général, j'aimerais d'abord adresser la question de consultation, comme droit d'être consulté qui est primordial dans la charte qui est proposée. Moi, je pense que peut-être il faut remplacer ça par droit des citoyens à la participation. Et j'ai fait la nuance entre la consultation et la participation, dans le sens qu'on pourrait toujours donner le droit de consulter. Mais si les citoyens n'ont pas les moyens et n'ont pas la capacité, comme on dit en anglais, manquent de *empowerment* de présenter leur consultation, donc de participer dans la consultation publique, ils n'ont pas participé.

4500

4505

Tandis que participation, droit à participer, implique aussi d'être appuyé, d'être aidé, même informé. Jusqu'à un certain niveau, on le fait maintenant très bien, mais beaucoup plus organisé, que les citoyens pourraient exercer ce droit de participation. Donc (inaudible) des organismes et des professionnels qui aident le citoyen de se donner les moyens de participer au niveau de consultation.

4510

Mais participer aussi, on pourrait participer dans la vie de la Ville à travers des associations. C'est quelque chose qui n'est pas mentionné dans la charte, ce droit d'association au niveau communautaire, au niveau professionnel, au niveau de la Ville, qui est quand même

très clairement mentionné dans la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville, partie 2, article 9.2, lire:

4515 \*Les pouvoirs légaux encouragent la vie associative comme expression de la citoyenneté dans le respect de son autonomie.+

4520 Donc, le droit de s'associer, d'organiser comme une façon d'intervention de participer dans la vie de la Ville, je trouve que c'est important, qui, soit directement, les associations pourraient participer dans les consultations publiques qui encouragent encore participation, mais aussi à travers de concertation. C'est une autre façon de participer. Donc, les associations encouragent également la participation à travers la concertation.

4525 Mais pour participer, je pense que la Ville pourrait jouer un rôle primordial au niveau d'engager des professionnels, qu'est-ce que j'appelle agents de développement de citoyenneté. Donc, si on veut respecter le droit de citoyen à participer, donc il faut des professionnels qui facilitent cette participation, consultation parmi un, association d'autres, agents de développement de citoyenneté qui travaillent dans la capacité ou *empowerement* de citoyens.

4530 Mettons l'accent sur participation qui inclut le droit de consultation, il faut reconnaître le droit de participer, qui inclut tous les autres moyens. Je dirais aller même plus loin. Je pense que – moi, j'ai présenté cette idée pendant la consultation de groupe de monsieur Tremblay, quand il a fait une consultation sur la consultation avant d'être élu – qu'il faut, au lieu de faire un Office de consultation publique, ce serait bien de faire un Office de participation publique qui n'est pas seulement organisme de consultation, mais aussi prendre à charge de s'assurer la participation de citoyen, tout ce qui l'implique.

4540 Pour ça, je pense qu'il faut peut-être aller loin comme moyen de proposer création d'un conseil de développement du citoyen. Dans le même cas qu'on a le Conseil du patrimoine, on a le Conseil de relations interculturelles. C'est un conseil que même l'ombudsman travaille avec ce conseil. C'est un organisme à l'extérieur de la ville qui s'assure la participation et le développement de citoyenneté des citoyens à la Ville de Montréal.

4545 En tant que commentaires généraux, j'ai remarqué que tous les articles de charte sont dans un langage positif et proactif: promouvoir, fournir. Le verbe, seulement quand on est arrivé à l'article 13, la Ville devait combattre plusieurs, racisme et tout ça. À mon avis, la Ville est plutôt préférable de rester au même principe. Et ce que je vais proposer, la Ville doit être dévouée à promouvoir l'égalité, l'harmonie, la tolérance, la cohabitation, le respect des autres et la diversité culturelle, économique et politique. Au lieu de combattre les aspects négatifs de ne pas faire ça, promouvoir dans un langage affirmatif.

4550 Finalement, il y a quelques divergences entre la version anglaise et française. À titre d'exemple, *community life* a été utilisé comme l'habitat collectif, au lieu de, à mon avis, vie communautaire. En français, ça va mieux. Le premier, c'était article 6.

4555 Article 10, prendre en considération est beaucoup plus opérationnel, large, signification qui est un mot *respect* qu'on dit en anglais. Ça, c'était avec les communautés culturelles. Au lieu de prendre en considération le besoin des membres des communautés culturelles en français, en anglais on dit: *to respect their needs*. Ça, c'est bon.

4560 Finalement, *events* en anglais dans la culture, en français on le dit \*pratique culturelle+. À mon avis, \*pratique culturelle+ est beaucoup plus inclusif de tous les aspects de la culture, qui est organiser et promouvoir les événements culturels comme le festival, par exemple. C'est deux choses différentes.

4565 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Excusez-moi. C'est quel article, ça, *events*?

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4570

Article 17 c). Finalement, dans la deuxième partie, je vais parler un petit peu de l'aspect de la culture.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4575

Excusez-moi. Vous aviez annoncé quatre suggestions quant aux...

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4580

J'ai dit quatre? Non, je m'excuse. Je me trompais. J'ai trois marqué ici.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

C'est trois?.

4585

**M. MEHDI GHAFOURI :**

Oui.

4590

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Très bien, merci.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4595

Alors, j'arrive à la moitié. Donc, c'est bien calculé au niveau du temps?

4600 Finalement, au niveau du développement culturel et patrimoine. Moi, j'ai deux, trois points. La question de, l'article 9 propose que:

*\*La sauvegarde du patrimoine architectural, historique et naturel de la ville participe aux droits culturels des citoyens et des citoyennes.\**

4605 D'abord, on essaie de mettre deux choses importantes dans le même article. Il ne faut pas se gêner de dire, de s'exprimer sur le droit culturel des citoyens. Ça, c'est une position qu'il faut prendre. Dans la deuxième, c'est la question de définition de patrimoine qui doit être revue.

4610 Vous savez que l'article 27 du droit de l'homme, les Nations Unies proposent reconnaître le droit de l'homme au niveau de développement culturel. Ce langage, ça fait 50 ans, on l'appelle axer à la culture. Mais aujourd'hui, après des années de travail avec l'UNESCO, on pourrait dire que le droit au développement culturel. Donc, je propose que la charte soit claire dans la reconnaissance de ce droit au développement culturel des citoyens.

4615 D'un deuxième lieu, au niveau du droit à l'intérieur de ce développement culturel, bien entendu, les citoyens ont droit le développement de leur patrimoine. Ce n'est pas la question de sauvegarde seulement, c'est la question de développement de leur patrimoine.

4620 Et dans la rubrique de patrimoine, j'ai remarqué qu'on a pris ça directement encore de la charte européenne. Mais aujourd'hui, nous avons la définition beaucoup plus précise, beaucoup plus large en même temps. Il y a une définition qui a été proposée par le Conseil du patrimoine de Montréal, il y a une définition qui a été même adoptée par le groupe conseil sur l'énoncé de politique de patrimoine qui vient d'être déposée, donc pour mettre toutes ces définitions ensemble, pour proposer un langage qui est commun à l'intérieur de la Ville de Montréal, entendre que c'est quoi patrimoine. Par exemple, on pourrait dire patrimoine matériel, bâti et immobilier et  
4625 patrimoine immatériel, au lieu de patrimoine architectural, historique.

4630 Finalement, la Ville de Montréal, on sait chaque jour davantage qu'une ville qui se distingue à travers de sa créativité culturelle, de sa créativité artistique, et l'avancement de développement culturel, de tous les aspects de la vie culturelle dépend sur la créativité. Et j'aimerais proposer que la Charte des droits reconnaisse la création, le droit à la créativité ou reconnaît la création comme un droit des professionnels et s'engage de prendre toutes les mesures nécessaires, de s'assurer que le professionnel exerce ce droit à la créativité.

4635 Ça, c'est très important, parce que la Ville joue un rôle. Comme je dis, la création, c'est la fondation de notre expression culturelle, identité culturelle dans tous les sens du mot. Et la Ville a un rôle important dans la promotion de cette créativité que finalement, au niveau d'être un promoteur, il faudrait s'assurer que le droit à la créativité des professionnels, et je sais le mot \*professionnel+ être assez large, de ne pas dire des artistes, des écrivains, mais quand on parle de droit à la créativité, des professionnels qui sont impliqués dans la création.

4640

Je m'arrête ici et je remercie pour votre attention. Comme je dis, je vais vous faire parvenir une copie de texte complet d'ici mardi, mercredi prochain.

**LE PRÉSIDENT :**

4645

Merci, monsieur Ghafouri. Nous souhaitons en effet que vous nous acheminiez une copie de votre texte.

4650

Comme nous n'avons pas eu le texte, j'étais curieux de connaître votre occupation ou votre rattachement professionnel.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4655

Moi, je suis architecte par formation. Je suis professeur présentement au niveau de Cégep, Collège Vanier, et j'ai déjà enseigné à Concordia et à McGill. Je suis commissaire à la Commission de biens culturels de Québec depuis 92. Et je suis vice-président du Conseil du patrimoine de Montréal. Au niveau de travail professionnel, j'ai travaillé avec UNESCO dans le monde de l'architecture de musée et je suis impliqué dans la conservation de patrimoine, développement de patrimoine.

4660

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4665

Est-ce que les commissaires ont des questions? Docteur Lashley?

**Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire :**

4670

Oui. J'en ai une seulement, monsieur. Vous avez dit que la Ville doit être proactive dans l'approche. Et, par exemple, vous avez dit de ne pas dire \*combattre+ quelque chose, mais \*promouvoir+ la manière de faire quelque chose. J'aimerais savoir, à votre avis, est-ce qu'il y a un risque que si on parle seulement du côté positif, est-ce qu'il y a un risque pour avoir comme on dit en anglais *the rose colored glasses*?

4675

Et la raison pour laquelle j'ai posé cette question, il y a plusieurs raisons, mais dernièrement nous avons eu un groupe qui a fait un mémoire, en parlant du racisme, a dit que la Ville doit combattre le racisme et toutes les choses comme ça. Est-ce qu'il y a un risque, si on concentrait seulement sur le côté positif, proactif, qu'on manque des choses qu'on doit faire pour élever la vie des citoyens par rapport les (inaudible) qui existent?

4680

**M. MEHDI GHAFOURI :**

Écoutez, c'est juste la question de peut-être à un certain niveau sémantique, mais aussi au niveau opérationnel. Qu'est-ce que la Ville peut faire pour rendre la vie plus agréable et

4685 acceptable pour le Montréalais? Ce sont dans les actions proactives et positives ou dans les actions de combattre est négatif.

4690 La même chose avec n'importe quoi qu'on propose ici, qu'on promouvoit comme favoriser, fournir. On pourrait utiliser un langage négatif; au lieu de dire \*on doit combattre le froid+, on peut dire \*il faut se chauffer+. Ça arrive à la même chose, mais les actions que nous pouvons prendre contre l'hiver à Montréal, c'est chauffer notre maison. Bien entendu, dans le processus de cette considération, on combat la température sévère de l'hiver en même temps. Mais je crois que ça devient beaucoup plus opérationnel pour les actions de la Ville d'organiser, de publier, de faire des choses qui amènent l'harmonie, égalité, diversité, au lieu de dire, je ne sais pas:  
4695 \*quels moyens on pourrait prendre pour combattre des choses?+ C'est la façon que je vois.

**Mme MYRNA H. LASHLEY, commissaire :**

D'accord, je comprends.

4700

**LE PRÉSIDENT :**

Maître Fabien.

4705 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Oui. Sur la notion de patrimoine, votre contribution est certainement bienvenue. Parce que le souvenir que je garde de la nouvelle définition qui a été adoptée récemment dans un... la Ville de Montréal, je pense, a annoncé ou présenté les travaux d'un comité sur le patrimoine ou l'élaboration d'une politique du patrimoine. Je pense que la définition tient en une page. Donc, pour qu'elle soit d'un format adapté à l'instrument que nous sommes en train d'élaborer, il faudrait qu'elle soit concise.  
4710

4715 Alors, j'aimerais beaucoup, dans la version écrite de votre intervention, si vous pouviez mettre, formuler ce que vous avez à l'esprit.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4720 D'accord. Je vais faire ça. Mais aussi, je voudrais peut-être... je ne sais pas quels documents que vous avez vus, mais il y a un document qui circule, qui donne une définition qui a trois lignes.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4725 Ah! bien, celle-là, je ne l'ai pas vue. Alors, c'est parfait.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4730 Avec l'explication de mots clés à l'intérieur de cette définition qui... les objets ou les éléments qui constituent le patrimoine.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4735 Oui. Alors...

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4740 Parce qu'il y a une définition et il y a qu'est-ce que c'est patrimoine. Donc, peut-être ce que vous avez vu, c'est plutôt le contenu, les objets.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

C'est ça.

4745 **M. MEHDI GHAFOURI :**

Patrimoine naturel, patrimoine bâti, tatatata.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4750 Ce serait très utile, parce que je pense que vous avez eu bien raison de dire que la main gauche ne doit pas ignorer ce que fait la main droite. Et puis c'est toujours la même ville qui se donne des instruments conceptuels. Alors, effectivement, il doit y avoir harmonie.

4755 **M. MEHDI GHAFOURI :**

Aussi, je m'excuse, juste la question d'être opérationnel aussi, si on reste des choses générales, après qu'est-ce qu'on fait? On ne sait pas. Alors, on doit être précis. C'est toujours beaucoup mieux compris plus tard.

4760

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

J'ai trouvé intéressant également votre intervention en faveur de la création, de la créativité. Vous êtes le deuxième qui insiste sur cette dimension.

4765

À quel endroit est-ce que vous voudriez voir apparaître ce trait-là dans le texte du projet de charte?

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4770

Dans la culture, dans la partie dont on parle de droits; je pense que c'est 17, si je ne m'abuse pas, de mémoire, la version française.

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

4775

Vous pourriez peut-être le préciser dans vos notes écrites.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4780

Mais il y a après \*vie démocratique+, chapitre 1, c'est... chapitre 3, \*vie culturelle, droits et responsabilités+. La plupart de mes interventions à propos de développement culturel s'intègrent dans cette partie-là, droits au développement culturel. Et je pense que créativité, une partie intégrale de développement culturel. C'est dans cette partie que je le vois.

4785

**M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Ma dernière question. L'intention des concepteurs du projet, c'est d'élaborer une charte des droits dont la portée serait limitée à l'exercice de la compétence de l'ombudsman, autrement dit qui ne recevrait pas de sanction devant les tribunaux civils. C'est l'intention.

4790

Est-ce que, à votre avis, cette limite est sage ou bien, au contraire, est-ce qu'un instrument comme celui-là devrait également pouvoir servir de fondement à des recours devant des tribunaux judiciaires? Et si vous êtes confortable avec cette limite-là, est-ce que l'appellation *Charte des droits* vous semble correct? Est-ce que cet instrument-là serait bien véritablement constitutif de droits?

4795

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4800

Pour la première partie de votre question, je suis tout à fait confortable avec (inaudible) d'ombudsman. Mais avec ma proposition encore de créer le conseil de développement de citoyenneté et avoir des professionnels qui travaillent pour s'assurer que le contenu de cette charte est appliqué, est mis en place, pour mettre ça sur le papier, mettre à côté et attendre qu'il y a une chicane entre citoyens et la Ville, après, avoir le recours de l'ombudsman est une approche.

4805

Mais si on prend encore une approche proactive, de s'assurer que les citoyens ont des éléments, des instruments et des informations nécessaires de pratiquer leurs droits et responsabilités et d'être citoyens de Montréal, finalement, espérons-nous, que même ombudsman sera utilisé rarement. Parce qu'on est proactif, au lieu d'attendre que quelqu'un qui n'est pas au courant de c'est quoi ses droits se présentent, donc ça va être proactif beaucoup plus constructif. Droit à la participation et aider les citoyens à participer, je crois que c'est très important.

4810

4815 Et il faudrait quand même s'assurer qu'il y ait des professionnels qui travaillent dans chaque arrondissement pour encourager, pour s'assurer que les citoyens sont informés, sont habiles, sont équipés pour intervenir.

4820 J'étais un petit peu résistant de préparer ça, parce que quand même, je dis: \*Ça prend beaucoup d'énergie, ça prend beaucoup de temps. Peut-être je vais juste faire une présentation orale.+ Nous n'avons pas tous les mécanismes nécessaires, les outils nécessaires de nous préparer pour intervenir. Les associations, c'est une chose. Alors, il y a des gens qui ne peuvent pas se libérer à 7 h le soir. Il y a des gens qui n'ont pas les moyens.

4825 Encore, dans cette consultation, j'ai parlé de John (inaudible) qui a une proposition, je trouve, fort intéressante, qui propose que tous les employeurs donner un après-midi payé congé à leurs employés d'aller participer dans leur vie citoyenneté. Ça, si on ne donne pas ça comme société à nous de dire démocratie et tout ça, c'est vraiment (inaudible).

4830 Donc, ça, c'est votre première partie. Moi, je suis d'accord avec ça, parce que finalement avec la Municipalité, espérons-nous, qu'ils font tout ce qui est dans leur capacité le mieux possible de vouloir aller à la Cour, de dire qu'il y a quand même des gens qui prennent la Ville à la Cour parce que leur voiture est brisée, on tombe dans les *potholes* dans la rue. Mais il y a les contraintes professionnelles, les contraintes monétaires. Il y a des problèmes. C'est pour ça que vraiment, c'est un symbole. Ça peut même être appelé *mission of statement*, au lieu de *Charte de droits et responsabilités*. Et c'est vraiment une mission que les Montréalais et la Ville de Montréal se donnent pour vivre à Montréal.

4840 Si la Charte des droits et responsabilités, c'est plus intéressant pour les gens, on pourrait l'appeler. Même la Charte des droits de l'Homme, on ne pourrait pas amener les gens, je ne sais pas, à la Cour de La Haye pour s'assurer que... je ne m'avance pas trop là-dessus, je ne suis pas (inaudible), je ne sais pas exactement.

4845 Alors, je pense que c'est vraiment une valeur symbolique. Mais pour aller au-delà de ce symbolisme, il faut les mécanismes, comme de la façon que je le vois, le conseil de citoyenneté, de s'assurer qu'il y a un groupe de gens qui supervisent, qui voient que les choses avancent.

**LE PRÉSIDENT :**

Docteure Lashley.

4850 **Mme MYRNA H. LASHLEY, commissaire :**

4855 Vous avez donné quelques suggestions pour améliorer la langue française dans la version française. Qu'est-ce que vous pensez de la version anglaise? L'avez-vous lue? Évidemment, vous avez lu complètement, parce que vous avez fait une comparaison. Qu'est-ce que vous pensez de la version anglaise?

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4860           Moi, je n'ai pas vraiment une évaluation linguistique générale, loin de ça. L'anglais, c'est ma deuxième langue, français encore troisième. Donc, je ne me suis pas permis de vraiment regarder avec une optique linguistique. Mais c'est le sens de mots qui me préoccupait, comme *community life* en anglais, ça ne veut pas dire *l'habitat collectif*.

**Mme MYRNA H. LASHLEY, commissaire :**

4865

Non.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4870           Ou bien *prendre en considération*, c'est différent que *respect*. Ou bien *events*, c'est différent que *pratique culturelle*. C'est vraiment la logique de termes que je (inaudible), c'est vraiment pas la question de, loin de ça, de pouvoir corriger la langue.

**Mme MYRNA H. LASHLEY, commissaire :**

4875

D'accord, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4880

Il y a peut-être moins d'inflation verbale en anglais qu'en français.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4885

C'est la beauté du français peut-être!

**LE PRÉSIDENT :**

4890           Vous êtes un homme très diplomate. Monsieur Ghafouri, je veux vous remercier de cette présentation que nous avons entendue avec beaucoup d'intérêt. Et même si cela peut représenter un fardeau additionnel pour vous, je crois qu'une présentation de la qualité de la vôtre doit s'accompagner d'un texte écrit. Donc, l'Office recevra votre texte avec beaucoup de satisfaction.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

4895

Avec plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

4900

Merci, monsieur.

**M. MEHDI GHAFOURI :**

Merci, monsieur le président.

4905 **M. CLAUDE FABIEN, commissaire :**

Merci.

4910 **Mme MYRNA H. LASHLEY, commissaire :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4915 Et ceci complète le programme de la journée du 8 avril. Il est 16 h 52.

\*\*\*\*\*

4920 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon contrôle, et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNE:

4925

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**